



PRCM

PROGRAMME REGIONAL DE CONSERVATION
DE LA ZONE CÔTIÈRE ET MARINE
EN AFRIQUE DE L'OUEST

DOCUMENT DE PROGRAMME 1^{ÈRE} PHASE 2004 - 2008

Une initiative conjointe



SOMMAIRE

INTRODUCTION	P 4
TABLEAU RECAPITULATIF DES PROJETS DU PRCM	P 10
LISTE DES PROJETS DU PRCM	P 12
COMPOSANTE 1 : APPUI A LA CREATION ET CO-GESTION D'AMP	P 12
Secrétariat du PRCM	p 13
Appui à la création et à la gestion des Aires Marines Protégées	p 15
Renforcer les activités des aires marines protégées en Afrique de l'Ouest (Initiative RAMAO)	p 17
Appui à la surveillance maritime de la zone côtière d'Afrique de l'Ouest	p 20
Réserve de Biosphère du Bas Delta Mauritanien	p 23
Gestion de la zone côtière de Guinée Bissau	p 26
Support to Cape Verde ONG's and municipalities for sustainable management of coastal zones and biodiversity	p 28
COMPOSANTE 2 : CONSERVATION ET GESTION DES HABITATS ET ESPECES	P 31
Gestion durable des Mulets et Courbines de Mauritanie et du Sénégal	p 32
Renforcement des capacités de négociation des accords de pêche dans les états membres de la CSRP	p 35
Vers une Pêche Durable dans le Parc National du Banc d'Arguin	p 37
Valorisation des ressources en coquillages par les femmes	p 40
Yakar : Gestion communautaire des ressources halieutiques à Kayar	p 43
Intégration des AMP's aux stratégies de gestion durable des pêcheries côtières d'Afrique de l'Ouest	p 46
Gestion participative des ressources de la zone côtière des îles d'Urok (Bijagos, Guinée-Bissau)	p 49
Mise en œuvre du plan sous-régional d'action pour la conservation des requins	p 52
Conservation du Lamantin le long du littoral ouest-africain	p 55
Plan d'action pour la conservation des Tortues Marines en Afrique de l'Ouest	p 57
Appui à la gestion des oiseaux d'eau dans les zones humides côtières d'Afrique de l'Ouest	p 60

COMPOSANTE 3 : ECOTOURISME DANS LES AMP	P 62
Développement des capacités d'accueil dans le Parc National du Banc d'Arguin (Mauritanie)	p 63
Ecotourisme dans la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum	p 66
Ecotourisme dans les AMP's en Guinée-Bissau	p 68
Un Centre d'Interprétation pour la région de Joal Fadiouth	p 71
COMPOSANTE 4 : BILAN PROSPECTIF DE LA ZONE COTIERE	P 73
Bilan prospectif	p 74
Elaboration d'une Vision Environnementale	p 78
Système Intégré et Durable d'Observations Côtières (Mauritanie)	p 80
COMPOSANTE 5 : COMMUNICATION	P 83
Communication	p 84

ZONE COTIERE, POPULATIONS ET DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE DE L'OUEST

La zone côtière ouest africaine est d'une importance stratégique pour les populations et leur développement économique. Les milieux naturels, dans un état de conservation encore relativement préservé, produisent des ressources vitales pour des millions de personnes : poissons, coquillages, crustacés, bois et sel contribuent fortement à la sécurité alimentaire et économique de ces populations. Sur les 23 millions d'habitants considérés, on estime à près d'un million ceux qui vivent directement ou indirectement de l'exploitation de ces ressources. Les Etats ouest-africains sont aussi très dépendants de ces ressources pour l'équilibre des balances de paiement et leurs recettes en devises, au travers de licences ou d'accords de pêche dont bénéficient les flottes industrielles d'Etats tiers.

Le littoral représente une zone d'intérêt stratégique pour un grand nombre de secteurs tels que le tourisme, les transports, l'urbanisme, ainsi que l'agriculture si l'on se réfère à la riziculture de mangrove. C'est en même temps une zone privilégiée en matière de diversité biologique, accueillant outre les ressources aquatiques d'importance commerciale, nombre d'espèces végétales et animales. Parmi ces espèces plusieurs sont migratrices et sont ainsi partagées non seulement entre les pays de la région, mais aussi avec l'Europe dans le cas des oiseaux migrateurs. Le littoral, habité par des communautés depuis des temps immémoriaux, est enfin le siège de patrimoines culturels originaux et riches en traditions.

L'évolution rapide des contextes socio-économiques a conduit à des transformations qui ont eu des impacts très significatifs sur la zone côtière. On assiste ainsi, encore aujourd'hui, à un déplacement des populations de l'intérieur -où les conditions éco-climatiques sont moins favorables- vers le littoral où la panoplie des activités économiques est plus étendue. L'impact de cette migration sur le plan démographique vient s'ajouter à un taux de croissance naturellement élevé. Avec l'évolution des technologies et des échanges, les acteurs bénéficient aujourd'hui d'opportunités de développement élargies qui ont conduit à une exploitation plus forte des ressources naturelles. Par exemple, la motorisation des embarcations de pêche artisanale et la disponibilité de glace ont permis une plus grande maîtrise du temps et de l'espace par le secteur de la pêche artisanale. Dans le domaine de la pêche industrielle, d'importantes évolutions technologiques ont aussi été constatées. Avec la globalisation, de nouveaux marchés se sont ouverts aux producteurs africains et ce facteur, conjugué avec les précédents, a contribué à faire baisser les limites des capacités d'exploitation des ressources naturelles.

Les constats effectués ces dernières années par les Institutions spécialisées, tels que les Centres de recherche océanographiques et autres organismes scientifiques, sont alarmants pour plusieurs catégories de ressources en état de surexploitation. L'effort de pêche est toujours en croissance, tandis que le volume des captures diminue. On constate l'utilisation d'engins plus efficaces, tels que les filets monofilaments, ou destructeurs tels que la dynamite. Les conflits intersectoriels, et en particulier entre pêche artisanale et industrielle, ainsi que les conflits inter-communautaires sont désormais chroniques.

Pour faire face à cette évolution, les capacités des Etats sont insuffisantes. Les besoins en matière de recherche sont considérables et les capacités devraient être renforcées pour mieux comprendre la dynamique des populations de ressources et formuler en temps utile des recommandations sur la gestion des stocks. Les capacités de surveillance, de contrôle et de résolution des conflits sont également insuffisantes par rapport aux enjeux. La maîtrise des émissions polluantes d'origine terrestre ou marine reste encore insignifiante et les dommages causés aux écosystèmes côtiers peuvent avoir des impacts localement considérables, notamment à proximité des agglomérations urbaines. Le développement récent des prospections pétrolières qui semblent conduire à des perspectives concluantes, doit aussi être pris en considération dans une optique préventive.

Cette situation intervient dans un contexte de pauvreté plus ou moins généralisée. Il est ainsi plus difficile de préconiser des modes d'utilisation durables quand une si grande partie de la population est directement dépendante des ressources naturelles pour ses moyens d'existence. Les besoins immédiats sont tels en effet qu'il est difficile de prendre en considération les difficultés de demain. Comment exiger d'un pêcheur artisan de ne pas capturer de raies ou de requins quand les commerçants proposent des prix d'achat qui peuvent atteindre 100 dollars le kg d'aïlerons ? Comment demander à une collectrice d'huîtres du delta du Saloum de ne pas couper les racines de palétuviers lorsque les huîtres qui s'y développent représentent sa principale source de revenu ? Cela est vrai aussi à l'échelle des Etats de la sous-région vis à vis desquels il est difficile de demander de limiter le volume des licences de pêche industrielle quand ils doivent faire face à des niveaux élevés d'endettement ?

A l'heure actuelle, les politiques et les stratégies de lutte contre la pauvreté ont pour objectif de générer des revenus pour les populations défavorisées, justement celles dont la sécurité alimentaire et économique dépend largement des ressources naturelles. Cependant, ces nouvelles stratégies incluent rarement des objectifs environnementaux ambitieux. Ainsi, pour remédier à cette carence en faisant une contribution utile aux plans nationaux de développement, le PRCM mettra en place des projets sur des sujets (renforcement de la maîtrise foncière, restauration des écosystèmes et des ressources, expansion des aires protégées et création de corridors environnementaux, protection des ressources génétiques, développement d'activités génératrices de revenus et d'accès aux marchés, etc.) dont ses partenaires principaux, les communautés villageoises, les associations socioprofessionnelles, les Ministères, les institutions régionales, les instruments intergouvernementaux et les ONG, estiment qu'ils contribueront de manière importante à augmenter la sécurité sociale, économique et environnementale des populations cibles. Le PRCM se veut donc une initiative environnementale susceptible de faire une contribution stratégique au processus mondial en cours pour réduire la pauvreté.

CADRE STRATEGIQUE D'INTERVENTION ET CONVENTIONS INTERNATIONALES

Nombreux sont les traités internationaux qui reconnaissent le lien inextricable entre la pauvreté et l'environnement. Le Plan de Mise en Œuvre du Sommet Mondial du développement durable reconnaît à cet égard que l'utilisation durable des ressources et la conservation de la biodiversité sont essentielles à la réduction de la pauvreté et réciproquement. Le Plan demande ainsi aux parties « d'aboutir d'ici à 2010 à une réduction importante du taux de disparition de la diversité biologique » et de s'assurer que les ressources naturelles fassent l'objet d'un partage équitable, confirmant en cela les orientations prises par la Convention de la Diversité Biologique lors de sa VI^e Conférence des parties (La Haye, 2002).

Concernant les Océans et les ressources halieutiques, le Plan fournit des directives détaillées et recommande, entre autres :

- D'appliquer l'approche écosystémique pour atteindre le développement durable des océans d'ici à 2010 ;
- De restaurer les ressources halieutiques à un niveau maximum d'utilisation durable d'ici à 2015 ;
- D'éliminer les subventions responsables des pêches non-régulées ou illégales et en surcapacité ;
- De développer un réseau représentatif d'aires marines protégées d'ici à 2012 ;
- De mettre en place un processus pour informer et évaluer l'état de l'environnement marin d'ici à 2012.

Le Plan de travail conjoint entre la Convention sur la Diversité Biologique et la Convention sur les Zones Humides, dite de Ramsar, considère de son côté que les zones humides côtières sont particulièrement menacées, et recommande la mise en œuvre des principes et lignes directrices relatives à la gestion intégrée des zones côtières. Ces recommandations, ainsi que celles issues du Sommet de Johannesburg, rejoignent les préoccupations environnementales du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique – NEPAD qui ont trait à la nécessité, *inter alia*, de développer durablement les ressources halieutiques africaines, créer des aires de conservation nationales ou transfrontalières, respecter les traditions et savoir-faire locaux dans le domaine de la gestion des ressources et développer l'éco-tourisme.

LE PROGRAMME REGIONAL DE CONSERVATION DE LA ZONE COTIERE ET MARINE (PRCM)

Les Etats de la sous-région investissent depuis 25 ans des moyens dans le domaine de l'aménagement de leur zone côtière et de leurs ressources naturelles. Ces moyens ont concerné à l'origine essentiellement des problématiques de conservation de la diversité biologique, et ont conduit à la création d'aires marines protégées où la présence d'oiseaux migrateurs ou d'espèces emblématiques représentait un critère prédominant, et où la gestion s'inscrivait à l'intérieur des limites de l'espace protégé.

Des efforts plus récents, en particulier dans le cadre du programme de planification côtière de la Guinée Bissau, ont permis de mettre en place des systèmes d'aires protégées qui prennent en compte l'utilisation des ressources naturelles renouvelables au bénéfice du développement, l'intégration des aires protégées à l'aménagement de la zone côtière et la participation des populations résidentes à leur gestion.

Depuis quelques années, plusieurs facteurs ont été à l'origine d'une approche régionale de la gestion de la zone côtière et de ses ressources. Un Réseau Régional de Planification Côtière, regroupant de nombreux experts de la sous région, a été créé en 1997 sous l'impulsion de l'UICN et des programmes de conservation couvrant plusieurs pays ont été mis en place tel le programme de conservation des raies et requins de la Mauritanie à la Guinée, soutenu par la FIBA.

En avril 2000, un atelier régional regroupant des représentants des différentes catégories d'acteurs de la zone côtière, s'est tenu à Saint Louis du Sénégal pour réfléchir sur les grandes priorités de conservation. L'ensemble des participants a recommandé la mise en place d'une approche régionale de la gestion du littoral, partant du constat que les pays concernés¹ constituaient un ensemble fonctionnel à la fois sur le plan physique, biologique et socio-économique. Les phénomènes physiques qui influent sur la productivité et la distribution des organismes, particulièrement en milieu marin (courants, upwellings) interviennent à des échelles qui dépassent largement les frontières nationales. Un grand nombre de ressources, telles que les espèces de poissons pélagiques, constituent des stocks partagés entre les pays. De nombreuses espèces de mammifères marins, d'oiseaux, ou de tortues marines effectuent des migrations sur de longues distances et appartiennent de ce fait à plusieurs pays simultanément. Pour des raisons qui sont liées à la mobilité même de ces ressources, mais aussi pour des raisons d'ordre social, culturel, économique ou historique, les pêcheurs artisans sont amenés à se déplacer au-delà des frontières nationales, le long de la zone côtière ouest africaine. Les problématiques de gestion de l'environnement et du développement s'intègrent ainsi le plus souvent dans des logiques qui dépassent le cadre des Etats pris individuellement.

A la suite de l'atelier de Saint Louis, et pour répondre à cette nécessité, quatre organisations internationales de conservation intervenant dans la sous-région, à savoir la FIBA, l'UICN, Wetlands International et le WWF, ont décidé de joindre leurs efforts au sein du Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine de l'Afrique de l'Ouest - PRCM. Avec le soutien financier de la Coopération Néerlandaise et de la Fondation MAVIA, et en collaboration avec les institutions nationales gouvernementales et non-gouvernementales des pays concernés, une phase préliminaire a été mise en œuvre. Elle a permis tout d'abord d'organiser des rencontres (ateliers, séminaires, formations, visites d'échange, groupes de travail) qui ont abouti à une véritable concertation régionale sur les axes d'intervention prioritaires. Parmi ces réunions, l'atelier de Nouakchott en février 2002 sur le thème « Aires marines protégées en Afrique de l'Ouest : comment renforcer leur contribution au bénéfice de la pêche et de la biodiversité » s'est traduit par la formulation d'une stratégie régionale pour les aires marines protégées (AMP), préfacée par une Déclaration de Politique Générale signée récemment par les Ministres chargés des Aires Protégées et de la Pêche dans les six pays.

Plusieurs groupes de travail transnationaux ont réuni des experts sur des thématiques spécifiques de façon à identifier les composantes du programme régional pour la deuxième phase du PRCM (2004-2008). Ces composantes ont été présentées pour validation à l'ensemble des partenaires du PRCM lors d'un atelier qui s'est tenu à Bissau en décembre 2002 . Un troisième atelier régional se réunira à Dakar en juin 2003 avec pour objectif le lancement officiel de la Stratégie et du Programme, et la définition en commun des modalités de leur mise en œuvre.

¹ Mauritanie, Sénégal , Gambie, Guinée Bissau, Guinée, Cap Vert

PRINCIPES D'INTERVENTION DU PRCM

Des principes d'intervention, susceptibles de promouvoir l'efficacité et la cohérence du programme, ont été définis lors de ces différentes rencontres :

- l'échelle régionale est considérée dans la majorité des cas comme étant la plus pertinente par rapport aux réalités socio-économiques et écologiques. Cela ne présume pas du cadre d'application des activités qui peut être local, national ou régional selon les circonstances ;
- les orientations du programme sont définies selon une vision partagée. Les constituants majeurs de cette vision sont regroupés dans le document de Stratégie Régionale pour les Aires Marines Protégées, soutenu par une volonté politique exprimée par les Ministres en charge des Aires Protégées et de la Pêche des 6 Etats considérés ;
- l'encadrement stratégique s'effectuera en adéquation avec les priorités nationales et sous-régionales dans les domaines de prédilection du programme. Un lien de coopération privilégié sera établi avec la Commission Sous-Régionale des Pêches dont le statut et la mission répondent aux approches stratégiques du PRCM ;
- les compétences techniques et scientifiques de la sous-région sont regroupées et valorisées, notamment au travers du réseau régional de planification côtière ;
- les activités sont organisées en commun dans un souci d'économie d'échelle, en particulier dans les domaines de l'information, de la communication, de la formation et de la recherche. Cette mise en commun permettra en outre de renforcer l'impact des messages destinés à influencer sur les sociétés ;
- les appuis techniques et financiers seront réalisés dans le cadre d'une coalition de partenaires, notamment au travers de 4 Organisations Internationales intervenant dans la région à savoir l'UICN, le WWF, Wetlands International et la FIBA, ainsi que des bailleurs de fonds partenaires traditionnels des projets de conservation et développement durable..

COMPOSANTE I. APPUI A LA CREATION ET A LA CO-GESTION DES AIRES MARINES PROTEGEES

En relation avec l'importance stratégique de la zone côtière et de ses ressources pour le développement, il existe en Afrique de l'Ouest une dynamique particulière en matière d'AMP. Le littoral compris entre la Mauritanie et la Guinée Bissau constitue probablement l'un des réseaux les plus denses de Parcs et de Réserves en milieu marin du continent. L'évolution récente de l'exploitation des ressources halieutiques s'est accompagnée d'une évolution des consciences par rapport à la nécessité de préserver les capacités de régénération des ressources. C'est dans cette optique que les priorités suivantes ont été définies dans le cadre de cette composante :

- Les capacités des acteurs des AMP dans le domaine de la gestion participative doivent être renforcées pour contribuer à une gestion réellement efficace de la zone côtière et de ses ressources. Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles sera organisé au niveau régional en se basant sur une dizaine de sites pilotes qui constitueront le noyau fondateur du réseau régional des AMP. Orienté sur les priorités de gestion des AMP, ce réseau est aussi plus généralement destiné à constituer un pôle d'influence pour promouvoir une approche intégrée de la gestion de la zone côtière ouest-africaine.
- De nouvelles AMP doivent être créées dans la région afin de combler les lacunes dans la représentativité des écosystèmes protégés, de renforcer la cohérence du réseau régional par rapport aux habitats critiques nécessaires à la reproduction des ressources et à la protection des espèces menacées, en particulier les espèces migratrices, et enfin pour répondre à des situations locales ou nationales qui exigent des mesures de protection particulières.
- Ces nouvelles AMP, ainsi que des AMP récemment créées ont besoin d'appuis pour mettre en place des systèmes d'aménagement et de gestion qui répondent à leurs fonctions. L'une des principales concerne les besoins en matière de surveillance maritime qui exigent des équipements relativement coûteux et des personnels formés à cet effet.

COMPOSANTE II. CONSERVATION ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES

Cette composante concerne en premier lieu le renforcement des capacités de négociation des accords et partenariats de pêche des Etats membres de la CSRP. Cette activité vise à mieux défendre les intérêts des pays concernés par rapport à la durabilité des ressources, à la nécessité de maintenir un secteur artisanal dynamique et à obtenir des retombées économiques et financières plus équitables.

La composante concerne en second lieu l'exploitation des ressources halieutiques au sein des espaces protégés. Les actions proposées visent à mettre en place des systèmes d'exploitation durable qui soient compatibles avec les besoins de développement des communautés concernées et les fonctions de conservation attribuées aux sites. Les expériences ainsi réalisées conduisent à l'identification d'un modèle adapté aux réalités régionales, dans la mesure où il prend en considération la problématique des conflits entre pêcheurs migrants et résidents. Ce modèle repose sur l'attribution de droits d'accès exclusifs ou prioritaires au bénéfice des populations résidentes, ainsi intéressées à la durabilité des ressources. Des actions de développement y sont associées de façon à orienter les modes d'exploitation, tout en renforçant une présence sur les lieux de pêche, dissuasive vis à vis d'usagers externes. Le système s'appuie sur les connaissances traditionnelles des communautés résidentes qui participent à peu de frais aux efforts de recherche et de gestion des sites. Une réflexion régionale autour de ce modèle économique de gestion des espaces sensibles permettra d'en tirer les enseignements de façon à le propager plus largement sur le littoral.

La composante inclut également des espèces qui font l'objet de mesures de gestion au sein des AMP mais dont les migrations et/ou l'aire de distribution s'étendent à une échelle plus large. Ces espèces, présentes dans l'ensemble des pays, ont une importance économique majeure. Qu'il s'agisse des mullets ou des coquillages, elles contribuent à la sécurité alimentaire des populations du littoral. Les requins quant à eux représentent une priorité dans la mesure où, pour la plupart, ce sont des espèces menacées qui font l'objet d'un Plan d'Action Sous-régional sous les auspices de la CSRP. Pour ces différentes espèces, les projets mis en oeuvre visent à identifier en commun des modèles de gestion à l'échelle régionale incluant recherche, suivis, mesures d'aménagement et activités de développement ou de reconversion. Des enseignements sont tirés et diffusés à partir des résultats obtenus et sont intégrés dans les mesures de politique sectorielles auprès des administrations compétentes.

Une dernière catégorie de projets concerne les espèces à forte valeur patrimoniale qui sont présentes dans plusieurs pays concernés ou qui effectuent des migrations le long de la zone côtière de la région. Il s'agit en particulier du lamantin, des tortues marines et des oiseaux d'eau vis à vis desquels il est proposé de mettre en place des mesures de gestion et de conservation communes aux différents pays.

COMPOSANTE III. CONTRIBUTION DES AIRES MARINES PROTEGEES AU DEVELOPPEMENT DE L'ECOTOURISME

La fermeture ou la réglementation stricte des activités d'exploitation des ressources au sein des AMP se traduit parfois par des manque-à-gagner pour les populations résidentes. Parmi les activités alternatives qui permettent de compenser ces restrictions on trouve le tourisme. Cette activité représente un secteur en expansion pour plusieurs pays de la région et offre des opportunités de développement tant au niveau national que local. L'essentiel des séjours concernent le littoral et s'appuie de plus en plus sur la découverte des patrimoines naturel et culturel.

Il est clair dans cette perspective que les AMP doivent constituer les moteurs de cette dynamique, notamment pour ce qui concerne la branche de l'écotourisme. C'est la raison pour laquelle sont proposées ici des activités qui visent à développer la qualité de l'accueil en mettant en valeur ces patrimoines, à la fois pour des objectifs économiques et de conservation : elles consistent pour la plupart à renforcer les capacités des populations résidentes des AMP à devenir des interlocuteurs en mesure de répondre aux attentes des visiteurs tout en générant des revenus.

COMPOSANTE IV. BILAN PROSPECTIF DE L'ENVIRONNEMENT COTIER A LONG TERME

Les activités envisagées dans le cadre de cette composante ont pour objectif de mobiliser les compétences et les connaissances régionales dans le but d'analyser les principaux facteurs déterminants l'évolution de la zone côtière et d'en déduire les scénarios possibles pour les 20 prochaines années.

L'accroissement des pressions sur les ressources littorales, le développement des conflits d'usage entre différents secteurs d'activité, la poursuite des flux migratoires liés aux crises éco-climatiques ou politiques, voire aux conflits armés, expliquent l'évolution rapide du littoral ouest africain. Les Instituts de recherche ou les projets de développements et de conservation oeuvrant dans la sous-région ont accumulé depuis près de 50 ans une somme de connaissances considérable. Ces connaissances permettront dans un premier temps d'identifier des sites prioritaires pour la conservation sur la base de paramètres de biodiversité et d'ordre socio-économique. A plus longue échéance, les connaissances seront mobilisées, organisées, complétées et analysées de façon à mieux comprendre et mesurer l'impact respectif des différents paramètres sur l'évolution de la zone côtière. Cette connaissance et cette meilleure compréhension des phénomènes permettront de décrire les tendances des changements à long terme et de proposer un outil régional d'aide à la décision pour l'environnement côtier ouest-africain.

Les activités envisagées dans le cadre de cette composante ont également pour objectif de mobiliser les compétences régionales en s'appuyant sur les relations existantes au sein du réseau de planification côtière qui regroupe chercheurs, décideurs et gestionnaires de la sous-région. Cette composante sera accompagnée par un programme de formation universitaire de grande envergure.

COMPOSANTE V. COMMUNICATION

Un programme de communication régionale accompagnera les activités du PRCM avec pour objectif d'informer les partenaires et les acteurs de la zone côtière, de promouvoir l'éducation environnementale, de valoriser les patrimoines et d'influer sur les sociétés en faveur d'une approche durable du développement de la zone côtière

Ce programme visera à la production d'outils communs aux différents partenaires tout en leur apportant des appuis ciblés par rapport à leurs propres activités. Servant de lien entre les acteurs, il permettra de dynamiser les échanges et de tisser un réseau de partenariat régional. Les activités de communication, qui n'auront pas vocation à se substituer à celles développées dans le cadre des projets spécifiques, seront rattachées au Secrétariat du PRCM .

SECRETARIAT DU PRCM ET GESTION DES PROJETS

Les projets constitutifs du PRCM continueront à être gérés par les Organisations qui les soumettent aux bailleurs de fonds, en collaboration avec les Institutions locales, nationales ou sous-régionales concernées.

Un Comité de pilotage regroupant des représentants des 4 organisations à l'origine de l'initiative, du coordinateur régional du Réseau de planification côtière, du Secrétaire permanent de la CSRP, du Coordinateur et des Chargés de programme et de Communication du Secrétariat du PRCM se réunira au moins une à deux fois par an pour orienter l'évolution du Programme. Un Secrétariat léger sera basé à Nouakchott pour appuyer l'intégration et la coordination des projets et des composantes au niveau régional, et assurer une communication entre les acteurs du programme ainsi que vers les sociétés du littoral ouest africain.

PROJETS DU PRCM Phase I 2004-2008

N°	Appellation	Intitulé du Projet	Pays	Durée	Budget en €
I COMPOSANTE Appui à la création et à la co-gestion des Aires Marines Protégées					
1.	Secrétariat	Fonctionnement du Secrétariat du PRCM	Région	5 ans	1 290 500
2.	Création AMP	Appui à la création et à la gestion d' Aires Marines Protégées	Région	3 ans	225 000 par site
3.	RAMAO	Renforcer les capacités des aires marines protégées: la gestion participative au service de la bonne gouvernance (initiative Réseau RAMAO)	Région	5 ans	1 455 000
4.	Surveillance	Appui à la surveillance maritime	Région	4 ans	1 086 748
5.	RBBDM	Réserve de Biosphère du Bas Delta Mauritanien	Mauritanie Sénégal	5 ans	2 150 000
6.	Gestion Zone côtière GB	Gestion Intégrée de la zone côtière : gouvernance des ressources naturelles et habilitation de la société civile	Guinée Bissau	3 ans	1 406 000
7.	Support to Cap Vert	Support to NGO's and Municipalities for sustainable management of coastal zone and biodiversity	Cap Vert		15 104
II COMPOSANTE Conservation et gestion des Habitats et des Espèces					
8.	Mulets et Courbines	Gestion des stocks partagés de Courbines et de mulets	Mauritanie Sénégal	5 ans	1 500 000
9.	Accords de pêches	Renforcement des capacités de négociation des accords et partenariat de pêche dans les états membres de la CSRP	Région	1 an	83 810
10.	VPDI	Vers une pêche durable dans le Parc National du Banc d'Arguin	Mauritanie	5 ans	1 700 680
11.	Femmes et coquillages	Gestion participative des ressources en coquillage par les femmes du Delta du Saloum et de l'Archipel des Bijagos	Sénégal Gambie Guinée Bissau	5 ans	360 000
12.	Pêche Kayar	Gestion communautaire des ressources halieutiques et de l'environnement à Kayar	Sénégal	3 ans	521 000
13.	AMP & aménagement des pêches	Appui aux États membres de la CSRP pour l'intégration des AMP aux stratégie de gestion durable des pêcherie côtière	Région	4 ans	2 000 000
14.	Gestion des ressources Urok	Gestion participative des ressources côtière du complexe des îles d'Urok réserve de Biosphère de l'Archipel des Bijagos	Guinée Bissau	5 ans	770 000
15.	PSRA- Requins	Appui aux États membres de la CSRP pour la mise en œuvre du plan sous-régional d'action pour la conservation et la gestion des population de Requin	Région	5 ans	1 645 000
16.	Lamantins	Conservation du Lamantin le long du littoral ouest-africain	Région	1 an	243 158
17.	TM	Plan d'action pour la conservation des Tortues Marines en Afrique de l'Ouest	Région	5 ans	609 000
18.	Oiseaux d'eau	Appui à la gestion des oiseaux d'eau dans les zones humides côtières d'Afrique de l'Ouest	Région	3 ans	940 209

PROJETS DU PRCM Phase I 2004-2008

N°	Appellation	Intitulé du Projet	Pays	Durée	Budget en €
III COMPOSANTE Contribution des Aires Marines Protégées au développement de l'écotourisme					
19.	Ecotourisme PNBA	Développement des capacités d'accueil écotouristique du Parc National du Banc d'Arguin	Mauritanie	5 ans	600 000
20.	Ecotourisme Saloum	Projet de développement de l'écotourisme dans la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum	Sénégal	3 ans	850 000
21.	Ecotourisme Bijagos	Stratégie de développement de l'écotourisme dans les Aires Marines Protégées de Guinée Bissau	Guinée-Bissau	5 ans	414 000
22.	CI Joal-Fadiouth	Un centre d'Interprétation pour la région de Joal-Fadiouth	Sénégal	2 ans	100 000
IV COMPOSANTE Bilan prospectif de l'environnement côtier à long terme zone côtière					
23.	Bilan prospectif	Bilan de l'évolution à long terme de l'environnement littoral d'Afrique de l'Ouest et étude prospective pour l'aide à la planification intégrée à l'échelle sous-régionale.	Région	4 ans	2 000 000
24.	Vision	Élaboration d'une vision environnementale pour le futur à travers le partenariat dans l'écorégion marine d'Afrique de l'Ouest	Région		60 000
25.	SIDOC	Mise en place d'un système intégré et durable d'observations côtières	Mauritanie	4 ans	433 528
V COMPOSANTE Communication					
26.	COM	Communication	Région	5 ans	1 250 000

COMPOSANTE I

FONCTIONNEMENT DU SECRETARIAT DU PROGRAMME REGIONAL DE CONSERVATION DE LA ZONE COTIERE ET MARINE EN AFRIQUE DE L'OUEST - PRCM

RESPONSABILITES DU SECRETARIAT DU PROGRAMME REGIONAL

Le secrétariat du PRCM aura à assurer :

- Le développement et la coordination des initiatives du PRCM en matière de planification côtière ou de gestion des ressources marines en Afrique de l'Ouest, dans le cadre du programme commun aux 4 organisations en étroite collaboration avec la CSRP et les institutions nationales et sous-régionales compétentes en matière de gestion des AMP et des ressources naturelles.
- La coordination de l'exécution technique des projets financés dans le cadre du PRCM ainsi que le suivi et l'évaluation des projets directement exécutés par le Secrétariat et par les partenaires.
- La conception et l'élaboration des documents de projets et l'accompagnement technique et administratif de ces initiatives, en concertation avec les représentants des 4 organisations, le Réseau de Planification Côtière et les partenaires nationaux et sous-régionaux (CSRP, UNESCO... etc.) impliqués dans le programme.
- L'appui à la coordination du réseau régional de planification côtière, dont il aura à assurer le secrétariat, ainsi que l'assistance et l'appui des réseaux nationaux de planification côtière dans les pays concernés.
- Le suivi des dossiers pertinents de la Commission Sous-Régionale des Pêches-CSRP et l'appui à certaines démarches de cette commission en rapport avec l'utilisation durable des ressources halieutiques ouest-africaines.
- Le renforcement des liens entre le programme régional et les autres programmes régionaux ouest-africains et continentaux, ainsi qu'avec les institutions régionales et internationales pertinentes (CEDEAO, UA, NEPAD, Initiative APAI... etc.).
- La recherche, avec l'appui des quatre organisations, des financements afférents aux programmes et projets dont il aura la charge.

Durant la deuxième phase du Programme, le Secrétariat du PRCM de manière plus spécifique devra réaliser les tâches suivantes :

- Assurer le secrétariat technique du réseau régional d'experts sur la planification côtière, et appuyer le coordonnateur et les points focaux dans les tâches d'animation et de coordination et assurer la qualité de la communication entre les membres ;
- Contribuer directement à la diffusion d'informations concernant le Programme sur le réseau et sur le site Web que le Programme doit créer et mettre à jour de manière régulière ;
- Développer un programme d'information, d'éducation et de sensibilisation en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement de la zone côtière et marine de la sous-région ;

- Développer les échanges avec les autres réseaux de la sous-région et d'autres régions du monde dans le domaine de la planification côtière et de la gestion des AMP.
- Participer activement à l'élaboration, l'exécution et au suivi des activités engagées dans le cadre du Programme ;
- Organiser les ateliers, visites d'échange, formations et autres activités en collaboration avec les organisations /institutions responsables de leur exécution notamment pour les réseaux des AMP (RAMAO, tortues marines, requins... et d'autres qui seront créer) et en concertation étroite avec le Comité de Pilotage ;
- Elaborer les documents, contrats, protocoles ou conventions relatifs à ces activités et en assurer le suivi administratif ;
- Appuyer les initiatives régionales de conservation d'espèces particulières menacées et/ou protégées : tortues marines, raies et requins ... etc. ;
- Développer des contacts spécifiques avec les autorités compétentes des pays de la sous-région pour évaluer les potentialités de création d'Aires Marines Protégées dans ces pays et définir de manière concertée les actions à mettre en œuvre dans ce sens ;
- Assurer la coordination avec la CSRP et avec les organisations régionales / internationales ainsi que les ONG intéressées par ce programme.

RAPPORTS

- Rédiger un rapport semestriel sur l'état d'avancement du Programme et le diffuser après l'avoir soumis au Comité de pilotage pour approbation ;
- Rédiger un rapport technique annuel global sur le Programme d'activités et le rapport financier et comptable.

COMPOSITION DE L'EQUIPE DU SECRETARIAT

Le Secrétariat du PRCM est composé de l'équipe suivante :

- Un Coordinateur Régional
- Un Chargé de Programme
- A partir de la deuxième année d'un Chargé de planification, suivi-évaluation de projets
- Une Secrétaire
- Un chauffeur.

BUDGET

Le budget global prévisionnel pour la période 2004 – 2008 est de 1.290.500 Euros

APPUI A LA CREATION ET A LA GESTION DES AIRES MARINES PROTEGEES

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

A la suite d'une première génération d'AMP créées à partir des années 75, une nouvelle dynamique est en train de voir le jour sur la zone côtière ouest-africaine. Elle répond à des préoccupations exprimées par différentes catégories d'acteurs, moins par rapport à la nécessité de préservation de la biodiversité en tant que telle, mais plutôt en réponse à la situation des ressources de la pêche. Les acteurs concernés ont aussi une perception plus claire des services que peuvent rendre les AMP et sont conscients des différents modes de protection et de statuts qui sont susceptibles de s'adapter à des contextes divers, depuis la réserve intégrale jusqu'à l'aire de gestion communautaire.

On doit reconnaître à cet égard que l'expérience sous-régionale a fait des progrès pour adapter les modèles à des contraintes spécifiques et aux conditions sociales, économiques et culturelles particulières.

Des avancées notables ont été réalisées ces dernières années aussi sur le plan méthodologique, qui concernent l'appropriation des processus d'identification, de négociation, de classement et de gestion par les bénéficiaires directs. Ces approches ne se contentent plus des informations scientifiques, souvent fragmentaires, mais s'appuient également sur les savoirs locaux en matière de ressources et de fonctionnement des écosystèmes. Sur ces bases un zonage est établi de manière participative en fixant les usages propres aux différents espaces, notamment en relation avec les modalités de reproduction des ressources.

Les expériences les plus récentes s'intègrent désormais dans des perspectives plus globales de développement, au travers notamment d'activités économiques qui incitent à la mise en place de modes d'exploitation durables tout en se tournant vers les besoins des collectivités. Le zonage est aujourd'hui pensé non seulement par rapport aux particularités des espaces à protéger, mais aussi en fonction des services que l'AMP peut fournir au bénéfice des zones ou des usagers situés à l'extérieur. Ces bénéfices concernent par exemple la nécessité de conserver des écosystèmes sains et productifs, ou encore de prendre en considération la valeur des patrimoines culturels dans la gestion de l'environnement ou le développement de l'écotourisme. Les expériences les plus récentes montrent par ailleurs le potentiel d'efficacité du zonage dans l'atténuation des conflits entre usagers résidents et migrants.

Les AMP sont par conséquent considérées aujourd'hui comme faisant partie des outils de gestion de la zone côtière et de ses ressources, au bénéfice des sociétés. Les acteurs concernés, qui entretenaient autrefois des rapports de force autour de la problématique de conservation, se rassemblent aujourd'hui plus facilement autour d'une vision partagée. Cette vision consensuelle s'est exprimée clairement lors de l'élaboration de la Stratégie régionale pour les AMP, qui fixe le cadre de priorités servant de référence au présent projet et qui est soutenu par l'ensemble des Ministres de la sous-région chargés des aires protégées et de la pêche..

OBJECTIF DU PROJET

Soutenir le processus de création d'aires marines protégées dans la région, de façon à favoriser simultanément la conservation d'un réseau d'écosystèmes côtiers représentatifs, la régénération des ressources marines et la protection de la diversité biologique au bénéfice des populations du littoral.

Objectif spécifique 1 : Organiser les connaissances nécessaires au processus de création d'AMP.

Activités :

- mettre en place et apporter les moyens à la réalisation d'une synthèse des connaissances scientifiques acquises
- promouvoir et soutenir l'organisation des activités de recherche et d'enquêtes destinées à compléter la documentation existante
- organiser le recueil des savoirs traditionnels et des visions locales relatives aux différentes composantes de l'environnement et à l'exploitation des ressources naturelles
- systématiser l'ensemble des informations

Objectif spécifique 2 : Elaborer une proposition de plan gestion des espaces à protéger avec les parties prenantes

Activités :

- identifier les parties prenantes et mettre en place des cadres de concertation
- organiser un processus participatif visant à la définition des zonages et des règles d'usage correspondantes
- rédiger les ébauches successives du Plan de Gestion
- soumettre le Plan de Gestion aux autorités compétentes

Objectif spécifiques 3 : Mettre en place les attributs de l'aire marine protégée

Activités :

- élaborer les propositions de textes réglementaires
- identifier et mettre en place un système de surveillance
- appuyer la mise en place des infrastructures et l'acquisition des équipements de base
- organiser les modalités d'information des usagers internes et externes

Objectif spécifique 4 : Identifier et mettre en œuvre des activités d'éco-développement

Activités :

- identifier les besoins des collectivités locales
- définir les modalités d'exploitation durable des ressources naturelles
- mettre en place des activités à caractère économique ou culturel

MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Les activités seront réalisées par les Institutions considérées comme compétentes selon les cas de figure, en étroite concertation avec les autorités administratives, les Centres de recherche concernés, en collaboration permanente avec les collectivités impliquées dans les projets. Le processus de création et de gestion recevra les soutiens techniques et scientifiques nécessaires de la part des organisations partenaires du PRCM, en cherchant à valoriser les compétences sous-régionales. Les conditions précises de mise en œuvre seront définies en fonction des dossiers proposés, au cas par cas.

BUDGET

Un budget estimatif de l'ordre de 75.000 Euros par année et par site est nécessaire pour la réalisation des objectifs 1 et 2, pour une période de 2 à 3 ans. Les budgets ultérieurs dépendent directement des caractéristiques propres à chaque AMP.

RENFORCER LES CAPACITES DES AIRES MARINES PROTEGEES EN AFRIQUE DE L'OUEST LA GESTION PARTICIPATIVE AU SERVICE DE LA BONNE GOUVERNANCE (INITIATIVE RESEAU RAMAO)

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les aires marines protégées de l'Afrique de l'Ouest sont le domaine de vie et travail de communautés humaines qui y résident de façon permanente ou temporaire et contribuent parfois à la gestion soucieuse des ressources naturelles ou bien à leur exploitation non durable et donc à leur dégradation. Des systèmes inefficaces de **gouvernance** (en terme de vision, volonté, lois et politiques, institutions de gestion, participation, transparence, attribution de responsabilités) semblent être à la base d'un manque d'accord social sur la conservation des ressources marines et côtières qui, à son tour, encourage une exploitation non durable.

Il est généralement reconnu que la gouvernance des AMPs ne peut être efficace qu'en étant participative, c'est-à-dire capable d'assurer des accords sociaux forts sur les règles d'exploitation et protection des ressources, et de promouvoir des institutions pluralistes— flexibles et compétentes— dédiées à la génération, la mise en oeuvre et au suivi/ évolution de ces accords. Or, la gestion participative est loin d'être la règle dans la région, à l'exception importante des systèmes traditionnels de gestion de ressources, qui restent dans plusieurs cas la meilleure défense et protection possible.

L'initiative décrite ici, appelée en bref **initiative RAMAO** (Renforcement des Aires Marines de l'Afrique de l'Ouest), a été conçue en tant que « composante transversale » du Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM). Elle a pour but de garantir sur le long terme les fonctions des AMPS par le renforcement des capacités de gestion participative dans la sous région. L'initiative sera fondée sur un partenariat entre une dizaine d'aires marines protégées de la sous région appelées **sites pilotes** ou **réseau RAMAO**, à savoir :

- Le Parc National du Banc d'Arguin, Mauritanie;
- Le Parc National de Diawling, Mauritanie;
- La Réserve de Biosphère du Delta du Saloum, incluant le Parc National du Delta de Saloum, Sénégal;
- Le Parc National de Niomi, Gambie ;
- La Réserve de Biosphère de l'archipel Bolama Bijagos, Guinée Bissau, avec le Parc National d'Orango, le Parc National Marin des Îles de Joao Vieira Poilao et l'aire de conservation communautaire d'Urok;
- L'aire marine protégée proposée des Îles Tristao en Guinée.

Elle engagera ces sites dans la mise en marche de leur propre processus de gestion participative, dans l'apprentissage par l'action et l'appui mutuel, la recherche-action participative et autant que possible l'engagement actif dans la génération des politique et conditions de gestion au niveau national et sous régional. L'initiative apportera aux sites un appui modeste du point de vue financier mais important du point de vue technique et de renforcement de capacités.

L'initiative se développera sur cinq ans, sera gérée par un organe exécutif léger, sous la supervision d'un Comité de Pilotage multipartenaires et avec l'appui technique du Groupe de Travail sur la Gestion Participative (CMWG) de la CEESP/ UICN

OBJECTIFS

1. Objectif général

Garantir sur le long terme les fonctions des aires marines protégées par le renforcement des capacités de gestion participative dans la sous région.

2. Objectifs spécifiques

- 2.1 Appuyer la mise en oeuvre de systèmes de gestion participative dans un ensemble de sites pilotes d'AMPs, représentatifs de la diversité des situations écologiques et sociales, selon un principe de cohérence sous-régionale.
- 2.2 Renforcer les compétences des acteurs sociaux relevant des sites pilotes par le développement et la valorisation de leurs connaissances et savoir faire en gestion participative.
- 2.3 Développer la compréhension du processus de gestion participative selon les pratiques spécifiques de chaque site et les mettre au profit de la gestion durable de la zone côtière de la sous région (recherche action).
- 2.4 Favoriser l'engagement des acteurs sociaux dans la définition et la mise en place des politiques de gestion de la zone côtière et de ses ressources à l'échelle nationale et sous régionale.

3. Les résultats attendus

- 3.1 Résultats et indicateurs pour l'objectif 1 :
 - Tous les sites pilotes ont avancé dans leurs processus de gestion participative.
 - Le processus de chaque site est à la fois unique et cohérent avec les autres, selon une compréhension commune de ce que la gestion participative signifie dans la sous région.
- 3.2 Résultats et indicateurs pour l'objectif 2 :
 - Les parties prenantes concernées par la gestion des ressources naturelles dans les sites pilotes sont compétentes et engagées dans la gestion participative.
 - Les capacités acquises par les parties prenantes sont démontrées par la qualité des systèmes de gestion participative qu'elles ont mis en place.
- 3.3 Résultats et indicateurs pour l'objectif 3 :
 - Les spécificités des valeurs, pratiques, règles locales et conditions socio-écologiques de gestion propres aux sites sont identifiées, évaluées, re-actualisées et appropriées par les acteurs sociaux concernés.
 - Les leçons apprises dans chaque site sont étudiées de façon comparative, articulées et diffusées par le réseau RAMAO dans l'entière sous région.
- 3.4 Résultats et indicateurs pour l'objectif 4 :
 - Plusieurs acteurs sociaux de la sous région sont engagés dans la définition et la mise en place des politiques de gestion des ressources marines et côtières.
 - Il y a cohérence et appui mutuel à l'échelle locale, nationale et sous régionale entre les politiques relatives aux aires marines protégées et aux ressources naturelles pour lesquelles ces mêmes AMPs jouent un rôle clé de conservation et régénération.

MODE OPERATIONNEL

L'initiative RAMAO se dotera des organes suivants de supervision et gestion :

Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage (CP) aura pour but de veiller au bon fonctionnement de l'initiative RAMAO (qualité du travail, production des résultats attendus, respect des échéances) et d'en donner les indications de base à regards des relations avec les partenaires institutionnels, tels que les autorités des états de la sous région. Il veillera aussi à que les résultats de l'initiative prennent en compte les politiques de conservation de la région et aussi, pour ce qui est possible, y donnent leur contribution.

Organisme exécutif

La gestion de l'initiative, en particulier pour tout ce qui concerne les activités à l'échelle sous régionale (ateliers, études comparatives, appuis techniques, développement d'outils de communication sociale, influence des politiques, etc.) sera assurée par un(e) Coordinateur(trice) Technique employé(e) à temps partiel (50%), appuyé(e) par le(la) Directeur(trice) de la composante, employé(e) aussi à temps partiel (10%). Cette structure de gestion légère est cohérente avec la volonté d'appuyer un travail qui sera essentiellement exécuté par les parties prenantes des sites pilotes.

Points focaux et « noyau d'appui » de la GP dans chaque site

Dans chaque site pilote on identifiera un point focal pour l'initiative RAMAO, si possible affecté à plein temps à l'accompagnement du processus de gestion participative. Le point focal, le responsable de l'AMP et les délégués des parties prenantes principales et des structures de gestion participative développés pendant l'initiative, ainsi qu'une éventuelle personne ressource affectée par un projet d'appui au site, constitueront ensemble une sorte de « noyau dur » ou « noyau d'appui » de l'initiative RAMAO

Appui technique

Le Groupe de Travail sur la Gestion Participative (CMWG) de la CEESP/UICN portera l'appui technique nécessaire pendant l'initiative, en particulier par rapport aux documents, aux méthodes, aux outils et à toute activité de renforcement des capacités des parties prenantes. Les membres du CMWG aideront aussi à la supervision de la qualité de tous les documents et produits de communication internationale sortant du travail de l'initiative RAMAO, et faciliteront la communication et l'échange avec d'autres réseaux et initiatives aux objectifs similaires dans d'autres régions du monde.

BUDGET GLOBAL

Le budget global du projet est de 1.455.000 euros pour 4 ans de la période 2004 à 2008.

APPUI A LA SURVEILLANCE MARITIME DE LA ZONE COTIERE D'AFRIQUE DE L'OUEST

CONTEXTE

Le Projet Régional de Conservation Marine (PRCM) a pour but de soutenir les pays de la sous-région Afrique de l'Ouest pour que les aires marines déjà protégées ou en passe de l'être puissent assurer leur fonction de conservation d'habitat critiques pour la reproduction des ressources halieutiques et plus généralement de la biodiversité.

Il est inconcevable que ces zones protégées puissent remplir leur rôle sans une surveillance active, organisée et efficace ; le présent projet a pour objectif de mettre en œuvre cette surveillance maritime.

OBJECTIFS

6 objectifs qui doivent être atteints au bout des cinq années :

- chaque AMP doit être dotée d'une structure lui permettant d'assurer la surveillance maritime de son territoire : au minimum un directeur/conservateur et un service/ unité opérationnel(le) de surveillance. Ce service comprend le personnel chargé de la surveillance et une unité/ cellule logistique chargée entre autre de l'entretien et la réparation du matériel nautique
- Chaque AMP doit être dotée de moyens nautiques adaptés et suffisants : des vedettes en aluminium, de construction professionnelle, répondant à des caractéristiques précises en matière de qualité d'aluminium, d'échantillonnage et d'insubmersibilité, Ces bateaux doivent être d'une robustesse exemplaire pour durer et pour que la surveillance ne subisse pas d'interruption dans le temps pour cause de défaillance technique.)
- Tous les responsables de la surveillance des AMP doivent avoir suivi une formation leur permettant d'organiser la surveillance maritime : ce stage spécialisé leur permet d'organiser immédiatement une surveillance efficace et de pouvoir en rendre compte.
- Un nombre suffisant de chefs de bord par AMP doit être formé pour atteindre les objectifs de la surveillance. Au minimum un chef de bord doit être opérationnel dès la première année.
- Tous les agents de AMP de la sous-région chargés de la surveillance qui ne sont pas chefs de bord doivent, à l'issue des 5 années, avoir suivi une formation nautique leur permettant de seconder efficacement leur chef de bord et de participer aux opérations de surveillance nautique en sécurité.
- A l'issue des 5 années de formation, une équipe de formateurs doit avoir été créée pour assurer la pérennité des formations et des recyclages pour le compte du réseau des AMP de la sous-région. Les formateurs seront détectés au cours des stages parmi les agents d'AMP . Ces agents suivront un stage de formation spécialisée et participeront à l'encadrement des formations avec les formateurs ONCFS pour acquérir de l'expérience.

PLAN D'ACTION

A - Acquisition des équipements

*** Embarcations**

4 AMP sont concernées au départ du projet (Mauritanie, Sénégal, Guinée Bissau et Gambie), 2 autres devront les rejoindre en 2007 (Guinée et Cap vert). Les vedettes de 6,80 m pour la Gambie, le Sénégal et la Guinée Bissau sont équipées d'un taud permettant d'abriter l'équipage et le matériel électronique placé dans un caisson démontable et comprenant selon les nécessités locales VHF, GPS, sondeur et radar. Pour la Mauritanie (PNBA) la vedette doit être plus grande pour optimiser les missions de surveillance ; cette vedette fait une 9,50m et permet des missions de 48 à 72 heures en mer ;

Les embarcations doivent toutes être produites par le même chantier (abaissement du coût unitaire, suivi de la construction), ce qui n'exclut pas des modifications légères nécessaires localement (taille des réservoirs, coffres etc.) et expédiées avec leur équipement dans chaque pays concerné. L'ONCFS prendra en charge ce dossier (rédaction du cahier des charges, choix du chantier, suivi des constructions et des expéditions, réception et mise en service des embarcations).

Les caractéristiques des 5 vedettes identiques (3 la première année, 2 autres en 2007 pour la Guinée et le Cap Vert) sont les suivantes : construction en aluminium, 6,80 m , avec console de pilotage et taud de protection, double motorisation hors bord (2 X 100cv 4 temps) ;

La vedette destinée au PNBA est construite en aluminium, mesure 9,50m, avec cabine de pilotage et poste de repos pour l'équipage permettant de passer plus de 24h en mer, motorisée avec un moteur in-bord de 300cv couplé à un jet.

Toutes les embarcations sont équipées de : matériel d'armement (ligne de mouillage, cordages, compas de route, jumelles, lampe torche etc.), de sécurité (gilets de sauvetage, feux, etc.), électronique (VHF, GPS, sondeur, radar), équipements divers (cirés etc.).

Le fait d'avoir des vedettes identiques dans leur conception permet de réduire le coût d'achat, d'uniformiser la formation des pilotes et des mécaniciens et réduit le coût de maintenance (facilité de commande des pièces détachées, etc.)

Six mois minimum semblent un délai raisonnable entre le lancement des consultations et la première livraison.

B - Formation des ressources humaines :

Les personnels embauchés dans chaque AMP doivent être formés à la conduite de missions nautiques sur le type d'embarcation qu'ils vont avoir à utiliser. La formation se déroulera à la réception des vedettes. ou, en tous cas, avant l'utilisation du matériel par les personnels. Elle regroupe les agents des différentes AMP, afin que l'ensemble des gardes bénéficient de la même qualité de formation.

Les formations, qui s'étalent sur 5 ans doivent aboutir dès la première année à ce que 2 agents par AMP soit formés, avec au moins 1 chef de bord. Elles se déroulent chaque année dans une AMP d'un pays différent (il faut que les formations aient lieu sur le territoire des AMP pour que tous les problèmes liés au contexte local soient bien appréhendés lors des formations).

Il est indispensable de former des mécaniciens spécialisés dès la première année ;

Ces formations régionales sont complétées par des missions annuelles d'expertise, d'aide à la mise œuvre et d'optimisation de la surveillance nautique sur chaque AMP.

Détail des formations nécessaires :

- Une formation régionale annuelle de 3 semaines des personnels embarqués incluant pendant les 3 premières années les 4 pays disposant actuellement d'AMP et à partir de la 4^{ème} année la Guinée et le Cap Vert .
- Une mission de suivi, d'assistance et d'expertise annuelle dans chacune des AMP représentant 4 missions de 15 jours pendant les 3 premières années puis 6 missions de 15 jours les 2 années suivantes.
- Une formation de 15 jours des mécaniciens chargés de la maintenance des embarcations, dès la première année, en même temps que la première session de formation des pilotes et adjoints .
- Une formation d'une semaine des responsables de la surveillance de chaque AMP afin de leur donner immédiatement les moyens d'organiser efficacement la surveillance dès la première année ; cette formation peut se dérouler en même temps que la première formation régionale des pilotes et adjoints.
- Formation à partir de la 3^{ème} année de formateurs nautiques locaux et intégration de ces formateurs stagiaires dans les formations de 2007 et 2008.

LES PARTENAIRES ET MODE OPERATIONNEL

- Le PNBA - La Direction des Parcs Nationaux du Sénégal
- Le Wild life Département de Gambie
- L'Unité des Aires Protégées en Guinée Bissau
- Le secrétariat du Programme Régional de Conservation Marine
- L'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage (ONCFS)

Détail et chronologie des opérations

- 2004 - Livraison des embarcations en Gambie, Sénégal, Guinée Bissau et Mauritanie.
- Formation nautique des chefs de bord et des adjoints (8 stagiaires, 3 semaines).
- Formation des mécaniciens (4 stagiaires, 2 semaines).
- Formation des responsables de la surveillance de chaque AMP (4 stagiaires, 1 semaine).
- Expertise, assistance et suivi sur chaque AMP (4 X 2 semaines).
- 2005 - Formation nautique des agents des AMP : chefs de bord , adjoints, équipiers de bord (8 stagiaires, 3 semaines) .
- Expertise, assistance et suivi sur chaque AMP (4 X 2 semaines).
- 2006 - Formation nautique des agents des AMP : chefs de bord , adjoints, équipiers de bord (8 stagiaires, 3 semaines).
- Formation de formateurs nautiques (4-6 stagiaires, 2 semaines) .
- Expertise, assistance et suivi sur chaque AMP (4 X 2 semaines).
- 2007 - Livraison des embarcations pour la Guinée et le Cap Vert
- Formation nautique des chefs de bord , adjoints et équipiers de bord, intégration de 4 formateurs stagiaires dans l'équipe de formation (12 stagiaires, dont 4 des AMP initiales et 8 des 2 nouvelles AMP , 3 semaines) .
- Expertise, assistance et suivi sur chaque AMP , incluant la formation des responsables de la surveillance des 2 nouvelles AMP (6 X 2 semaines).
- 2008 -Formation nautique des chefs de bord, adjoints et équipiers de bord, participation à la formation des formateurs stagiaires (8 stagiaires des nouvelles AMP , 3 semaines).
- Expertise, assistance et suivi sur chaque AMP (6 X 2 semaines).

BUDGET

Le budget global du projet est de 1.086.748 € pour une durée de 4 ans de 2004 à 2008, dont 661.000 euros pour l'investissement des embarcations et 425.748 euros pour la formation et le suivi.

RESERVE DE BIOSPHERE DU BAS DELTA MAURITANIEN

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les zones humides constituent des centres de biodiversité et sécurisent les fonctions essentielles de reproduction, de repos ou de croissance des juvéniles pour la faune terrestre et aquatique. Elles favorisent également le bon développement du couvert végétal, élément de première importance dans les pays comme la Mauritanie qui luttent contre la désertification. Ici comme ailleurs, les zones humides sont fortement menacées. Les zones littorales connaissent un afflux de population lié soit à des facteurs économiques et parfois politiques soit à des facteurs naturels tel que la sécheresse.

En Mauritanie, la péjoration climatique qui a commencé dans les années 70 a accentué régulièrement la pression anthropique sur les zones humides de l'intérieur et du littoral. Le littoral en particulier la région du delta du fleuve Sénégal a connu l'arrivée de population de l'intérieur ne pouvant plus vivre de leurs activités antérieures en particulier de l'élevage. Le barrage anti-sel de Diama, s'il a permis la mise en place de périmètres irrigués mais a également eu des conséquences néfastes pour toute une frange de la population installée dans la zone d'inondation naturelle du fleuve, qui exploitait des ressources naturelles et des espaces de production en fonction des cycles écologiques du milieu. Cela a fragilisé l'économie des ménages riverains et mis à mal la cohésion sociale en provoquant l'exode vers les villes.

La création du Parc National du Diawling avait pour objectif de redonner vie à une partie de la région devenue impropre à l'agriculture et dont l'environnement naturel était fortement dégradé. Les aménagements du parc ont renversé cette dynamique de désertification en permettant une inondation artificielle des différents bassins du Diawling. Les végétaux (graminées, ligneux, mangrove) ont progressivement refait leur apparition dans les bassins réalimentés en eaux douces et les animaux sauvages et domestiques trouvent de nouveau de quoi subvenir à leurs besoins de subsistance et de reproduction. Ainsi, les effectifs de la faune sauvage (oiseaux, phacochères, serpents etc.) ont augmenté régulièrement et les oiseaux migrateurs sont revenus dans le parc en grand nombre, certains s'y reproduisent et y trouvent un environnement favorable devenu rare dans la sous région. La reconstitution des populations animales et du couvert végétal donnent à nouveau l'opportunité d'une exploitation traditionnelle des ressources naturelles. Des activités un moment disparues (pêche, élevage, tissage et même maraîchage) sont à nouveau pratiquées par les populations riveraines du parc.

Les moyens d'intervention du Parc National sont modestes et focalisés sur des zones restreintes. Les acquis demandent à être consolidés. Les dynamiques de régénération restent fragiles, la salinisation et l'acidification des terres restent des réalités que les inondations artificielles ne peuvent combattre continuellement sur l'ensemble des périmètres du parc et de sa périphérie. Les mangroves sont loin d'être comparables à celle d'avant les aménagements et le parc a peu de moyens pour soutenir la régénération actuelle. Les herbacées tels les *Sporobolus* sont encore des ressources rares dont la gestion nécessite une concertation suivie avec les populations. En envahissant le lit du fleuve le typha et la salvinia ont rendu les accès au fleuve concurrentiels. Les maraîchers et les pêcheurs aménagent les berges et les animaux sauvages n'ont plus de couloir pour venir s'abreuver. La lutte contre la *Salvinia molesta*, plante envahissante flottante, a été un succès du PND, mais un travail en amont du fleuve est nécessaire pour prévenir la réinfestation. Par ailleurs, les conditions sanitaires de la zone se sont très largement dégradées au point d'en faire une des zones de prévalence les plus importantes au monde pour les maladies telles que le paludisme et la bilharziose.

Il devient donc absolument indispensable d'étendre géographiquement les interventions actuelles, pour améliorer les pratiques de gestion dans des zones éloignées du Parc National d'une part, pour apporter un appui à la gestion durable d'une gamme de ressources naturelles plus étendue (ressources halieutiques marines, pâturages, ressources halieutiques fluviale, etc.). L'approche Réserve de la Biosphère proposée par l'UNESCO est un cadre d'intervention qui convient particulièrement au Bas Delta Mauritanien. En effet, à l'échelle de la micro région du bas delta, elle permet dans une dynamique cohérente à la fois de mener des actions de gestion des ressources naturelles dans une perspective de développement économique et de lutte contre la pauvreté, et de renforcer la dynamique de conservation engagée par le Parc National du Diawling. Celle-ci réunirait un ensemble complexe d'écosystèmes maritimes, humides continentaux et sahéliens en

communication et en inter-relations fonctionnelles, qui pourrait être qualifié de méta-système écologique du delta du fleuve Sénégal.

OBJECTIFS

L'objectif à long terme est de maintenir la dynamique actuelle de régénération des écosystèmes en restaurant la biodiversité tout en permettant aux populations locales de se développer et d'améliorer leurs conditions de vie en exploitant durablement les ressources naturelles.

Objectif général

Les capacités institutionnelles pour la gestion des ressources naturelles des zones humides ouest-africaines sont renforcées.

Objectif du projet

La réserve de biosphère du bas delta mauritanien est mise en place

Objectifs spécifiques

OS1 - Le patrimoine naturel et culturel du bas delta mauritanien sont conservés dans le respect du processus de restauration des zones dégradées.

Il s'agit là de poursuivre l'effort d'aménagement et de gestion équilibrée de la zone centrale du Parc National et de sa périphérie proche, par :

- un zonage clarifiant la vocation des différents secteurs géographiques du bas-delta,
- une gestion hydraulique permettant la régénération et la conservation des écosystèmes et des sites représentatifs et une utilisation équitable des ressources naturelles par les différentes composantes de la population locale,
- l'amélioration de la gestion des ressources de la zone périphérique en particulier la restauration des sols et du couvert végétal, et la protection de la faune sahélienne.

OS2 - Le suivi et la surveillance continue de l'environnement global du bas delta sont assurés.

Les résultats obtenus ces dernières années dans la restauration des écosystèmes sont extrêmement visibles mais la gestion durable demande une connaissance plus fine et plus rigoureuse des processus en cours. Des études ponctuelles et un suivi scientifique est indispensable notamment :

- en ornithologie pour suivre les populations d'oiseaux migrateurs,
- sur les systèmes hydrauliques et hydrologiques,
- sur le plus large éventail possible d'impacts anthropiques,
- en matière d'évaluation économique des activités liées aux ressources naturelles
- dans les domaines de la socio-anthropologie, de l'archéologiques et de l'histoire.
- Les résultats de ces études et suivi devront nourrir un système d'information géographique et être diffusés à travers un site Web.

OS3 - Des activités d'éco-développement sont organisées en faveur des populations de la réserve dans un esprit dynamique de gestion durable des ressources naturelles et de lutte contre la pauvreté.

Les types et les modes d'exploitation des ressources naturelles sont multiples et parfois conflictuels et doivent être réglés dans le cadre d'institutions reconnues par tous les acteurs et toutes les composantes de la société locale. Il convient donc de susciter ou de renforcer les cadres de concertations entre les acteurs, les communautés et les institutions locales, à travers lesquels seront menés l'identification, la coordination et le suivi des actions renforçant l'exploitation durable des ressources naturelles et le développement de l'économie locale. Les domaines particulier sont déjà ciblés par les acteurs locaux : amélioration de l'approvisionnement en eau, micro crédit, productions maraîchères et fruitières, productions innovantes, secteur de la pêche, secteur de l'écotourisme, commercialisation des productions, désenclavement de la zone.

OS4 - La réserve de biosphère du Bas delta mauritanien est une structure de gestion environnementale pérenne et autonome.

La Réserve de Biosphère doit être autonome de celle du Parc National et développer une visibilité et une démarche propres. Cela nécessite la création ; la structuration administrative et technique ; l'équipement en personnel et en matériel et le renforcement des compétences administrative, technique et scientifique de l'unité de coordination de la réserve. Cette unité bénéficiera d'un appui et d'un suivi permanent tout au long du projet.

STRATEGIE D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

La réserve travaillera sous la tutelle du ministère du développement rural et de l'environnement (MDRE) qui a en charge les dossiers relatifs à l'environnement et sera partenaire de la Marine Nationale qui assure la tutelle de la réserve naturelle du Chat t'Boul, réserve incluse dans les limites de la Réserve de Biosphère. Le personnel en poste dans la zone, notamment dans le PND a acquis une certaine expérience dans le domaine de la gestion des aires protégées, mais sur un plan général ces partenaires ont besoin de renforcement institutionnel et d'appui financier pour mener à bien leur mission. Il conviendra de clarifier les rôles et responsabilités des deux tutelles administratives qui toutes deux déclaré leur intérêt à collaborer dans le cadre de la Réserve de Biosphère.

DUREE DU PROJET ET BUDGET

Durée du projet 5 ans,

Budget estimatif total : 2.150.000 Euros

GESTION INTEGREE DE LA ZONE COTIERE DE LA GUINEE-BISSAU : GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES ET HABILITATION DE LA SOCIETE CIVILE

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

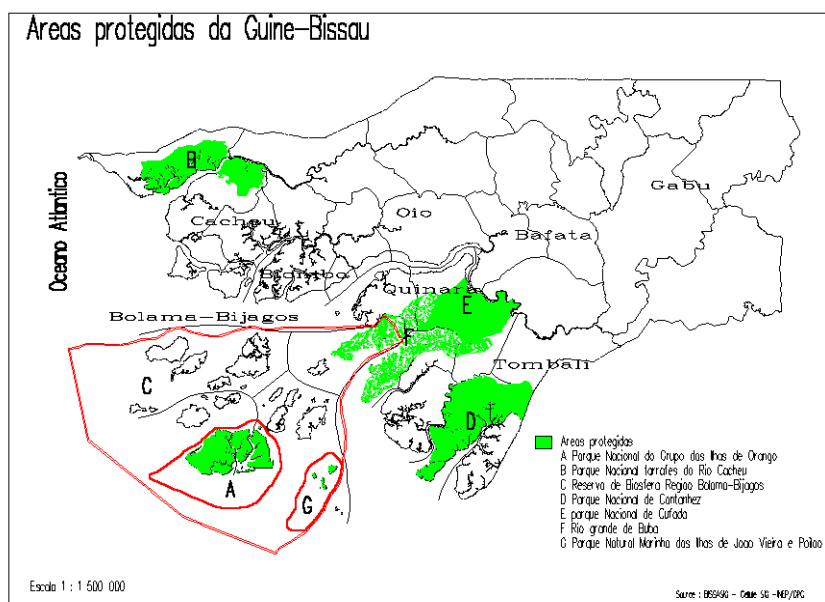
L'économie nationale de la Guinée Bissau est très dépendante des ressources naturelles. La noix d'anacarde et les permis de pêche rapportent près de 87 % des devises de l'Etat. Le gouvernement essaie de développer un secteur d'exploitation des ressources naturelles non renouvelables (bauxite, phosphate et pétrole) assez prometteur. Mais la dépendance vis-à-vis des ressources naturelles renouvelables se maintient pour les communautés locales, et la pêche, la chasse, l'extraction des produits forestiers, l'agriculture continueront à être la base de l'économie locale encore longtemps.

Cette constatation concerne particulièrement la zone côtière du pays. Celle-ci abrite 65% de la population. Le littoral de la Guinée-Bissau est un des plus riches de la côte Ouest-africaine du fait de la complexité géographique de l'ensemble des îles de l'Archipel Bolama-Bijagos et des nombreux estuaires et rias, et du fait de facteurs propices aux dynamiques naturelles telles que l'étendue de la plate-forme continentale et la confluence des courants marins côtiers du nord et du sud.

Le littoral de la Guinée Bissau est aussi un centre de biodiversité unique dans la région. La présence de grands massifs de mangrove, de vastes étendues de vasières, un plateau continental maritime immense (environ 53.000 km²) font de cette zone un important centre de reproduction et d'habitats pour une grande variété d'espèces marines et terrestres. Il est réputé pour ses crevettes, l'abondance de ses pêches, ses crustacés et mollusques et plusieurs espèces d'intérêt commercial se reproduisent dans ses eaux. Après le Banc d'Arguin, le littoral Bissau-Guinéen est la deuxième destination la plus importante des oiseaux migrateurs d'Afrique de l'Ouest. Les îles des Bijagos sont un grand site de ponte des tortues vertes.

Les caractéristiques écologiques de la région ont été conservées intactes jusqu'ici grâce à des cultures très respectueuses des équilibres naturels comme chez le peuple Bijagos. Mais la productivité biologique de cette région attire une population grandissante qui menace les équilibres actuels, en particulier par une exploitation non contrôlée aux pratiques non durables. On constate une grande affluence de pêcheurs non guinéens qui ne respectent pas toujours les règles et normes d'exploitation des ressources halieutiques définies par les règles sociales propres aux communautés autochtones ou prévues par l'Etat guinéen. Ces comportements divergents sont des sources de conflit entre allochtones et autochtones et rendent difficile le maintien de systèmes durables de gestion des écosystèmes marins, côtiers et insulaires. Les perspectives de développement rapide du tourisme d'une part, d'activités extractives en particulier minières d'autre part, constituent un risque d'engagement du pays à long terme dans lesquels la gestion des ressources naturelles serait reléguée au rang de préoccupation secondaire.

Pourtant malgré de nombreuses contraintes, et les conflits possibles avec les perspectives de développement d'activités économiques non durables, le Gouvernement de la Guinée-Bissau a reconnu jusqu'ici l'importance de préserver la qualité de l'environnement et des ressources naturelles. Devant les menaces qui pèsent sur les ressources naturelles et sur les principaux habitats naturels, la Guinée-Bissau s'est lancée avec l'aide financière de la coopération suisse et un appui constant de l'UICN et de ses partenaires depuis 12 ans, dans un processus de planification participative et d'aménagement de certaines parties de sa zone côtière. Dans le cadre de ce programme divers domaines d'action ont émergé: création et gestion d'aires protégées qui occupent aujourd'hui une portion importante de la zone marine et côtière, éducation environnementale, dynamisation des initiatives locales et recherche appliquée à la gestion durable des ressources. L'application du processus de planification participative dans les aires protégées a permis la mise en place de modèles de gestion adaptés au contexte écologique et socioculturel. Ce processus en cours a donné de bons résultats, mais reste fragile du fait des difficultés d'application des règles légales et locales et d'extension du programme, dues entre autres aux faibles capacités des institutions nationales et des organisations à la base.



FINALITE ET OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif du projet est de poursuivre les efforts consentis de longue date, dans une démarche de gestion intégrée de la zone côtière de la Guinée-Bissau, conçue comme un instrument technique de conservation et d'utilisation rationnelle de l'ensemble de la zone en vue d'harmoniser les activités humaines, économiques, écologiques et culturelles à court et à moyen terme, dans la perspective d'un développement durable. Cet objectif général trouve toute sa justification et sa cohérence dans la politique nationale de conservation de la nature ainsi que dans les programmes prioritaires de l'Etat, face à la réduction de la pauvreté et le développement du secteur social.

Le projet se construit autour de cinq objectifs :

- La poursuite du processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans de gestion participatifs des aires protégées de la zone côtière de Guinée Bissau sur des bases scientifiques fiables ;
- Le renforcement des capacités des institutions locales et nationales en vue de leur confier l'application des plans de gestion ;
- L'augmentation des revenus des ménages tirés de l'exploitation des ressources naturelles de la zone marine et côtière
- La diffusion au sein de la société civile bissau-guinéenne du contenu et de l'importance de la planification de la gestion de la zone marine et côtière ;
- La mise en place de mécanismes permettant à la société bissau-guinéenne de participer au débat et à la formulation des orientations de la politique sur les ressources naturelles ;

MODE ORGANISATIONNEL ET PARTENARIATS

Ce projet s'inscrit dans un ensemble de programmes menés ces dernières années ou encore en cours, avec un grand nombre de partenaires scientifiques, techniques et institutionnels, à différents niveaux d'intervention. Le projet sera mis en place à travers des structures du Ministère de l'environnement, auxquelles les partenaires du PRCM apporteront leur appui technique, scientifique et institutionnel. L'UICN a déjà cette expérience à travers la mise en place au sein du ministère de l'environnement et en collaboration étroite avec l'université, du Bureau de Planification Côtière, qui permet au pays de disposer d'un système d'information géographique performant. Un projet de la banque mondiale en cours de définition avec l'appui de l'UICN, bénéficiera des acquis obtenus et permettra de développer les processus en cours à une plus grande échelle.

L'UICN a accompagné des organisations nationales et locales devenues de véritables partenaires qui participent à la construction réciproque de leurs stratégies et à la planification et au suivi de leurs activités.

De nombreux partenaires de l'UICN, à commencer par les directions des aires protégées participent au réseau régional marin côtier et partagent leurs expériences avec leurs correspondants de la région.

BUDGET GLOBAL

Le projet s'étend sur trois ans un budget de : 1.406.000 euros

SUPPORT TO CAPE VERDE NGO'S AND MUNICIPALITIES FOR SUSTAINABLE MANAGEMENT OF COASTAL ZONES AND BIODIVERSITY

CONTEXT AND JUSTIFICATION

Cape Verde

The archipelago of Cape Verde is located 500 km off the coast of Senegal. It consists of 10 islands and 8 islets, with a total land area of 4,033 km², and a total marine area of 734,265 km². Because of the erratic climate and poor soils, only a small percentage of the land is suitable for cultivation. Fishing is very important in terms of employment and national food security, and the coastal waters are targeted by foreign fleets, artisanal fishermen, and national semi-industrial fishing operators.

Biodiversity

Cape Verde's biodiversity is of global importance as it includes many endemic plant, bird, insect, and marine species. The archipelago's unique cold water coral reefs are among the top 10 coral reef "hot spots" in the world and its beaches provide essential nesting sites for globally threatened marine turtles.

Many of the islands' habitats and species are critically endangered. Most of the indigenous forests have disappeared and several parts of the coastal zone and reefs are under mounting pressure. Factors that have caused environmental degradation include overgrazing, fuel wood collection, conversion of natural areas for agricultural purposes, sand mining, sewage, pesticide run off, and over-exploitation of several marine species of fish, birds and reptiles and their eggs.

Economic Importance

Tourism and fisheries are of strategic economic importance to the country with few other natural assets. Because of their recognized potential environmental impacts it is critically important to help develop policies and practices to ensure sustainability. Timely conservation planning can help to safeguard vital environmental assets, improve food security, and create new opportunities for employment.

Cape Verde has unique biological diversity, but it is well recognized that much of it is under threat. Several national institutions (General Directorate for the Environment (DGA), National Institute for Research and Agricultural Development (INIDA), and the National Institute for Fisheries Development (INDP) have clearly articulated the threats and conservation needs. A National Environmental Action Plan (PANA) is being drafted which will incorporate similar plans to be developed by each of the country's 17 municipalities. Cape Verde has also ratified several international treaties and agreements related to or affecting biodiversity such as the Convention on Combating Desertification, Convention on Climate Change and the Convention on Biological Diversity.

To promote the conservation and sustainable use of the country's biodiversity the government has elaborated a National Biodiversity Strategy and Action Plan (NBSAP). Various programmes and projects that were outlined are in the areas of legislation, research and monitoring, reinforcement of existing institutions, (eco-) tourism, capacity building, and environmental awareness. Recently a proposal has been developed for funding through the Global Environment Facility (GEF) to start the implementation of the NBSAP. However it focuses mainly on inland sites on the islands of Santo Antão, São Vicente, São Nicolau, Fogo and Santiago and fails to take into account the importance of coastal, marine and important wetland sites on the remaining islands.

In the past implementation of environmental conservation and management programmes has been rather limited due primarily to a lack of means. Many different Cape Verdian conservation institutions and organisations are seeking support to enhance their capacity to implement programmes and carry out activities themselves.

Given the priorities of Cape Verde and the strengths of WWF and WI, an opportunity exists to develop a joint programme which will complement activities under taken by other organisations. Specific activities would include enhancing the capacities of local municipalities, local communities and national/local NGO's in natural resource management, raising environmental awareness, lobbying/advocacy, engaging INIDA, INDP, as well as other national institutions in implementing research and monitoring programmes, creation of Marine Protected Areas, and engaging the tourism sector in sustainable economic development.

OBJECTIFS

During the first phase of this project, a programme development mission will be organised by WWF and Wetlands International. The objectives of this mission is to work with Cape Verdian experts to make an inventory of the needs from national and local governmental and non-governmental organisations to design a broad conservation action proposal.

ACTIVITIES

Project Development Mission

A two week mission to Cape Verde will take place in March 2003. The mission consists of three stages. On the first day of the mission a short meeting will be held with representatives from the government and NGOs. The second stage will be a series of consultations with concerned parties from all sectors of Cape Verde on different islands. This will be done by two interviewing teams each with 2-3 people- including at least one Cape Verdian and a representative of WWF/WI. The third stage a participants' meeting to present and discuss the teams' findings will be held. After this meeting a skeleton of a proposal should be ready. This approach will ensure that the main objectives and perspectives are captured, develop a sense of ownership in Cape Verde, and establish a working relation ship with key local individuals and institutions.

Outputs

During the two stakeholder meetings in Cape Verde a framework will be developed for a support programme for Cape Verde NGO's and municipalities for sustainable management of coastal zones and biodiversity. This proposal will build on local needs expressed during the meetings and discussions and incorporate existing information on ongoing or planned projects. WWF and WI will actively search for funding to implement the programme. Contact has already been made with organisations willing to fund such a project. The proposed start date for the programme is September 2003.

IMPLEMENTATION METHOD AND PARTNERS

The programme will be led by WWF and Wetlands International, who have global and regional experience to focus on achieving Cape Verde's conservation goals. The main national partners will be identified during the programme development mission. WWF and Wetlands International have visited Cape Verde several times and have developed links with INDP and INIDA, which will, along with Municipalities and local NGOs, most likely be the main partners for the implementation of the second phase of the programme.

BUDGET

Funds for this activity : 15,104 euros have been provided by the Royal Dutch Embassy in Dakar.

COMPOSANTE II

GESTION DURABLE DES STOCKS PARTAGES DE COURBINES ET DE MULETS DE MAURITANIE ET DU SENEGAL

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En Afrique de l'Ouest, la zone littorale et ses ressources représentent une composante essentielle pour le développement. Près de 60% de la population sont concentrés à moins de 20 km des côtes. La part des ressources halieutiques dans l'alimentation des populations est très importante et en constante augmentation. Au Sénégal par exemple, ces ressources contribuent jusqu'à 70% des apports en protéines.

Poids socio-économique du secteur de la pêche

En Mauritanie, le volume global des exportations de produits de la mer atteint 140 millions \$ en 1999. Le secteur de la pêche y représente 50 % du total des exportations, 33 % des recettes budgétaires et 13 % du PIB. A lui seul, il génère 36 000 emplois directs, 12 000 pêcheurs artisans ciblant une grande variété d'espèces de haute valeur commerciale pour le marché local ou international. Aujourd'hui, le sous secteur de la pêche artisanale est en pleine mutation. Il s'adapte très rapidement aux besoins du marché. Entre 1989 et 1998, le parc total d'embarcations a été multiplié par 6 et débarque aujourd'hui 80 000 Tonnes par an dont 10 000 t de mulets et 7 500 t de courbines.

Au Sénégal, sur les 400 000 tonnes de débarquements annuels, 80 % proviennent de la pêche artisanale. Ce secteur génère 600 000 emplois directs et indirects et représente 30 % des exportations annuelles.

Mobilité de la ressource : des stocks chevauchants

Le mullet et les courbines sont des poissons migrateurs qui effectuent annuellement de longs parcours le long des côtes d'Afrique de l'Ouest. Ces espèces pélagiques, évoluent dans différents biotopes durant de leurs cycles vitaux au centre desquels les aires marines protégées (PNBA, PND, RBDS) assurent un rôle majeur dans la croissance et la reproduction.

Evolution de la pêcherie

Situés sur le parcours migratoire du mullet (*Mugil cephalus*), les Imraguen de la côte mauritanienne pratiquent depuis des générations, une pêche traditionnelle de subsistance, en valorisant totalement cette ressource, qui est à la base de leur alimentation et un élément fort de leur culture. Depuis plus de 10 ans, du fait la haute valeur commerciale des œufs de mulets, la poutargue, une pêcherie artisanale intensive s'est développée sur tout le littoral. Financée par des opérateurs économiques locaux, cette pêcherie saisonnière qui cible les poissons adultes en période de reproduction s'est révélée très efficace pour atteindre en quelques années un volume de production de l'ordre de 10 000 t/an. En raison de la rapidité de cette évolution, les rendements se sont effondrés en Mauritanie et au Sénégal, tout au long du parcours migratoire de cette espèce.

Pour compenser cette chute des rendements, on constate depuis quelques années une augmentation de l'effort de pêche par l'allongement de la période de pêche qui est passée de 4 à 10 mois et par l'apparition de techniques de pêches intensives comme les sennes tournantes ou plus récemment encore, le filet maillant dérivant mono filament dont les longueurs embarquées par unité de pêche ont doublé ces deux dernières années.

Un schéma identique est également observé en Mauritanie au niveau de la pêche à la courbine (*Argyrosomus regius*). Cette activité, développée également sur le commerce des œufs, a connu une croissance fulgurante, notamment depuis le développement de techniques de pêches encerclantes. En quelques années, la Mauritanie est devenue le principal pays producteur avec 65 % des captures mondiales depuis 1990.

Mobilité des pêcheries et exploitations à deux vitesses

Les pêcheries du mullet et de la courbine se caractérisent par leur grande mobilité. Ces espèces sont pêchées aujourd'hui à la fois de manière traditionnelle par des communautés résidentes dépendantes de ces ressources et par des pêcheurs migrants travaillant pour le compte de sociétés de pêche exportatrices. En 2001, en Mauritanie, les pirogues affrêtées du Sénégal représentaient plus de 50 % du parc total

d'embarcations. La grande majorité des unités de pêche en activités dans les campements mobiles, sont composées d'embarcations et d'équipages Sénégalais de St Louis, affrétés spécialement pour la campagne de pêche au mullet par des sociétés Mauritanienne.

Marchés et filières

Les œufs de mullets et de courbines, très recherchés sur les marchés européens, sont exportés congelés sans aucune valorisation locale. Puis, les carcasses de poissons vidés de leurs œufs, constituent la grande part des approvisionnements en poisson frais ou séché des marchés locaux et des marchés sénégalais.

Les menaces qui pèsent sur les stocks exploités

Aujourd'hui, plusieurs phénomènes observés constituent des menaces potentielles pour l'avenir de ces ressources et la durabilité de leur exploitation, parmi lesquels on peut citer :

- L'allongement de la période de pêche et l'augmentation de l'effort de pêche de chaque pêcheur
- La performance toujours croissante des engins et techniques de pêche (sennes tournantes et coulissantes, filets maillant dérivants mono filaments, sennes de plage)
- Les modifications des facteurs climatiques et hydrologiques (T° et salinité)
- Les modifications ou la destruction des habitats critiques (barrages du fleuve Sénégal, infrastructures portuaires, chalutages et dragages des fonds, pollutions urbaines, rejets agricoles, prospections et probablement exploitation d'hydrocarbures à l'avenir...)

OBJECTIFS

Le projet à long terme du projet est de rendre durable la pêche au mullet et à la courbine au bénéfice de la sécurité alimentaire des populations locales des aires protégées et des économies de la Mauritanie et du Sénégal.

L'objectif de projet est d'aménager les pêcheries de mullets et de courbines pour en rendre l'activité durable en Mauritanie et au Sénégal.

Objectif 1

Mettre en place un système d'informations commun aux deux pays, dans la perspective d'une gestion durable des ressources concernées

Résultats attendus

- Un système harmonisé de collecte d'informations est mis en place en Mauritanie et au Sénégal
- L'activité de pêche et les captures sont suivies
- Les stocks concernés sont identifiés et les potentialités estimées
- Les facteurs bio écologiques et dynamiques sont connus
- L'environnement socio-économique est décrit

Objectif 2

Définir des mesures d'aménagement pour la gestion durable des espèces concernées en concertation avec l'ensemble des acteurs.

Résultats attendus

- Avec le concours de la CSRP, il s'agira de mettre en place des mécanismes de concertation et de validation entre les acteurs des deux pays
- Des mesures d'aménagement sont proposées, discutées et adoptées au sein de structures appropriées
- Les mesures d'aménagement sont évaluées

Objectif 3

Renforcer les capacités des acteurs en vue de promouvoir une pêche responsable et assurer une meilleure valorisation des captures.

Résultats attendus

- Renforcer la capacité des acteurs (formations et sensibilisations sur la pêche responsable, renforcement de la capacité des pêcheurs à négocier)

- Encourager le développement d'activités rémunératrices pour la valorisation optimale des produits de la pêche
- Assurer la promotion de l'écotourisme comme activité génératrice de revenu, en compensation des mesures de gestion de la pêche.

MODE OPERATIONNEL ET PARTENARIAT

Sous la coordination de la CSRP, il est attendu que :

- les institutions compétentes de la Mauritanie et du Sénégal (recherche, aménagement, suivi, promotion et surveillance), ainsi que
- les professionnels (armateurs, pêcheurs artisans et traditionnels) et
- les représentants des institutions de conservation et de gestion du littoral et des ressources naturelles, contribuent à la constitution et au fonctionnement des structures de concertation et de validation communes aux deux pays, et jouent un rôle dans la collecte et/ou la fourniture de données.

Le projet propose donc de sensibiliser les différents intervenants au bien fondé de l'approche de précaution, pour définir immédiatement un niveau et une stratégie d'exploitation acceptables, qui prennent en compte les paramètres bio-écologiques, sociaux et économiques de la pêche.

Un comité de pilotage sera institué au cours du projet pour veiller à l'exécution du projet.

Un comité scientifique sera également créé pour statuer sur les questions relatives aux programmes de recherche.

DUREE ET BUDGET PREVISIONNEL

Le projet est prévu pour une durée de cinq ans (2004-2008) avec un budget de 300.000 Euros par an, soit 1.500.000 Euros.

RENFORCEMENT DES CAPACITES DE NEGOCIATION DES ACCORDS ET PARTENARIATS DE PECHE DANS LES ETATS MEMBRES DE LA COMMISSION SOUS REGIONALE DES PECHEES

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, le Cap Vert, la Guinée Bissau et la Guinée, pays riverains de l'Océan Atlantique Centre Est, ont créé en 1985 la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) dans le but de renforcer leur coopération halieutique et d'harmoniser leur politique des pêches. Les pays membres de la CSRP abritent une population de l'ordre de 23 millions d'habitants dont le revenu national brut varie de 180 à 1330 pour une moyenne de 550 US \$ per capita.

La pêche occupe une place primordiale dans les économies de ces pays, avec des captures annuelles de l'ordre de 1000 000 de tonnes métriques. Environ 22 000 embarcations artisanales et 700 navires industriels - nationaux et étrangers - opèrent dans l'espace maritime sous régional.

Les revenus en devises tirés de la pêche proviennent des recettes d'exportation des produits halieutiques, essentiellement destinés au marché européen, mais également des contreparties financières des accords de pêche.

Au plan social, la pêche artisanale mobilise plus de 92 000 pêcheurs et un nombre important de femmes transformatrices ou micro mareyeuses ; elle joue une double fonction de résorption du chômage dans les communautés côtières et de contribution à la sécurité alimentaire des populations urbaines et rurales.

Si quasiment tous les pays de la CSRP ont conclu des accords avec la Communauté Européenne, le niveau des retombées de tels accords d'accès dépend largement, au-delà de considérations liées à la disponibilité de la ressource, de la capacité de négociation des institutions nationales compétentes. Les résultats des négociations de ces accords ne sont pas souvent favorables aux pays ouest africains tant aux plans financier et social que du point de vue de la conservation des ressources marines. En effet, pour 1 euro dépensé par l'Union Européenne, cette dernière tire un chiffre d'affaire de 2 à 3,6 euros².

D'autres arrangements de moindres enjeux existent dans la sous région pour l'exploitation des ressources thonières (Japon), démersales côtières (Chine) ou pélagiques côtières (pays de l'ex-URSS).

La faiblesse des capacités de négociation des pays membres de la CSRP sont liées à³:

- une négociation des accords de pêche par les pays de la sous région de manière individuelle alors que les partenaires en face, -l'Union Européenne, par exemple- sont très puissants économiquement et politiquement ;
- l'insuffisance de la concertation entre les différents pays de la sous région ;
- l'insuffisance de la collaboration scientifique sous régionale en matière d'accord des pêches ;
- le souci des Etats de ne pas « perdre une part de leur souveraineté » ;
- la méconnaissance des stocks ;
- la non prise en compte de la valeur financière réelle des ressources halieutiques lors des négociations ;
- l'exclusion de certains groupes d'intérêt du processus de négociation des accords de pêche ;
- la faible prise en compte des intérêts des pêcheurs artisans ;
- les besoins pressant de devises des Etats membres de la CSRP.

Pourtant, une Convention fixant les conditions minimales d'accès, signée en 1993 par les gouvernements des Etats membres de la CSRP, harmonise certaines dispositions. Son application n'est que très partielle. Ces différentes évolutions observées dans la structure des protocoles, dictées beaucoup plus par la Communauté Européenne que par les Etats membres, ont fini de standardiser un modèle applicable à tous les pays.

² IFREMER, 1999. Evaluation des accords de pêche conclus par la Communauté Européenne. Rapport de synthèse, 30 p.

³ LANKESTER (K.), DIOUF (P.S.) et SANE (K.), 2002. Fisheries access in West Africa. Proceedings of two workshops held in Senegal and Mauritania, 2001, 15 p.

OBJECTIFS

Cette phase du projet a pour objectif principal de préparer, de manière participative, un programme de renforcement des capacités de négociation des Etats pour les Accords et Partenariats de Pêche.

Les objectifs spécifiques du Programme à préparer seront définis à l'issue du processus préparatoire.

ACTIVITES DU PROJET

Les principales activités à mener se résument comme suit:

- Préparer un document de travail qui identifie et analyse les causes de la faiblesse des capacités de négociation et qui donne des pistes de réflexion sur les solutions possibles (mois 1 à mois 2)
- Organisation de l'atelier sous régional de concertation initiale (mois 2);
- Rédiger le document de projet, le circuler auprès des parties concernées (mois 2 à mois 4) ;
- Préparer une seconde version du document sur la base des commentaires recueillis à temps sur la première version (mois 5)
- Organiser une réunion du groupe de travail (servant de pilotage du processus) pour adoption finale du document de projet (mois 5)
- Rédiger le rapport technique et financier (mois 6) ;

MODE D'OPERATION ET PARTENARIAT

La CSRP, l'UICN et le WWF seront les trois organisations partenaires chargées de l'organisation de cette activité qui s'inscrit dans le cadre du Programme Régional de Conservation des ressources côtières et marines d'Afrique de l'Ouest (PRCM). D'autres organisations partenaires sont conviées, tel le CAPE.

L'UICN est chargé de la coordination générale du projet. La CSRP coordonnera l'organisation des ateliers sous-régionaux (réunion initiale de concertation et réunion du groupe de travail). Le WWF préparera le document technique de discussions qui sera présenté à l'atelier initial de concertation. L'UICN, le WWF et la CSRP mettront en place une équipe multidisciplinaire chargée de préparer le document de projet, sous la coordination administrative de l'UICN. Un comité d'exécution composé de trois personnes (un représentant pour chacune des organisations) sera mis en place.

Les groupes ciblés sont en priorité les professionnels de la pêche, l'Administration des pêches et des aires marines protégées, les chercheurs, les journalistes, les ONGs nationales et internationales, l'Union Européenne et les autres pays étrangers signant des accords avec les Etats de la sous-région.

BUDGET

Le budget estimatif du processus de préparation du document de projet est de 83.810 Euros

VERS UNE PECHE DURABLE DANS LE PARC NATIONAL DU BANC D'ARGUIN, MAURITANIE

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Parc National du Banc d'Arguin joue un rôle capital pour le maintien de la biodiversité marine et la protection de l'écosystème du Golfe d'Arguin, pièce maîtresse du renouvellement des ressources halieutiques à l'échelle de la ZEE Mauritanienne, et sans doute plus largement à une échelle sous-régionale.

Les populations résidentes des villages du PNBA, essentiellement Imraguen, vivent dans des conditions difficiles d'enclavement géographique et de pauvreté due à une maîtrise trop partielle de leur activité de pêche. L'influence de certains marchés rémunérateurs les a orientés vers des systèmes de production non-durables tels que la pêche aux raies et aux requins, faisant peser sur le PNBA et les pêcheurs des menaces aussi bien écologiques qu'économiques. Ces nouveaux systèmes ont eu par ailleurs pour conséquence la suspension de la quasi totalité des activités féminines à caractère économique.

La motorisation des embarcations est interdite dans le Parc National du Banc d'Arguin et la pêche est pratiquée à partir d'embarcations en bois et à voile, les lanches, héritées des canariens qui fréquentaient la côte mauritanienne jusqu'à la moitié du XX^e siècle. Un projet FIBA-UICN, soutenu par la Coopération néerlandaise (DGIS), a permis d'établir un chantier naval pour la fabrication et la réparation de lanches, un atelier de voilerie ainsi qu'une coopérative, l'ensemble étant géré par les pêcheurs qui disposent aujourd'hui d'une flottille restaurée matérialisant un droit d'accès exclusif des Imraguen aux ressources halieutiques du PNBA.

Le PNBA doit désormais parvenir à définir, avec les pêcheurs et avec ses partenaires institutionnels, les règles d'une exploitation durable et sélective des ressources offrant à la fois des conditions de développement favorables et une protection sécurisée de la biodiversité marine. Des actions d'appui aux coopératives villageoises devront contribuer à accompagner les pêcheurs dans cet effort de reconversion vers une pêche durable, afin de compenser les répercussions économiques négatives qui ne manqueront pas d'intervenir sur le court terme. Ces actions seront destinées à renforcer les villages dans la maîtrise de la filière pêche et de ses activités rémunératrices, notamment au travers de la valorisation des produits de la pêche qui compose une part importante du rôle économique des femmes dans la société Imraguen.

Le secteur de la pêche dans le PNBA a déjà fait l'objet, directement ou indirectement, de plusieurs interventions sous forme de projets de développement et de recherche.

Ainsi, le projet lanche –FIBA-UICN a permis de 1988 à 2001 de restaurer 48 lanches à voiles et d'en construire 12 neuves. La flottille de pêche Imraguen compte aujourd'hui environ 85 unités en état de naviguer. La coopérative lanche, le chantier naval et l'atelier de voilerie sont aujourd'hui autogérés et le retrait progressif de l'assistance technique montre que les conditions sont réunies pour que les activités se poursuivent avec un minimum d'appui extérieur. Le projet de développement communautaire (FIDA) a encadré, jusqu'en 1999, la naissance de groupements coopératifs villageois dont la mission est la prise en charge de certaines activités de la filière pêche tels que l'approvisionnement en matériel, l'octroi de crédits, le transport et la commercialisation des produits de la pêche.

Les projets ACGEBA (coordonnés par la Coopération Française, le CNROP et le PNBA) et Raies & Requins (FIBA) ont débouché sur une meilleure compréhension de la pêcherie Imraguen et une connaissance partielle des ressources halieutiques du Banc d'Arguin. Une concertation permanente avec les pêcheurs est conduite par les agents de terrain et des ateliers annuels sont organisés depuis 1998 permettant la restitution des résultats de la recherche aux pêcheurs, l'aménagement progressif de la pêcherie sur un mode participatif et la définition des actions d'appui attendues par les coopératives villageoises pour favoriser une évolution de la pêcherie vers un système d'exploitation et de gestion durables. Les institutions nationales chargées de la recherche halieutique (CNROP), de l'aménagement et de la surveillance des pêches (respectivement DEARH et DSPCM) sont associées à cette concertation et leur collaboration avec le PNBA doit aboutir à une reconnaissance officielle des options d'aménagement déjà appliquées.

Pour la période 2000-2001, une phase préliminaire du projet qui fait l'objet du présent document, intitulé "Projet d'Appui à la Reconversion de la Pêche Imraguen" a été engagée par le Parc National du Banc d'Arguin avec le soutien de la FIBA. Cela a permis de mettre en place des appuis aux coopératives sous-forme de micro-financements pour l'acquisition de lanches, de véhicules pour le transport du matériel, de la glace et du poisson ainsi que d'équipements pour la conservation en frais des produits de la pêche. Le suivi de l'impact de ces actions est en cours, et la concertation à propos des choix à opérer pour guider l'évolution de la pêche est entretenue de façon permanente.

Le PNBA dispose par ailleurs, depuis 1998, d'un système de surveillance maritime (WWF) permettant l'arraisonnement des embarcations pêchant frauduleusement à l'intérieur de ses limites.

Enfin, une nouvelle loi sur le Parc National du Banc d'Arguin a été promulguée en janvier 2000, offrant un cadre juridique approprié aux activités de développement et de conservation que le présent projet cherche à promouvoir.

OBJECTIFS DU PROJET

Le but du projet est d'assurer la cogestion et l'exploitation durable des ressources halieutiques du PNBA, au bénéfice des populations Imraguen résidentes.

Les objectifs du projet sont les suivants:

- Objectif 1 :** Gérer durablement les ressources halieutiques du Parc, pour renforcer la sécurité environnementale, économique et culturelle des populations résidentes ;
- Objectif 2 :** Favoriser la reconversion de la pêche et lutter contre la pauvreté par des actions d'appui au développement économique;
- Objectif 3 :** Mettre en place des mécanismes institutionnels pérennes visant à résoudre les conflits d'usage et à gérer la ressource.

Résultats attendus

- Le PNBA dispose d'une politique de pêche élaborée en collaboration avec les institutions nationales concernées et d'un cadre national chargé de conseiller le Directeur du Parc sur les aspects relatifs à la pêche dans le PNBA.
- Les ressources halieutiques sont bien gérées et un système de suivi permet de disposer de données discutées par tous les partenaires (pêcheurs, administrations et autres groupes d'intérêts éventuels) pour parvenir à réguler annuellement l'exploitation des ressources.
- Les coopératives villageoises sont fortes, structurées et bien gérées ; elles permettent à la communauté Imraguen de prendre en charge elle-même plusieurs segments de la filière pêche, tels que la commercialisation, qu'elle ne maîtrise pas encore.
- Les femmes Imraguen retrouvent un rôle économique actif au travers d'activités rémunératrices.
- Les Imraguen, la Fédération Nationale de Pêche (section Pêche Artisanale) et l'administration centrale sont sensibilisés sur le rôle d'une aire marine protégée dans la gestion des ressources halieutiques à l'échelle locale et nationale.

ACTIVITES DU PROJET

Sur le plan de la recherche :

- Développement d'outils de suivi des populations ichthyologiques, de la production pêche et des aspects socio-économiques, en collaboration avec les institutions de recherche compétentes, et mise en place d'un Observatoire Socio-écologique pour une Pêche Durable (OSPD) dans le PNBA..
- Formulation des résultats du suivi, production de documents et restitution sous une forme vulgarisée aux différents groupes d'intérêt (pêcheurs et mareyeurs du PNBA, Fédération Nationale de Pêche Artisanale, administrations).

- Identification et expérimentation de nouvelles techniques de pêche compatibles avec les impératifs de conservation dans le PNBA.

Sur le plan de l'aménagement :

- Définition participative des principes d'aménagement de la pêcherie sur la base des résultats scientifiques.
- Formulation d'une politique pêche pour le PNBA.
- Concertation avec les communautés résidentes et les partenaires du PNBA, sous forme d'ateliers débouchant sur une régulation annuelle des activités de pêche dans le parc.

Sur le plan du développement :

- Renforcement des coopératives villageoises pour une prise en charge optimale de la gestion de la filière pêche dans le PNBA.
- Dynamisation des activités des femmes dans les villages du PNBA, notamment en ce qui concerne la valorisation des produits de la pêche.
- Facilitation de l'approvisionnement en équipements pour la pêche et valorisation des produits de la pêche.
- Formation à la maintenance et l'utilisation du matériel et vulgarisation de nouvelles pratiques de pêche.
- Accompagnement des coopératives pour la formulation d'accords commerciaux (identification de marchés, de clients et partenaires commerciaux), aboutissant si possible à la mise en place d'une pêcherie éco-certifiée.
- Poursuite de l'appui à la coopérative lanches par des interventions ponctuelles en fonction des nécessités.

Sur le plan de la sensibilisation-communication :

- Sensibilisation des populations résidentes du PNBA sur la gestion des ressources renouvelables.
- Préparation de modules d'information à destination des populations des villages du parc, de la FNP et d'autres groupes d'intérêt sur le thème de la pêche et du rôle d'une aire marine protégée dans la gestion des ressources halieutiques.

DUREE ET BUDGET DU PROJET

Ce projet a une durée prévue de cinq ans, de janvier 2002 à décembre 2006. Le budget est estimé à 1.700.680 Euros. Un financement pour la période 2002 – 2004 a été acquis de la part de la DGIS et de la Fondation MAVVA.

GESTION PARTICIPATIVE ET VALORISATION DES RESSOURCES EN COQUILLAGES PAR LES FEMMES DU DELTA DU SALOUM ET DE L'ARCHIPEL DES BIJAGOS

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans les communautés de pêcheurs de la sous-région ouest-africaine, les femmes jouent un rôle fondamental, en assurant la transformation et la commercialisation des produits de la mer. Dans les îles du Saloum, au Sénégal et en Gambie, ou encore dans les îles Bijagos en Guinée-Bissau elles pratiquent aussi la "pêche à pied" des coquillages de façon à subvenir aux dépenses quotidiennes.

L'exploitation des coquillages remontent aux temps protohistoriques dans les îles du Saloum, comme le confirme les amas de coquillages. Mais au cours des trente dernières années, le mode d'exploitation de ces ressources a connu un changement radical. La récolte qui se faisait auparavant uniquement pour satisfaire les besoins alimentaires des foyers et à l'occasion de certaines cérémonies, comme c'est encore le cas dans les Bijagos, a aujourd'hui dans le delta du Saloum un objectif commercial. De plus, d'importantes populations allochtones poussées sur le littoral par les périodes de sécheresse ont augmenté de façon considérable la pression sur les ressources naturelles dans leur ensemble.

L'exploitation actuelle des coquillages concerne une dizaine d'espèces parmi lesquelles les plus significatives sont l'arche *Anadara senilis*, l'huître de palétuvier *Crassostrea gazar*, et le couteau *Cultellus tenuis* pour les bivalves et le Mélongène *Pugilina morio*, la volute *Cymbium sp.* Et les murex *Murex sp.* Les pressions d'exploitation ont exercé localement une dégradation de la situation de certaines espèces tant au niveau de leur abondance que de la diminution des tailles individuelles. A cette situation s'ajoute l'impact exercé sur les ressources ligneuses, en particulier sur les mangroves, très sollicités pour la cuisson des coquillages. Face à ce constat les femmes du Saloum et des Bijagos ont commencé à prendre des initiatives en matière de gestion des gisements de coquillages, parfois avec l'appui de projet de développement et de conservation tels ceux menés par l'UICN dans le Saloum ou encore par l'ONG Tiniguena dans les Bijagos. Ces deux Organisations, avec l'appui du Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine de l'Afrique de l'Ouest – PRCM ont réalisé sur ce sujet une visite d'étude entre des femmes des Bijagos et des femmes du Saloum. Cette visite est à l'origine d'une proposition de projet incluant les parties sénégalaise et gambienne du Saloum et l'archipel des Bijagos, et des visites ultérieures sur le terrain ont permis d'élaborer le contenu du projet présenté ici.

Ces pressions se sont traduites par. Les femmes des îles du Saloum se sont organisées afin de palier à certaines difficultés liées à l'isolement de leurs villages. Récemment, elles ont pris des initiatives en matière de gestion des gisements de coquillages, car elles savent que l'exploitation durable des ressources naturelles est indispensable à la survie des populations des îles. Cependant, les mesures prises au niveau local devraient être confortées par des données scientifiques, afin de leur apporter des bases scientifiques qui leur permettraient d'acquérir une reconnaissance légale.

Finalement, le delta du Saloum se trouve "en première ligne" au niveau sous-régional de par sa position géographique et son contexte socio-économique. Les populations et la nature font face à des situations que les autres estuaires de la sous-région pourraient avoir à affronter dans les prochaines décennies.

Ce projet propose d'accompagner et d'appuyer les initiatives locales qui tentent de trouver des solutions adaptées, novatrices et durables pour préserver les ressources naturelles essentielles pour la survie de populations locales mais aussi pour l'équilibre des écosystèmes. Des exemples qui pourraient être utiles dans de nombreuses communautés côtières confrontées aux mêmes difficultés.

OBJECTIFS

Optimiser et pérenniser la contribution de l'exploitation des coquillages à la sécurité alimentaire et à l'économie des femmes du delta du Saloum et de l'archipel des Bijagos, tout en assurant la durabilité des ressources en termes d'abondance et de diversité.

- Tester et mettre en place des modes d'exploitation et de repeuplement qui influent positivement sur la durabilité des ressources en termes d'abondance et de diversité ;

- Identifier et vulgariser des outils de production permettant d'alléger directement ou indirectement le travail des femmes ;
- Améliorer la contribution économique de l'exploitation des coquillages au bénéfice des femmes ;
- Diffuser les résultats positifs auprès des groupements de femmes des Aires Marines Protégées de la sous-région

ACTIVITES

Objectif 1 : Tester et mettre en place des modes d'exploitation qui influent positivement sur la durabilité des ressources en termes d'abondance et de diversité ;

1.1 Les femmes des groupements en concertation avec les autorités locales compétentes en matière de pêche, identifient de façon participative des règles de gestion pour les différents gisements de coquillages au cours d'ateliers organisés dans les villages

1.2. Des partenariats sont établis avec les instituts de recherche scientifique sénégalais afin de réaliser des études socio-économiques, biologiques et écologiques. Ces dernières apportent des bases scientifiques, pour avaliser et parfaire les modes de gestion adoptés par les communautés locales.

1.3. Des méthodologies simples et pratiques sont mises au point avec un laboratoire de recherche. Elles permettent aux acteurs locaux de poursuivre sur le long terme le travail de suivi des principales espèces de coquillages exploitées.

1.4. Des démarches administratives sont faites pour identifier la procédure à suivre afin d'intégrer les "Conventions locales" au contexte réglementaire national et au code de la pêche en particulier. La collaboration des autorités locales, régionales et nationales compétentes est sollicitée.

1.5. Une expérience d'ostréiculture de dimensions commerciale est réalisée avec les femmes dans un village, et des zones de captage sont recherchées dans les bolongs.

1.6. Des opérations de repeuplement d'huîtres sont réalisées de manière expérimentale dans l'aire de gestion communautaire des îles d'Urok, archipel des Bijagos.

Objectif 2 : Identifier et vulgariser des outils de production permettant d'alléger directement ou indirectement le travail des femmes ;

2.1. Dans le cadre de son travail avec des femmes l'animateur(trice) cherchera à comprendre quelles sont les tâches les plus contraignantes en matière de temps et d'effort. Par la suite, et en partenariat avec les différents organismes intervenant dans la région des "outils" de production permettant de faciliter ces travaux seront identifiés. Ces recherches devront inclure l'ensemble des tâches qui incombent aux femmes (recherche de combustible, cuisson, conditionnement, transport, hygiène et assainissement etc.).

2.2. La diffusion des "nouveaux" outils au niveau des groupements sera assurée au cours des visites périodiques dans les villages. Si nécessaire (ex : utilisation collective), des modes de gestion seront mis en place en concertation avec les groupements de femmes.

2.3. Des partenariats seront liés avec les autres programmes et organisations intervenant dans le Saloum et les Bijagos afin de diffuser les innovations proposées dans le cadre des différentes initiatives.

Objectif 3 : Améliorer la contribution économique de l'exploitation des coquillages au bénéfice des femmes ;

3.1. Une étude de marché sera réalisée avec l'appui d'un consultant au niveau national et sous-régional pour les produits de la mer transformés par les femmes. Une attention toute particulière sera portée aux marchés émergents du "Consommez sénégalais".

3.2. Des visites seront organisées dans des GIE ayant déjà mis en place des démarches de qualité dans le secteur agro-alimentaire au niveau national (ex : production de fromages, de sirops, etc.).

3.3. Des ateliers seront animés avec les femmes des différents groupements afin de développer des outils de promotion communs (ex : plaquette, affiche, etc.) et une stratégie de mise sur le marché (ex : nouvelles filières de distribution) de leurs "nouveaux produits".

3.4. Des contacts seront établis avec les associations de conchyliculture en Europe afin de promouvoir des échanges sur les techniques de production et de valorisation, mais aussi sur les modes de vie et d'organisation des femmes.

3.5. Un processus de transformation, un mode d'emballage et de commercialisation permettant de valoriser au mieux la qualité des produits transformés et de pénétrer de "nouveaux marchés" seront explorés et mis au point avec les groupements (ex : définir les poids à emballer pour le marché local, choisir le contenant, concevoir l'étiquetage, etc.).

3.6. Les groupements de femmes évalueront la faisabilité d'une "Charte de Qualité" dans laquelle on trouvera le cahier des charges pour les différentes étapes du processus : mode de cueillette des coquillages, processus de transformation, type d'emballage, circuits de commercialisation, et les règles de gestion des ressources naturelles.

Objectif 4 : Diffuser les résultats positifs auprès des groupements de femmes des Aires Marines Protégées de la sous-région.

4.1. Les groupements rédigeront un "Guide de bonnes pratiques" en matière de gestion des ressources en coquillages, de transformation et de commercialisation des produits de la mer.

4.2. Des rencontres inter-groupements seront organisées avec des femmes formatrices de produits de la mer vivant dans des AMP de la sous-région. Les échanges concerneront la gestion des ressources, l'exploitation et la transformation des produits de la mer.

MODE OPERATIONNEL ET PARTENARIATS

La méthodologie de travail adoptée se basera sur la valorisation des savoir faire et des compétences locales. Toutes les actions seront donc menées en étroite concertation avec les bénéficiaires. Pour chaque activité les étapes successives seront : la recherche, l'écoute, l'information, la discussion, l'action, l'animation et la diffusion des résultats. Les actions de formation et de sensibilisation seront les leviers du projet. La diffusion et la capitalisation des résultats du projet feront l'objet d'une attention particulière. A cet effet des supports médiatiques divers (livrets, reportages radio diffusés, vidéos, etc.) seront réalisés et diffusés afin de toucher un large public au niveau local et sous-régional.

Afin d'assurer le processus de suivi évaluation du programme des Indicateurs Objectivement Vérifiables seront identifiés de sorte à mesurer de façon objective la progression des groupements sur le terrain. Un point zéro sera déterminé afin d'apprécier l'impact du projet de façon objective.

Un intérêt spécifique sera porté aux actions menées par les organismes intervenant dans le Saloum (Uicn, Jica, Wamer, Océanium, etc.). Elles seront intégrées au niveau du programme afin de créer des synergies efficaces et productives.

Le projet sera exécuté par la Fondation Internationale du Banc d'Arguin dans le cadre d'une collaboration avec l'UICNau Sénégal et en Guinée Bissau, ainsi qu'avec l'ONG Tiniguena dans la Réserve de biosphère de l'archipel des Bijagos. Il sera mis en oeuvre sur le terrain en partenariat avec les groupements de femmes et en concertation étroite avec la Direction des Pêches Continentales et de l'Aquaculture, le Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye (Sénégal), le Département des Pêches, Ressources Naturelles et Environnement (Gambie) et le Centre de Recherche Appliquées sur les Pêches - CIPA (Guinée Bissau).

L'équipe pour la mise en oeuvre du projet sera composée d'un(e) coordinateur(trice) à temps partiel assurant le lien entre le terrain, les organisations de tutelles et les partenaires, une animatrice communautaire, un(e) technicien(ne) conchylicole et un responsable administratif et financier à temps partiel. Cette équipe sera renforcée en fonction de ses besoins spécifiques par des missions ponctuelles.

BUDGET GLOBAL

Budget pour la période 2004 – 2008 : 360.000 Euros

YAKAR⁴

GESTION COMMUNAUTAIRE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET DE L'ENVIRONNEMENT A KAYAR (SENEGAL)

CONTEXTE

En Afrique de l'Ouest, et particulièrement au Sénégal, la pêche est une activité extrêmement importante au plan économique, social et culturel. Au Sénégal, la pêche constitue la première source d'entrée de devises. Elle génère des recettes annuelles qui tournent autour de 200 milliards (soit environ 304 460 000 euros). Par ailleurs, elle fournit 600 000 emplois directs et induits à une population d'environ 10,9 millions d'habitants. Elle représente également la principale source de protéine animale.

Le dynamisme, voire la pérennité de ce secteur vital de l'économie sénégalaise est menacée par la diminution drastique des ressources halieutiques, la non-application de certaines dispositions de la réglementation dans les pêcheries artisanales, la quasi-absence de dispositions réglementaires visant à réguler l'effort de pêche artisanale, le libre accès des pêcheurs artisans à la ressource et enfin la centralisation de la gestion des ressources halieutiques (une initiative prometteuse de décentralisation et de responsabilisation des communautés de pêcheurs est en gestation avec la création prochaine des conseils locaux).

JUSTIFICATION

Dans un contexte de la pêche ouest-africaine relativement défavorable, caractérisé par une diminution importante de la ressource, une augmentation constante de l'effort de pêche, un accès à la ressource quasi libre pour les pêcheurs artisans et une non-application de plusieurs dispositions de la réglementation, les pêcheurs de Kayar ont développé un mode gestion communautaire des ressources marines et de l'environnement, exemplaire à plusieurs titres. Le mode de gestion communautaire de Kayar, basé sur la concertation et la définition de règles consensuelles de gestion, a démontré qu'une régulation de l'effort de pêche et une augmentation de la taille minimale des poissons capturés, combinées à une bonne organisation du marché pouvait aboutir à une augmentation substantielle des revenus des pêcheurs. Grâce à ce mode de gestion, des pêcheurs de Kayar ont pu multiplier leur revenu par cinq. Le mode de gestion de Kayar constitue un exemple montrant que la Conservation est compatible avec une exploitation rentable des ressources marines. Cette démonstration est d'autant plus convaincante que le contexte dans lequel l'exemple de Kayar se passe est très défavorable (diminution des ressources, augmentation des pêcheurs).

Un autre avantage de ce modèle de gestion communautaire de Kayar est qu'il prend en compte beaucoup d'aspects de la vie quotidienne des pêcheurs tels que la salubrité des aires de débarquement et de transformation des produits halieutiques, la sécurité en mer et la vie sociale du village.

Ce mode a bien fonctionné pendant près de dix ans. Malheureusement, du fait d'un certain nombre de problèmes (dysfonctionnement des mécanismes de gestion communautaires, pertes après captures, insuffisance de la sécurité en mer, manque d'hygiène dans les sites de débarquement et de transformation), ce mode de gestion connaît actuellement des difficultés.

OBJECTIFS DU PROJET⁵

L'objectif spécifique du projet est de redynamiser, d'améliorer puis de vulgariser au Sénégal et en Afrique de l'Ouest le modèle de gestion communautaire des ressources halieutiques et de l'environnement de Kayar.

Le projet contribuera à trois objectifs globaux⁶ :

- les ressources marines et côtières de l'Afrique de l'Ouest et du Sénégal notamment, sont conservées ;

⁴ Yakar signifie en Oualof (une des langues nationale du Sénégal) espoir.

⁵ Le cadre logique a été établi selon le modèle de l'Union Européenne. Dans ce modèle un projet ne peut avoir qu'un seul objectif spécifique. Il peut par contre avoir plusieurs objectifs globaux.

⁶ Le cadre logique a été établi selon le modèle de l'Union Européenne. Dans ce modèle un projet ne peut avoir qu'un seul objectif spécifique. Il peut par contre avoir plusieurs objectifs globaux.

- la pauvreté des pêcheurs de l'Afrique de l'Ouest et du Sénégal notamment, est diminuée ;
- l'hygiène et la salubrité des produits halieutiques de l'Afrique de l'Ouest et du Sénégal notamment, sont améliorées.

L'objectif spécifique du projet est :

« Le modèle de gestion communautaire des ressources halieutiques et de l'environnement de Kayar est redynamisé, amélioré puis vulgarisé au Sénégal et en Afrique de l'Ouest ».

ACTIVITES

Pour atteindre l'objectif spécifique, les activités suivantes ont été identifiées avec les bénéficiaires du projets :

Résultat attendu 1 : Mécanismes de gestion communautaire durable des ressources marines renforcés

- Activité 1.1. : Organiser un groupe de travail avec les différents acteurs pour définir de manière consensuelle des critères de durabilité de la pêche.
- Activité 1.2. : Favoriser la création et appuyer le fonctionnement d'un conseil local chargé entre autres de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de ces critères de durabilité.
- Activité 1.3. : Etudier, évaluer et si nécessaire, renforcer les règles d'organisation et de gestion des pêches à Kayar.
- Activité 1.4. : Former les pêcheurs en gestion des organisations, en gestion des conflits et en gestion des ressources et de l'environnement.
- Activité 1.5. : Créer un groupe d'appui-conseil chargé de valider les règles communautaires de gestion.
- Activité 1.6. : Favoriser la scolarisation des enfants des pêcheurs afin de leur offrir d'autres opportunités professionnelles.
- Activité 1.7. : Redynamiser et renforcer le comité de surveillance des pêches.
- Activité 1.8. : Examiner la possibilité de création d'aires marines protégées.
- Activité 1.9. : Appuyer le comité des pêches de Kayar et le service départemental des pêches.

Résultats 2 : Capacités de transformation et de conservation des produits halieutiques accrues

- Activité 2.1. : Mettre en place une mutuelle d'épargne et de crédit.
- Activité 2.2. : Augmenter la disponibilité en glace.
- Activité 2.3. : Fabriquer des caissons isothermes.
- Activité 2.4. : Construire des magasins de stockage des produits transformés.
- Activité 2.5. : Fabriquer des fours de fumage.

Résultats 3 : Accidents en mer réduits

- Activité 3.1. : Elaborer un code de conduite consensuel en matière de sécurité en mer.
- Activité 3.2. : Former et sensibiliser les pêcheurs en matière de navigation (feux de signalisation, conduite des embarcations) et de sécurité en mer.
- Activité 3.3. : Rendre disponible des gilets de sauvetage et des vêtements de mer.
- Activité 3.4. : Rendre disponible les informations météorologiques.

Résultats 4 : Mesures garantissant l'hygiène et la salubrité des produits halieutiques mises en place

- Activité 4.1. : Renforcer et redynamiser le comité d'hygiène et de salubrité.
- Activité 4.2. : Elaborer un code de conduite consensuel d'hygiène et de salubrité.
- Activité 4.3. : Alimenter l'aire de transformation en eau.
- Activité 4.4. : Carreler l'aire de transformation.

Résultat 5 : Vulgariser le modèle de gestion communautaire des ressources halieutiques de Kayar.

- Activité 5.1. : Organiser deux voyages de presse
- Activité 5.2. : Réaliser un documentaire sur le modèle de gestion des pêches et de l'Environnement de Kayar
- Activité 5.3. : Réaliser deux affiches sur la pêche à Kayar
- Activité 5.4. : Réaliser des publi-reportages sur les différents volets du projet
- Activité 5.5. : Organiser deux visites d'échange
- Activité 5.6. : Créer une radio communautaire à Kayar
- Activité 5.7. : Appuyer le montage de projets de gestion communautaire des pêches

MODE OPERATIONNEL ET PARTENARIAT

La stratégie de mise en œuvre de ce projet sera basée sur :

- une approche intégrée⁷ garantissant une synergie des activités, une optimisation de l'utilisation des ressources, une limitation des conflits et un examen transdisciplinaire des problèmes à résoudre ;
- une approche participative assurant l'adhésion des différents acteurs aux décisions prises. Un accent particulier sera mis sur la participation des populations locales.

Dans la conception de ce projet, la durabilité des résultats a toujours été un souci constant.

Afin de limiter les conflits lors de la mise en œuvre du projet, une répartition précise des tâches entre les différentes structures intervenant a été réalisée.

BUDGET

Budget global du projet : 521.000 Euros pour une période de 3 ans

⁷ La stratégie pour l'avenir de la vie, élaborée par l'UICN, le PNUE et le WWF, recommande :
- l'adoption d'approches intégrées dans la gestion des côtes et des océans ;
- la participation des communautés locales dans la gestion des ressources marines.

APPUI AUX ETATS MEMBRES DE LA CSRP POUR L'INTEGRATION DES AMP AUX STRATEGIES DE GESTION DURABLE DES PECHERIES COTIERES D'AFRIQUE DE L'OUEST

CONTEXTE

La zone côtière des six Etats membres de la Commission Sous-Régionale des Pêches – CSRP (Cap Vert, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mauritanie, Sénégal) abrite environ 60% de leur population et une forte activité économique basée, de façon directe ou indirecte, sur la valorisation des ressources naturelles marines et côtières.

Malgré l'importance de la pêche dans ce paysage, on constate une évolution préoccupante des ressources et de la répartition du bénéfice de leur exploitation économique; les résultats communiqués lors du symposium scientifique du projet Système d'Information et d'Analyse des Pêches – SIAP, qui s'est tenu à Dakar en juin 2002, indiquent pour de nombreuses zones et types de ressources des effondrements de biomasse, une perte de diversité, une diminution du niveau trophique moyen, une fragilisation des systèmes pêche.

Pour autant, le suivi des activités des professionnels est généralement imprécis, les réglementations sont difficilement mises en application et parfois incomplètes ; la mise en œuvre des outils classiques d'aménagement et de gestion des pêches se révèle inefficace, et certains d'entre eux, tels que les aires marines protégées, sont encore très peu ou mal utilisés.

En effet, la superficie des zones marines bénéficiant d'un régime de gestion ou d'un classement particulier (parcs nationaux ou régionaux, réserves naturelles, réserves de biosphères, etc.) est très réduite dans la plupart des Etats membres. Par ailleurs, ces zones de conservation n'ont généralement pas été conçues dans une perspective d'aménagement des pêches et leur système de gestion ne comprend pas toujours les règles d'accès aux ressources qui pourraient les rendre efficaces dans cette perspective.

La gestion de ces espaces est elle-même rendue complexe par la faiblesse des moyens techniques et financiers des Etats, certaines situations d'enclavement et les difficultés rencontrées pour établir des systèmes de surveillance efficaces.

Le fonctionnement des AMP existantes et leur efficacité en matière de gestion des pêches, modélisé dans certaines circonstances, est difficile à évaluer dans la sous-région car peu d'information scientifique est produite à leur endroit. Peu de programmes de recherche sont en cours ; lorsqu'ils existent, ils intègrent peu ou pas les véritables perspectives des usagers et les résultats sont inégalement accessibles à l'ensemble des acteurs intéressés ou impliqués dans la gestion des AMP.

Pourtant, les Etats membres de la CSRP souhaitent promouvoir une implication plus forte des acteurs et de la société civile dans la gestion des AMP. En effet, la stratégie sous-régionale pour les aires marines protégées, élaborée par les Etats membres de la CSRP au cours des années 2002 et 2003 et récemment adoptée par les Ministres des Pêches, cherche à promouvoir, en s'appuyant sur des processus de cogestion, la création de nouvelles AMP et l'amélioration de la gestion des AMP existantes, au bénéfice de la biodiversité et de la gestion durable des pêches.

Le Programme sous-Régional de Conservation de la zone côtière et Marine, conduit conjointement par l'UICN, le WWF, la FIBA et Wetlands International au profit des Etats membres de la CSRP, donne un cadre pour la mise en œuvre d'actions allant dans ce sens.

JUSTIFICATION

Dans un contexte général de dégradation des ressources et des écosystèmes marins et d'inefficacité des systèmes de gestion des pêches, la CSRP exprime depuis 1988 la forte volonté politique de ses Etats membres d'intégration sous-régionale et d'harmonisation des politiques sectorielles des pêches et des

législations. La CSRP affiche dans son Plan d'Action 2003-2008 la mise en œuvre d'un projet fédérateur en matière de gestion de la zone côtière et de valorisation des AMP. L'un des enjeux réside dans la réduction des écarts et des contradictions qui existent entre les politiques des pêches, d'aménagement et de développement de la zone côtière et de conservation des ressources naturelles.

Les Etats membres de la CSRP se sont déclarés en faveur de la cogestion dans les AMP et plusieurs projets du PRCM contribueront à renforcer la capacité des acteurs pour soutenir les processus de gestion participative.

Cependant, l'élaboration de mesures de gestion doit se baser sur des arguments scientifiques documentés et l'insuffisance des programmes de recherche ainsi que l'absence de points de référence pour évaluer les évolutions par rapport à des situations de départ se font sentir. L'implication des acteurs les plus proches, et notamment des professionnels usagers de ces zones et ressources, permet d'enrichir le processus d'acquisition de connaissances et d'accélérer la compréhension de la fonction des écosystèmes. Dans de nombreuses situations, des règles traditionnelles de gestion permettent de protéger des habitats critiques, des périodes particulières et de maintenir des richesses spécifiques et des systèmes d'exploitation durables.

Par ailleurs, dans le cadre de processus de cogestion où les règles sont élaborées et négociées par les différentes parties prenantes, la base de discussion, soit l'information sur les ressources et les dynamiques d'exploitation, doit être partagée dans la mesure du possible. Cet objectif impose de prendre en considération les perspectives des différents groupes d'intérêt, et de fournir des efforts de vulgarisation scientifique, de restitution aux acteurs et de diffusion de l'information disponible.

Enfin, bien que la puissance et l'efficacité des AMP comme outils de gestion des pêches soient prouvées dans de nombreuses circonstances, elles restent généralement dans la sous-région à l'état d'hypothèses incomplètement vérifiées. Des méthodologies de vérification de l'efficacité des AMP et d'évaluation de leurs systèmes de gestion doivent être mis au point et les acteurs renforcés dans leur capacité à les utiliser.

FINALITE, OBJECTIFS ET ACTIVITES DU PROJET

La finalité de ce projet est de renforcer la gestion durable des ressources halieutiques et l'aménagement de la zone côtière dans les pays de la CSRP.

Son objectif principal est renforcer l'approche sous-régionale de gestion des pêches en élaborant des outils communs pour la création, la gestion et l'évaluation des AMP pour la conservation et/ou la restauration des écosystèmes et des ressources halieutiques et de leur impact sur les pêcheries dans les six pays de la CSRP.

Les activités sont réparties en trois composantes correspondant aux objectifs spécifiques :

Composante 1 : Dans sa première composante, le projet cherchera à établir un bilan des connaissances sur les AMP et à caractériser leurs utilisateurs et leurs modes de gestion.

Un travail de capitalisation sera conduit afin de réunir et compiler les éléments de connaissance à propos des AMP existantes, de la fonction des écosystèmes et des systèmes de gestion territoriale des ressources halieutiques (activité 1.1.). Les différents acteurs et parties prenantes à la gestion des AMP seront identifiés. On cherchera à décrire leur rôle, activités et inter-relations ainsi que leurs attentes par rapport à l'existence et la gestion des AMP (activité 1.2.). Les connaissances empiriques des usagers à propos des écosystèmes et ressources pris en compte par les AMP existantes dans la sous-région seront collectées et capitalisées, ainsi que les règles traditionnelles de gestion (activité 1.3.). Enfin, les systèmes de gestion, les politiques et modes de planifications des pêches seront décrits et diagnostiqués (activité 1.4.).

Composante 2 : Le projet cherchera à développer et tester des systèmes de recherche collaborative impliquant les usagers aux différents niveaux, de la conception à la production de résultats scientifiques

Sur la base de concertations, les indicateurs pertinents pour le suivi de la réalisation des attentes des différents groupes d'intérêt sont identifiés et des méthodologies de recherche collaborative seront élaborées, définissant les rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués (activité 2.1.). Des plans de formations seront élaborés et mis en œuvre afin de renforcer la capacité des acteurs impliqués à mettre en œuvre les

programmes de suivi et de recherche (activité 2.2.). Les programmes de recherche collaborative seront mis en place dans les AMP afin de suivre les indicateurs identifiés et vérifier les hypothèses scientifiques et la réalisation des attentes des différentes parties prenantes (activité 2.3.). Sur la base des résultats des activités de recherche et de suivi, des bases d'informations seront créées, permettant de suivre l'évolution des indicateurs et de capitaliser les données produites sur les écosystèmes, ressources, activités humaines, leurs inter-relations et évolution (activité 2.4.).

Composante 3 : La troisième composante du projet sera destinée à la valorisation et à la diffusion des résultats atteints par le projet

Les résultats obtenus par les systèmes de recherche collaborative feront l'objet d'une vulgarisation et d'une restitution aux acteurs et seront utilisés pour évaluer les systèmes de gestion existant dans les AMP (activité 3.1.). En s'appuyant sur un effort de renforcement des capacités du secrétariat permanent pour la communication sur les sujets scientifiques notamment (activité 3.2.), les méthodologies élaborées et les résultats obtenus seront proposés aux organes de gestion des pêches et des AMP des Etats membres (activités 3.3.). Enfin, le projet assurera la promotion du rôle des AMP dans la gestion et la planification des pêches auprès des différentes parties prenantes (activité 3.4.).

MODE ORGANISATIONNEL ET PARTENARIATS

Ce projet, co-financé par la Coopération Française – CF, et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial – FFEM , mettra en place une Cellule de Coordination au niveau du Secrétariat permanent de la CSRP, animée par un assistant technique. Le projet sélectionnera un nombre adéquat d'AMP dans les six Etats membres de la sous-région, représentatives des différentes situations et des différents objectifs de gestion. Dans les pays concernés, des cellules nationales seront créées, comprenant des représentants de la recherche et de la gestion des Pêches, des organes de gestion des AMP, des organisations socioprofessionnelles et des usagers des AMP. Les actions, coordonnées aux niveaux sous-régional et national par ces structures, seront mise en œuvre directement par les cellules ou sur une base contractuelle par des ressources *ad hoc* nationales, sous-régionales ou internationales. Des liaisons étroites seront établies avec le projet d'appui aux processus de cogestion et le Comité sous-régional des usagers des AMP.

DUREE ET BUDGET DU PROJET

Ce projet est conçu pour une période de quatre années, de 2004 à 2007. Son budget est estimé à 2.000.000 Euros.

GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES DE LA ZONE COTIERE DU COMPLEXE DES ILES D'UROK – RESERVE DE BIOSPHERE DE L'ARCHIPEL DES BIJAGOS, GUINEE BISSAU

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le complexe des îles d'Urok se situe dans la partie nord de l'archipel des Bijagos, au large de la Guinée Bissau. Il englobe un ensemble d'îles et d'îlots dont les principaux sont Formosa, Nago et Chedia. L'ensemble couvre une superficie de 545 km² dont 147 km² de milieux terrestres, 66 km² de mangroves, le reste se répartissant entre vasières intertidales (203 km²) et chenaux profonds (8 km²).

La population des trois îles est estimée à 2572 habitants répartis en 33 villages. Les communautés Bijagos ont une économie de subsistance basée sur la riziculture pluviale sous palmeraies et l'exploitation diversifiée des ressources naturelles. La collecte de coquillages, pratiquée par les femmes, est une activité essentielle dans la mesure où ces mollusques constituent la base de l'alimentation en protéines animales. La pêche est pratiquée à proximité directe des villages par les hommes, soit à pied, soit à l'aide de pirogues monoxyles. Une pêche à l'aide d'embarcations motorisées est pratiquée par des pêcheurs venus de l'extérieur, qu'il s'agisse de pirogues provenant d'autres parties de l'archipel ou encore de pêche sportive.

La zone côtière du complexe Urok est particulièrement riche sur le plan de la diversité biologique, raison pour laquelle elle est en grande partie classée comme zone centrale de la réserve de biosphère de l'archipel des Bijagos, créée en 1996. Les vasières intertidales, les mangroves et les chenaux représentent en effet des habitats critiques pour la reproduction de nombreuses espèces de poissons et crustacés. Ils constituent également des habitats pour les mammifères, les reptiles et les oiseaux aquatiques. C'est ainsi que la zone abrite l'une des plus fortes concentrations de Lamantins de la sous-région, mais aussi des Dauphins dont le rare *Souza teuszii*, des Hippopotames « marins », des loutres de mer, des crocodiles et plusieurs espèces de tortues marines. Les vasières sont occupées par d'importantes concentrations d'oiseaux d'eau, essentiellement des limicoles en hivernage et en migration, en tout près de 130 000 individus en provenance de l'Europe du Nord et de Sibérie.

Les Bijagos, animistes, entretiennent des liens magico-religieux forts avec les différents constituants de leur environnement naturel. Certains sites présentent un caractère sacré et ne peuvent être visités que dans des circonstances particulières. Toutes ces particularités « culturelles » ont une fonction déterminante dans l'organisation traditionnelle de l'espace et de l'accès aux ressources.

Depuis quelques dizaines d'années les échanges commerciaux avec le continent se sont développés. Ces échanges concernent avant tout les fruits de l'anacardier (noix de cajou) et les produits de la pêche. Les influences de l'extérieur ont aussi progressé avec l'arrivée de populations allochtones toujours plus nombreuses et attirées par les ressources naturelles encore abondantes des îles Urok. C'est ainsi que les Pepels exploitent les coquillages, les palmeraies et la paille, et les Nhominkas le poisson. Cette exploitation s'effectuant dans une perspective commerciale, les prélèvements ont été parfois excessifs au point de faire quasiment disparaître certains coquillages (*Melongena*) ou des poissons tels le poisson-scie. Bien que cette situation amène des avantages en termes de facilitation des échanges ou de transferts de technologies, elle génère de plus en plus de conflits avec les communautés Bijagos.

C'est dans ce contexte que les autorités traditionnelles de Formosa ont sollicité l'appui de l'ONG Tiniguena-Esta terra é nossa. Cet appui, orienté à l'origine vers l'agriculture, concerne depuis 1997 la question des ressources naturelles de la zone côtière de l'île de Formosa dans un premier temps, puis du complexe d'îles d'Urok. Après avoir mis en place des moyens répondant à des attentes spécifiques en matière de transport maritime et de pêche artisanale, la phase 2001 – 2003 visait les objectifs suivants :

- Préparer, négocier et soumettre aux autorités un Plan de gestion participative des espaces et ressources côtières du groupe d'îles d'Urok.

- Contribuer à une meilleure connaissance et à la définition de mécanismes de gestion des écosystèmes et ressources naturelles à la fois stratégiques pour les populations résidentes et d'intérêt international sur le plan de la conservation.
- Contribuer à améliorer les conditions de vie des populations au travers d'une meilleure gestion et valorisation de ces ressources.
- Faciliter la mise en place d'un cadre de concertation continue permettant une plus forte implication des populations, et en particulier des jeunes, dans l'orientation des choix de société.

En accompagnement à cet ensemble d'activités, un travail d'animation a été réalisé dans les différents villages pour mener la réflexion autour des nouvelles règles d'usage à préconiser. Ce travail a débouché sur la création de comités villageois de pêcheurs d'une part et de collectrices de coquillages d'autre part, lesquels constituent des organes de représentation lors des assemblées insulaires. Une fois par année un cycle de concertation a été institué qui permet dans un premier temps d'organiser une assemblée générale pour chacune des 3 îles, suivie d'une assemblée du complexe d'Urok. Ces réunions ont débouché sur un schéma général d'utilisation de l'espace et des ressources qui représente le cœur du plan de gestion. Ce dernier, prévu pour être présenté aux autorités à la fin 2003, organise l'espace au travers d'un zonage qui prévoit la reconnaissance de

- territoires de pêche villageois, réservés aux résidents pour les pêches de subsistance et les besoins des cérémonies ;
- zones de pêche commerciale réservée aux résidents ;
- zones périphériques ouvertes à la pêche commerciale des non-résidents.

A chacune de ces zones est associé un ensemble de règles touchant à l'utilisation des différentes ressources. En schématisant, les premières ont pour vocation de garantir les besoins de subsistance et de cérémonies des communautés avec un impact très réduit sur l'environnement (sécurité alimentaire, « culturelle » et environnementale) ; les secondes sont destinées à promouvoir le développement de capacités locales de petite pêche commerciale (sécurité économique), tout en favorisant une plus grande présence –et donc un contrôle- des résidents sur les lieux de pêche. Quant aux troisièmes elles constituent des zones permettant un accès réglementé pour les pêcheurs non-résidents, permettant le principe de réciprocité éventuelle au bénéfice des pêcheurs d'Urok tout en atténuant les risques de conflits.

BUT DU PROJET

Le but du projet est le : « renforcement du processus d'appropriation et de gestion participative et durable des ressources naturelles et de la diversité biologique sur le groupe des îles de Formosa (réserve de biosphère de l'archipel des Bijagos), au service des populations résidentes et du pays ».

OBJECTIFS SPECIFIQUES ET RESULTATS ATTENDUS

Contribution à la lutte contre la pauvreté dans les 3 îles et à l'amélioration du cadre de vie des communautés résidentes :

- la sécurité alimentaire des populations résidentes est renforcée ;
- le transport et la communication entre les 3 îles et avec le continent sont facilités
- l'économie locale est dynamisée ;
- les conditions d'hygiène et l'assainissement sont améliorés

Contribution à la pérennité d'un environnement sain et productif et au maintien de la diversité biologique :

- L'espace et les ressources naturelles de la zone côtière sont gérés selon des règles connues, acceptées et respectées par tous ;
- L'Etat approuve le plan de gestion et joue son rôle dans son application ;
- L'accès prioritaire aux ressources côtières est garanti au bénéfice des communautés résidentes ;
- Les règles d'exploitation des espaces et ressources agro-sylvo-pastorales sont négociées et adoptées par les usagers ;

- La diversité de l'exploitation des espaces et des ressources est renforcée et valorisée au profit des populations résidentes et de la biodiversité ;
- La diversité biologique et les espèces à forte valeur patrimoniale sont maintenues.

Accompagnement et influence des transformations sociales qui s'opèrent au sein des communautés, en particulier auprès des jeunes, à travers une animation culturelle intensive :

- Un processus d'animation socio-culturelle permettant d'influer sur les transformations sociales vers la conservation du patrimoine naturel et culturel d'Urok est en cours dans les 3 îles ;
- Les jeunes s'approprient ce processus et en deviennent le moteur ;
- Le patrimoine culturel est mis en valeur et diffusé.

Renforcement des acteurs locaux visant d'une part, l'appropriation du processus pour assurer sa pérennité et, d'autre part, l'accroissement des capacités de revendication de leurs droits au développement durable :

- Les communautés résidentes sont organisées et actives dans le processus de conservation de la biodiversité et du développement durable de leur territoire ;
- Les populations résidentes s'approprient progressivement le processus engagé par le projet, expriment leurs besoins et s'organisent pour les satisfaire ;
- Les populations du complexe Urok assument chaque fois plus leurs droits et devoirs de citoyenneté.

PARTENARIAT OPERATIONNEL

Comité de pilotage

Le processus de co-gestion est supervisé par un comité de pilotage constitué par les autorités administratives (Bureau de planification côtière, coordination de la réserve de biosphère, ministère des Pêches, autorités locales) et traditionnelles (Conseil des anciens « baloberos » des 3 îles), les principaux partenaires techniques et/ou financiers (FIBA, Swissaid) et l'animation de l'ONG nationale Tiniguena qui exécute le projet. Il a pour mission de valider les options stratégiques, de veiller au bon fonctionnement du projet et de s'assurer qu'il entre en cohérence avec les options de développement nationales ou sous-régionales.

Organisme exécutif

L'exécution et la gestion du projet sont placées sous la responsabilité de Tiniguena. Elle s'appuie sur des comités de gestion villageois qui représentent les intérêts particuliers des usagers, des comités insulaires qui sont chargés de représenter les intérêts de chacune des 3 îles, ainsi que sur l'Assemblée d'Urok qui réunit une fois par année les représentants des 3 îles.

Appui technique

Une assistance technique est apportée dans le cadre d'une collaboration avec le Bureau National de Planification Côtière qui fait bénéficier le projet de son expérience en matière de planification des territoires, de Systèmes d'Information Géographique et de cartographie. Tiniguena s'appuie également sur l'assistance technique fournie par la FIBA pour ce qui concerne la gestion des ressources et des espaces naturels, des aires marines protégées, ainsi que pour les domaines de formation, de communication et de collaboration sous-régionale. Ce projet s'intègre enfin dans le cadre de l'initiative RAMAO de renforcement des capacités de gestion participative des Aires Marines Protégées de la région.

BUDGET

Budget pour la période 2004 – 2008 : 770.000 Euros

APPUI AUX ETATS MEMBRES DE LA CSRP POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SOUS-REGIONAL D'ACTION POUR LA CONSERVATION ET LA GESTION DES POPULATIONS DE REQUINS ⁽¹⁾ (PSRA-REQUINS)

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'augmentation du niveau de vie en Asie du Sud-Est et la mondialisation des échanges ont eu pour effet une augmentation de la demande en ailerons de requins et de la pression de pêche sur ces espèces au cours de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle. Dans le monde entier, des pêcheries se sont développées, motivées par la valeur commerciale élevée des ailerons de requin ; ce produit peut être achetés au pêcheur jusqu'à plus de cent dollars américains le kilogramme.

Dans la sous-région, une filière s'est constituée à partir de la Gambie dès les années 70. L'effort de pêche a augmenté régulièrement, en nombre de pirogues et en efficacité des engins et des pêcheurs. Centrée au départ sur la Gambie et l'embouchure du delta du Sine Saloum, l'exploitation a rapidement atteint, vers le sud, la Casamance et la Guinée Bissau (années 80), puis la Guinée (années 90) et, vers le nord, la Mauritanie (fin des années 80).

L'exploitation est sous-tendue par une filière très organisée, la chair étant destinée au marché régional et les ailerons exportés vers Hong-Kong. Dans un contexte de libre accès aux ressources et d'exportation peu ou pas taxée pour la pêche artisanale, les Etats bénéficient d'une rémunération extrêmement faible pour l'exploitation de ces ressources. Les ailerons font souvent l'objet d'un troc immédiat contre des produits manufacturés asiatiques (électroménager, habillement, etc.) ensuite commercialisés sur les marchés africains. Les mesures de gestion sont quasi inexistantes, mis à part dans le Parc National du Banc d'Arguin, où l'effort de pêche est limité et les saisons de reproduction fermées à la pêche et en Guinée où une licence de pêche aux requins a été mise en vigueur en 2003.

On constate dans l'ensemble de la sous-région des situations d'effondrement des pêcheries, de perte de diversité biologique et de diminution drastique des populations de requins. En effet, la biologie des Chondrichthyens, apex-prédateurs pour la plupart vivipares à croissance très lente et à fécondité réduite, ne leur permet pas de supporter des situations de mortalité accrue.

Toutefois, l'évolution des populations de requins est essentiellement décrite sur la base d'enquêtes auprès des professionnels. Les statistiques nationales sont très insuffisantes pour estimer captures et rendements. Les systèmes de collecte de données sur la production halieutique regroupent généralement les différentes espèces de requins dans une rubrique unique et la plupart des pêcheries industrielles ne déclarent pas leurs captures accessoires.

La même situation se retrouve à l'échelle mondiale, au point que la FAO a cherché avec les pays membres du Comité des Pêches à élaborer un Plan d'Action International pour la Conservation et la Gestion des Requins, adopté et mis en œuvre depuis 1999.

Le Secrétariat permanent de la CSRP, à la demande de ses Etats membres, a conduit une série de consultations nationales sur la situation de la pêcherie, au plan biologique et socioéconomique, et formulé un Plan Sous-Régional d'Action Requins – PSRA-Requins, adopté lors de la Conférence des Ministres en charge des Pêches en 2001. Deux réunions de coordination ont permis d'identifier les contraintes à la gestion durables des requins, une série d'actions prioritaires et un agenda pour leur exécution.

Cependant, si le cadre politique est très avancé par rapport à d'autres régions du monde, les ressources humaines, techniques et financières des Etats membres de la CSRP sont insuffisantes pour la mise en œuvre du PSRA-Requins.

(1) : Le terme requins regroupe ici l'ensemble des espèces de la classe des Chondrichthyens ou poissons cartilagineux, comprenant les requins, les raies et les chimères.

L'exploitation des requins telle que menée actuellement dans la sous-région est non durable et sa poursuite dans les mêmes conditions aura pour conséquences une perte de biodiversité (espèces déjà éteintes localement) et un effondrement des populations résiduelles. Les requins sont situés en bout de chaîne trophique et leur raréfaction peut avoir de profondes répercussions sur les équilibres entre les espèces. Leur préservation participe de la gestion durable des pêches et du maintien des fonctions des écosystèmes marins.

Les Etats membres de la CSRP, conscients de cette situation, ont développé un cadre politique adéquat au travers du PSRA-Requins ; cet engagement politique fort, exprimé lors de l'adhésion des Etats membres au plan international d'action requins de la FAO, se traduit déjà par la désignation de responsables nationaux, la rédaction de plans nationaux d'actions et par l'édiction de premières réglementations, avec la mise en place d'une licence de pêche aux requins en Guinée, par exemple.

Les actions devant être conduites au niveau sous-régional et les ressources techniques nécessaires à leur exécution sont déjà identifiées et permettront aux Etats de disposer de l'information scientifique et des outils de gestion qui font actuellement défaut pour permettre de préserver les populations de requins. L'échelle géographique de ce plan correspond par ailleurs avec les réseaux commerciaux établis et les migrations des pêcheurs au sein de la sous-région, caractérisés dans les études conduites par l'UICN et la FIBA ainsi qu'aux recommandations formulées par les différentes parties prenantes à l'aménagement des populations de requins lors de l'atelier sous-régional pour la gestion durable des requins organisé en 2000 à Saint-Louis du Sénégal.

Malgré leur volonté politique marquée, les Etats membres ne sont pas en mesure, sans soutien technique et financier, de conduire l'ensemble du PSRA-Requins et sollicitent l'appui d'un projet.

Au-delà de l'appui à la mise en œuvre du PSRA-Requins, le projet permettra par ailleurs de développer des actions pilotes de reconversion permettant aux acteurs de supporter les mesures de conservations qui seront mises en place et de développer des activités alternatives, en s'inspirant de la démarche adoptée par les projets ARPI et VPDI qui ont permis de réduire très sensiblement les débarquements de requins dans le Parc National du Banc d'Arguin (Mauritanie) et d'accompagner la reconversion des pêcheurs, dont les revenus sont aujourd'hui supérieurs à ce que permettait l'exploitation des requins il y a quatre années.

En synergie avec les autres projets du PRCM (co-gestion, création d'AMP, etc.), le projet contribuera également à identifier des habitats critiques et d'éventuelles zones sanctuaires, à élaborer des systèmes de concertation pour l'aménagement des pêches et à appuyer la CSRP dans la mise en œuvre de mécanismes de coordination d'actions de recherche et de réglementation des pêches.

OBJECTIFS ET ACTIVITES DU PROJET

Le but du projet est de contribuer à la gestion durable des ressources halieutiques et au maintien du fonctionnement des écosystèmes marins. Son objectif principal est la conservation et la gestion des populations de requins.

Objectif 1 : Appuyer la mise en œuvre du PSRA-Requins et la production d'outils de gestion des populations de requins

Le projet s'appliquera à renforcer les capacités nationales et sous-régionales en conduisant les formations (formations à l'identification des espèces, à la collecte d'informations biologiques, à la collecte de données sur les captures par les différentes pêcheries ; activité 1.1.) ainsi que les études de caractérisation (étude et description des capacités de pêche, des acteurs et de l'organisation de la filière aux niveaux local et sous-régional, prise en compte des savoirs traditionnels dans une démarche scientifique d'acquisition de connaissances sur l'écobiologie des espèces de requins, soutien aux programmes de recherche ; activité 1.2.) identifiées par la réunion de coordination du PSRA-requins.

Des expertises techniques permettront d'apporter les modifications requises dans les systèmes statistiques de suivi de la production halieutique des Etats membres, et faire ainsi apparaître les captures par groupe d'espèces de requins et par pêcherie de façon harmonisée à l'échelle sous-régionale (activité 1.3.).

Des processus participatifs de formulation de règles de gestion des requins seront mis en place, au travers de tables de rondes multi-acteurs ; les résultats des études y seront restitués, des recommandations formulées et des engagements pris pour la gestion durable des populations de requins. Des agendas seront proposés pour

la prise de décision sur les modes de régulation de l'accès aux ressources en requins et la limitation des captures accessoires des autres pêcheries (activité 1.4.).

Le projet soutiendra la préparation de dossiers, avec l'appui du Groupe des Spécialistes des Requins de l'UICN, pour proposer l'inscription aux annexes de la CITES des espèces les plus menacées, et notamment les poissons-scies (Pristidae) et les poissons-paille (Rhynchobatidae). Le travail de suivi et de documentation des populations de requins devra permettre de déterminer si le statut des espèces justifie la préparation de propositions supplémentaires, notamment pour des espèces comme le grand requin marteau (*Sphyrna mokarran*), le requin citron (*Negaprion brevirostris*), le requin tigre (*Galeocerdo cuvieri*) dont les populations ont montré des régressions importantes (activité 1.5.).

Objectif 2 : Développer un programme pilote d'appui à la reconversion des acteurs spécialisés de la filière d'exploitation des requins dans les Etats membres de la CSR

Afin de permettre la mise en application de mesures conservatoires ou de règles de gestion en obtenant l'adhésion des différents acteurs, le projet cherchera à appuyer la recherche d'activités alternatives pour les professionnels dépendant économiquement de l'exploitation des requins.

Sur la base des études réalisées et de missions d'identification de problèmes et de solutions, le projet appuiera la formulation participative de micro-projets (activité 2.1.) aux échelles nationale et sous-régionale et la mise en œuvre d'actions pilotes favorisant la reconversion des acteurs spécialisés vers de nouvelles activités génératrices de revenus, en privilégiant les échanges d'expériences et de savoirs-faire (activité 2.2.). Un système harmonisé de suivi-évaluation des actions pilotes aux échelles nationale et sous-régionale sera mis en place et chargé de produire les éléments d'appréciation de l'exécution et des résultats obtenus (activité 2.3.).

Objectif 3 : Valoriser et consolider les expériences du projet par un effort de capitalisation et de communication

Le projet produira des documents de capitalisation des expériences et activités du projet et d'outils d'aide à la décision à l'usage des institutions nationales, sous-régionales et internationales (activité 3.1.). Il offrira un soutien aux institutions de recherche pour la production de résultats scientifiques et l'organisation d'un symposium sur les requins à l'issue du projet (activité 3.2.). Un travail de communication en direction du grand public et des médias sera également conduit à propos de la problématique de l'exploitation des requins et des résultats obtenus par le PSRA-Requins pour leur gestion durable. Le projet favorisera dans cette perspective la production d'ouvrages de vulgarisation scientifique, d'articles, de reportages (télé / radio, etc.), et de documents didactiques à l'adresse des écoles, des organisations socioprofessionnelles et des institutions nationales (activité 3.3.).

MODE OPERATIONNEL ET PARTENARIATS

Le projet sera abrité au sein de la CSR. Une équipe de coordination sera située au Secrétariat Permanent et travaillera en relation avec les cellules nationales et les compétences techniques *ad hoc* identifiées pour l'exécution des actions. Des liens étroits seront ménagés avec les autres composantes du PRCM et les collaborations seront renforcées avec des partenaires internationaux comme le Groupe des Spécialistes des Requins de l'UICN.

BUDGET INDICATIF

Le projet d'appui à la mise en œuvre du PSRA-Requins est conçu pour une durée de cinq années, correspondant à la deuxième phase du PRCM, soit de 2004-2008. Son budget est évalué à 1.645.000 Euros.

CONSERVATION DU LAMANTIN, *TRICHECHUS SENEGALENSIS* LE LONG DU LITTORAL OUEST AFRICAIN

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le lamantin *Trichechus senegalensis* est un mammifère aquatique endémique dans l'Ouest et le Centre-Ouest de l'Afrique. Il appartient à l'ordre des Sirenia, pour qui il existe d'autres espèces dans les Caraïbes, l'Amazonie et la région du Pacifique indien. Le lamantin est capable de vivre dans une large variété de zones humides allant des écosystèmes marins côtiers aux plaines d'inondations de l'intérieur, lacs et fleuves.

Bien qu'il soit répandu, la **distribution** actuelle et le **statut** du lamantin sont loin d'être clairs. Bien que les voies migratoires ne soient pas bien connues, le lamantin existe dans beaucoup zones humides transfrontalières et se déplace entre les pays. Du point de vue de son statut, le lamantin est sur la Liste rouge des animaux menacés et il est répertorié sous CITES

Toute variété confondue, le lamantin semble générer un **intérêt** local et souvent national. Il est célèbre dans le folklore et la culture des communautés ouest africaines vivant à proximité des fleuves et dans les zones humides. Le lamantin est utilisé traditionnellement dans l'alimentation et dans les préparations médicinales. Ils sont importants comme sources alternatives de protéine, huile et autres produits, et comme composants importants de la biodiversité des zones humides. Comme le lamantin est bien plus connu par les riverains locaux et les communautés des zones humides, il est impératif que ce projet ait une «composante communautaire».

Malgré le fait que les lamantins suscitent un fort intérêt, ils sont sujets à de nombreuses menaces dues à l'impact des captures occasionnées par les filets de pêche, des pressions directes de la chasse et des modifications de l'habitat, tels que la construction de barrages et les projets d'irrigation.

De plus il n'y a jamais eu un programme coordonné à l'échelle régional sur les lamantins, ni une enquête ou projet sur les lamantins au niveau régional dans lesquels toutes les agences nationales pertinentes ont été impliquées. Ainsi, malgré sa grande taille, sa large diffusion et le haut niveau d'intérêt qui lui est accordé, le lamantin reste l'un des grands mammifères africain les moins connus.

OBJECTIFS

Phase 1: Favoriser la conservation du lamantin ouest africain par l'élaboration d'un plan d'action régional, l'organisation de campagnes de sensibilisation sur les zones humides, et l'établissement de solides réseaux à travers la région.

Phase 2: Mettre en œuvre le plan d'action de conservation élaboré lors de la première phase.

Objectifs spécifiques de la première phase:

- a. Améliorer la connaissance par des enquêtes de base sur le lamantin ouest africain le long du littoral ouest africain en complément avec une étude de la littérature;
- b. Développer un réseau régional pour la gestion de la conservation du lamantin ouest africain;
- c. Promouvoir le lamantin comme espèce phare pour les zones humides, en vertu du haut niveau haut d'intérêt qu'il génère, et pour son importance dans les coutumes locales et les traditions;
- d. Développer un plan d'action pour le lamantin ouest africain le long du littoral ouest africain, en utilisant les résultats des enquêtes et un Atelier régional;
- e. Promouvoir la sensibilisation sur le lamantin ouest africain et les zones humides le long du littoral ouest africain

Durant la deuxième phase, le plan d'action développé lors de la première phase sera mis en oeuvre. Cette structure en deux phases a été choisie parce qu'il y a des écarts significatifs de connaissance sur la distribution et comportement du lamantin ouest africain le long de la côte. Dans plusieurs de pays (comme la

Guinée Bissau), des études exhaustives ont été menées, mais la connaissance est insuffisante dans la plupart des autres zones. Pendant la première phase une revue exhaustive de la littérature complétée par des enquêtes de terrain sera conduite, ce qui formera la base pour le plan d'action à exécuter dans la deuxième phase. Cela assurera que la deuxième phase prendra en compte les priorités régionales et pas seulement celles nationales.

ACTIVITES

- a. Création du réseau sur les zones humides / lamantins
- b. Développement d'une base de données régionales de contacts
- c. Production de rapports nationaux d'enquêtes sur le lamantin
- d. Cartographie avec la distribution actuelle des espèces dans la région et les habitats disponibles
- e. élaboration d'un plan d'action régional pour le lamantin ouest africain
- f. Identification de propositions régionales de projet pour le lamantin lors d'un atelier régional
- g. Production de matériel de sensibilisation sur le lamantin (affiche, T-shirt, dépliant, documentaire)

MODE OPERATIONNEL ET PARTENARIAT

Mise en œuvre du projet

Cette première phase du projet sera gérée par Wetlands International Bureau Afrique de l'Ouest à Dakar, Sénégal. Suite à la large variété de lamantins et au manque d'informations de base pour la plupart des pays, la phase 1 nécessitera une intense coordination et une supervision rapprochée, et un certain nombre de voyages étendus à la sous-région. Ainsi, un coordinateur de projet à plein temps sera employé, il sera supervisé par le Chargé de Programme de Wetlands International Afrique de l'Ouest basé à Dakar.

Partenariat

Les partenaires clés pour cette phase 1 seront les agences gouvernementales de conservation, les organisations non gouvernementales et autres organisations internationales, en particulier le Fonds mondial pour la Nature (WWF), l'IUCN, et la FIBA. Tous les partenaires seront pleinement impliqués dans le développement de la phase 2.

Durée

La première phase du projet débutera au plus tard en 2004 pour une durée estimée de 12 mois. La durée de la seconde phase sera fonction des activités identifiées par le plan d'action régional de conservation.

BUDGET

Le Budget global du projet est de 243.158 Euros pour la première phase d'un an de 2004 à 2005.

PLAN D'ACTION POUR LA CONSERVATION DES TORTUES MARINES EN AFRIQUE DE L'OUEST

CONTEXTE

L'éco-région marine de l'Afrique occidentale, dénommée WAMER⁸ et représentée par le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée, Guinée Bissau, Mauritanie et Sénégal est très remarquable en ce qui concerne les tortues marines. Elle se caractérise par cinq traits essentiels :

- Six espèces vivent dans ces eaux ;
- Ses côtes constituent la limite septentrionale de nidification dans l'Atlantique oriental ;
- Cinq espèces, des eaux tempérées à tropicales, y nidifient ;
- Trois espèces sont représentées par de très grandes populations reproductrices, dont le niveau d'importance est mondiale pour la tortue verte *Chelonia mydas* (la Guinée-Bissau abrite la plus grande population reproductrice d'Afrique) et la tortue caouanne *Caretta caretta* (au Cap-vert se trouverait la deuxième plus grande population reproductrice en Atlantique et la troisième au monde après celle des Etats-Unis) et régionale pour la tortue olivâtre *Lepidochelys olivacea* (Guinée-Bissau).
- Des aires d'alimentation benthiques majeures en Atlantique pour la tortue verte sont localisés en Mauritanie, au Sénégal et en Gambie. Les côtes occidentales d'Afrique constituent des zones d'alimentation pour les tortues caouanne de la grande population du Cap-Vert. Par ailleurs, les eaux du Cap-Vert constituent probablement une zone d'alimentation pour les juvéniles de tortue verte et de tortue imbriquée.

Toutefois, les populations de tortues marines de la sous-région sont dans un état de conservation inquiétant à cause des trois facteurs suivants :

- Une forte utilisation des tortues marines et de leurs œufs de type traditionnel, voire ancestral ;
- Une activité de pêche qui entraîne de fortes captures et mortalités accidentelles ;
- Une dégradation des habitats dans les domaines terrestre et marin.

JUSTIFICATION

Les populations de tortues marines ont des sites de ponte dans différents pays de la sous-région. Leurs aires d'alimentation pélagiques et benthiques sont situés à grande distance des lieux de nidification et peuvent être dans un pays autre que celui où la ponte a eu lieu. Un tel fait montre à l'évidence que l'approche régionale est la réponse la plus pertinente pour mener à bien la conservation des tortues marines dans les pays de l'Afrique de l'Ouest. Cette approche est aussi rendue nécessaire par différents constats : les pêcheries nationales et étrangères se déplacent dans l'ensemble de la sous-région, les motifs d'utilisation des tortues marines par les populations locales sont très similaires entre les différents pays, et enfin, un besoin très fort d'échange d'expériences entre les différentes équipes nationales s'est fait sentir. De plus, cette échelle sous-régionale semble la plus appropriée pour identifier des objectifs de conservation mieux ciblés et définir des actions plus opérationnelles. La Convention sur la conservation des Espèces Migratrices appartenant à la Faune sauvage (CMS) a reconnu aussi la nécessité d'établir des réseaux d'action à cette échelle.

Ces raisons justifient le développement de ce Plan d'Action Régional pour la Conservation des Tortues Marines en Afrique de l'Ouest.

OBJECTIFS

L'objectif global est d'Améliorer l'état de conservation des tortues marines en Afrique de l'Ouest.

Les objectifs spécifiques choisis pour atteindre cet objectif global sont :

1. Réduire les mortalités de tortues marines dues aux activités humaines en Afrique de l'Ouest
2. Conserver les sites d'intérêt majeur pour les tortues marines en Afrique de l'Ouest
3. Améliorer les connaissances sur les espèces de tortues marines en Afrique de l'Ouest
4. Renforcer la collaboration sous-régionale en Afrique de l'Ouest

⁸ WAMER = Western Africa Marine Eco-Region

ACTIVITES

Objectif Spécifique 1 : Réduire les mortalités de tortues marines dues aux activités humaines en Afrique de l'Ouest

Résultat 1 : les captures accidentelles, notamment dans les pêcheries industrielles, sont réduites

- *Activité 1 Promouvoir la mise en place du DET (Dispositif d'Exclusion des Tortues) dans les pêcheries crevettières de la sous-région*
- *Activité 2 Décrire les pêcheries de la sous-région*
- *Activité 3 Recenser les captures et les mortalités accidentelles dans les pêcheries artisanales et industrielles*
- *Activité 4 Renforcer l'application de la réglementation*
- *Activité 5 Proposer de nouvelles réglementations des pêches*

Résultat 2 : Les pêches ciblées sont réduites

- *Activité 1 Sensibiliser les pêcheurs sur l'existence de la législation protégeant les tortues marines*
- *Activité 2 Appliquer la législation protégeant les tortues marines*
- *Activité 3 Sensibiliser les gouvernements et les responsables de terrain sur les captures ciblées*

Résultat 3 : L'utilisation des espèces est réduite

- *Activité 1 Sensibiliser les utilisateurs en se basant sur la tradition et la valorisation de sites sacrés tels que les Bijagós*
- *Activité 2 Impliquer les autorités villageoises et créer des comités de villageois*
- *Activité 3 Déterminer et promouvoir des activités alternatives ;*
- *Activité 5 Recenser les produits issus des tortues marines et de leurs utilisations*

Résultat 4 : La commercialisation des espèces est réduite

- *Activité 1 Identifier les filières commerciales*
- *Activité 2 Évaluer l'importance économique de la vente des produits issus des tortues marines*
- *Activité 3 Sensibiliser les vendeurs sur l'existence de la législation protégeant les tortues marines*
- *Activité 4 Sensibiliser les touristes et les hommes d'affaire sur les menaces qui pèsent sur les tortues marines*
- *Activité 5 Appliquer la législation protégeant les tortues marines*
- *Activité 6 Contrôler la vente sur les marchés et magasins de souvenirs*

Résultat 5 : La prédation par les animaux domestique est réduite

- *Activité 1 Évaluer l'importance de la prédation par les animaux domestiques*
- *Activité 2 Contrôler l'accès aux sites importants aux moments critiques*
- *Activité 3 Contrôler les populations d'animaux domestiques*

Objectif Spécifique 2 : Conserver les sites d'intérêt majeur pour les tortues marines de l'Afrique de l'Ouest

Résultat 1 : Les sites de pontes représentatifs sont conservés d'une façon effective

- *Activité 1 Faire l'inventaire des besoins d'aménagement sur les sites*
- *Activité 2 Élaborer un Plan d'Aménagement participatif*
- *Activité 3 Mettre en œuvre le Plan d'Aménagement participatif*
- *Activité 4 Engager le processus pour de création d'une Aire Marine Protégée à Boa Vista*

Résultat 2 : Les zones d'alimentation connues sont gérées d'une façon durable

- *Activité 1 Faire l'inventaire et la cartographie (SIG) des herbiers dans le PNBA, PNDS, Parc National de Niuni, îles Bijol*
- *Activité 2 Faire l'inventaire des engins de pêche destructeurs dans les zones d'alimentation*
- *Activité 3 Informer /organiser une concertation sur le zonage et la gestion des sites d'alimentation*
- *Activité 4 Adopter et assurer un suivi du zonage*
- *Activité 5 Informer et sensibiliser les populations sur la gestion des aires d'alimentation et du zonage*

Résultat 3 : La conservation des tortues marines est intégrée dans la planification côtière de chaque pays de la sous-région

- *Activité 1 Organiser un atelier d'élaboration d'une Stratégie Nationale de Conservation des TM dans chaque pays*
- *Activité 2 Mettre en place un programme de vulgarisation auprès des acteurs et du grand public*

Objectif Spécifique 3 : Améliorer les connaissances sur les espèces de tortues marines de l'Afrique de l'Ouest

Résultat 1 : Les inventaires biologiques de base au niveau des espèces de tortue marine sont effectués

- *Activité 1 Faire l'inventaire des sites de ponte*
- *Activité 2 Faire l'inventaire des sites d'alimentation*
- *Activité 3 Faire l'inventaire des aires de croissance*
- *Activité 4 Mettre en place un programme de suivi (biologique, des captures et de dynamique des populations)*

Résultat 2 : Les inventaires de base au niveau des captures sont effectués systématiquement

- *Activité 1 Faire l'inventaire des captures accidentelles (voir aussi objectif spécifique 1, résultat 1, activité 3)*
- *Activité 2 Créer une base de données sur les captures accidentelles*
- *Activité 3 Faire l'inventaire des captures ciblées.*

Objectif Spécifique 4 : Renforcer la collaboration sous-régionale en Afrique de l'Ouest

Résultat 1 : Les échanges d'information sont renforcés

- *Activité 1 Établir une base de données indiquant les coordonnées de toutes les personnes intéressées par la conservation des tortues marines*
- *Activité 2 Créer une "List server"*
- *Activité 3 Éditer un bulletin «Newsletter»*

Résultat 2 : Les échanges des résultats de recherche et d'expériences sont renforcés

- *Activité 1 Transmettre de l'information à travers la page web*
- *Activité 2 Créer une banque de données au niveau national et sous-régional*

Résultat 3 : Un réseau régional est formalisé et animé

- *Activité 1 Nommer un animateur du réseau*
- *Activité 2 Identifier des représentants nationaux du réseau*
- *Activité 3 Organiser des voyages de formation et d'études*

MODE OPERATIONNEL ET PARTENARIAT

Ce projet s'appuiera sur les activités déjà en cours dans la sous-région. Il va créer des synergies entre les différentes structures et les différents pays. Le projet cherchera la collaboration des secrétariats des conventions pertinentes, notamment CMS.

Ce projet nécessite un partenariat fort avec toutes les structures (gouvernementales, ONGs, associations...) des pays de la sous-région travaillant sur la conservation des tortues marines. Le PRCM, qui implique le WWF, l'UICN, la FIBA et Wetlands International sera le cadre général dans lequel ce projet sera mis en œuvre.

BUDGET

Le budget nécessaire à la mise en œuvre de ce projet est de 400 millions de FCFA soit environ 609.000 Euros.

APPUI AU SUIVI ET A LA GESTION DES OISEAUX D'EAU DANS LES ZONES HUMIDES COTIERES D'AFRIQUE DE L'OUEST

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'écosystème marin sahélien de remontée des eaux ou SUME s'étend en aval de l'Atlantique, de la Mauritanie à la Guinée, englobant les eaux capverdiennes. C'est un système naturel productif considéré comme une importante source d'alimentation pour les communautés locales. L'écorégion abrite aussi plusieurs sites d'importance internationale pour les oiseaux d'eau résidents et migrateurs. Chaque année, des millions d'oiseaux d'eau fréquentent l'Afrique de l'Ouest pour hiverner le long de la côte.

En raison de sa forte valeur économique, la zone côtière suscite l'intérêt des flottilles de pêche nationales et internationales. La difficulté à contrôler le volume des activités de pêche dans la région s'est traduite par la surpêche et donc l'épuisement des réserves halieutiques, affectant les populations locales, surtout les communautés de pêcheurs. De plus, la surpêche et les impacts directs de la pêche ont une influence négative sur la biodiversité marine, y compris les oiseaux et les mammifères marins. Il est évident qu'il y a un conflit d'intérêt entre l'homme et la nature dans les prélèvements effectués sur les ressources côtières et marines de l'écorégion, qui est en baisse.

Lors de l'exécution des précédents projets, des zones clés ont été identifiées et des partenariats ont été développés avec des agences à travers la région. Le second volet du PRCM sera un suivi logique de ces projets et conjuguera les résultats des organisations partenaires. Il s'appuiera sur les efforts du passé avec une analyse des lacunes en matière de gestion des oiseaux d'eau et des zones humides dans la région, et la promotion de l'utilisation rationnelle des zones humides dans la région.

Dans ce programme, l'accent sera mis sur une approche plus coordonnée du suivi des sites. Il s'agira d'identifier plus clairement les besoins en gestion au niveau de l'écorégion et de voir les possibilités d'utilisation durable des zones humides et des ressources naturelles côtières. Le programme insistera fortement sur l'intégration de la gestion des zones humides à celle des zones côtières et ainsi que sur l'utilisation des oiseaux d'eau comme bio-indicateurs pour le changement d'écosystème. Cela favorisera une approche plus intégrale de la gestion des parcs marins et côtiers.

OBJECTIFS

1. Renforcer les capacités en matière de suivi des oiseaux d'eau et l'analyse subséquente des données pour faciliter la gestion des sites et le développement de plans / politiques de gestion.
2. Procéder à l'évaluation socio-économique des zones humides importantes de la région, et sensibiliser à la valeur des zones humides pour la sécurité alimentaire et en tant qu'habitats pour la flore et la faune.
3. Identifier un réseau de sites pour les espèces clés, et développer des bio indicateurs pour les oiseaux d'eau / marins.
4. Développer et mettre en œuvre un cadre coordonné de suivi ainsi que des programmes d'étude / de suivi des sites le long du littoral ouest africain
5. Réaliser des études pour les espèces menacées de disparition / prioritaires et développer des plans d'action pour ces espèces.
6. Développer un programme de sensibilisation destiné à la sensibilisation et l'éducation du public et au développement de l'écotourisme ornithologique dans la région.

ACTIVITES ET RESULTATS

Activité I: Identifier des problèmes communs à l'échelle écorégionale

- Carte des menaces et de la biodiversité dans la zone côtière
- Rapport sur les problèmes communs et spécifiques liés aux zones humides
- Etudes coordonnées des oiseaux d'eau et des colonies reproductrices

Activité II: Formation des acteurs des zones humides

- Formation sur place adaptée aux responsables de parcs dans les zones humides
- Recommandations et plan d'action pour l'intégration des problèmes des zones humides dans la gestion des parcs marins
- Programme d'échanges nationaux et régionaux, rapports de mission

Activité III: Suivi régulier des zones humides et de la biodiversité y associée

- Création ou renforcement de bases de données nationales sur les zones humides
- Formation des acteurs des zones humides à la collecte et l'analyse de données
- Plans de suivi des sites et au niveau de l'écorégion

Activité IV: Evaluation socio-économique des zones humides de la région

- Compléter les études socio-économiques existant dans la région
- Rapport d'évaluation des projets d'utilisation durable / de développement dans la région

Activité V: Etude des espèces et développement de plans d'action

- Rapports annuels sur le Dénombrement des Oiseaux d'Eau
- Rapports d'étude et plans d'action pour des espèces menacées en voie de disparition
- Révision de la législation portant sur la chasse et aperçue des méthodes et pratiques de la chasse

Activité VI: Programme de Sensibilisation

- Matériels de sensibilisation et éducatifs visant à promouvoir l'utilisation durable / rationnelle des zones humides et le biodiversité y associée
- Guide d'identification des zones côtières en portugais

MODE OPERATIONNEL ET PARTENARIAT

Un des objectifs principaux de ce projet est que les gouvernements et institutions nationales soient conscients des fonctions et valeurs des zones humides, de leur valeur socio-économique et sont capables de durablement gérer leur diversité biologique (des zones humides). C'est donc une importance extrême qu'ils soient impliqués dans toutes les étapes du projet. Wetlands International a déjà des liaisons fortes et l'appui des institutions (gouvernementales et non gouvernementales) pour coordonner le projet. Toutes les activités de terrain seront effectuées par des partenaires locaux (des institutions gouvernementales et non gouvernementales) et des structures existantes seront renforcées.

BUDGET

Budget pour les six pays dans l'écorégion 940.209 Euros pour 3 ans.

COMPOSANTE III

DEVELOPPEMENT DES CAPACITES D'ACCUEIL ECOTOURISTIQUE DU PARC NATIONAL DU BANC D'ARGUIN

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis les nouvelles orientations décidées par le gouvernement; la Mauritanie est entrée dans une phase active de développement du tourisme. Le Parc National du Banc d'Arguin, site du patrimoine mondial de l'UNESCO, représente à cet égard un pôle d'intérêt susceptible de jouer un rôle moteur dans cette perspective. C'est dans cet esprit que les autorités du PNBA, en collaboration avec les populations, les professionnels du secteur et les partenaires du Parc ont élaboré une stratégie de développement de l'écotourisme. Cette stratégie s'appuie sur les principes reconnus en la matière, à savoir un tourisme raisonné, respectueux des valeurs paysagères, écologiques et culturelles et dont les retombées économiques profitent avant tout aux populations locales.

Plusieurs activités ont depuis été réalisées pour la mise en œuvre de la stratégie. Des campements touristiques, gérés par des coopératives villageoises ont ainsi été créés dans 4 des 9 villages du Parc. Les lanches à voile, utilisées pour la découverte des îles et des oiseaux d'eau ont fait l'objet d'aménagements destinés à améliorer leurs qualités de confort et de sécurité. Des efforts ont été réalisés en matière de signalisation, de documentation et d'accueil, tandis qu'une étude a été entreprise pour le volet gestion des déchets.

Face au développement de cette activité, qui permet notamment de générer des revenus complémentaires au bénéfice des femmes, les besoins restent importants pour améliorer la qualité des services, notamment dans les domaines de l'accueil, de l'information, de la propreté des villages et de la formation. Ces investissements visent à renforcer la contribution du PNBA au développement du tourisme national en montrant de manière aussi exemplaire que possible les voies de la durabilité d'un secteur de développement d'intérêt stratégique pour la Mauritanie et la sous-région.

OBJECTIFS ET ACTIVITES

Objectif : Promouvoir la vocation du village de Mamghar en tant que village d'accueil touristique.

Mamghar représente la porte d'entrée du Parc National. Il est donc essentiel que ce village « donne le ton » de ce à quoi le visiteur doit s'attendre et, simultanément, se doit de respecter en entrant sur le territoire du Parc. Le village doit être exemplaire sur le plan de la propreté. Un poste d'accueil digne d'un site du patrimoine mondial doit être mis en place et une documentation de qualité être à la disposition des visiteurs. La création d'un Centre d'Interprétation à Mamghar permettra de mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du PNBA et des communautés qui l'habitent, Imraguen et pasteurs nomades. Des appuis seront apportés pour améliorer les conditions d'accueil du public au niveau de la restauration et du séjour, constituant par là des opportunités complémentaires en matière de génération de revenus au bénéfice des communautés locales.

Ces aménagements feront l'objet d'un exercice de planification stratégique en concertation avec l'ensemble des parties prenantes en premier lieu desquels les habitants de Mamghar et les autorités administratives locales.

Activités :

- Organiser un exercice de planification stratégique pour le site spécifique du village de Mamghar, porte d'entrée et principal village du Parc.
- Mettre en place un poste d'accueil destiné à améliorer la qualité de réception des visiteurs et à pouvoir exiger en retour un comportement exemplaire de leur part ;
- Créer un Centre d'Interprétation dans le village de Mamghar destiné à mettre en valeur le patrimoine du Parc et de ses habitants ;
- Disponibiliser les documentations pertinentes à l'attention des visiteurs de façon à valoriser leur séjour sur le plan des connaissances tout en générant des recettes au profit du fonctionnement du Parc ;
- Appuyer la mise en place de restaurants et auberges pour l'accueil des visiteurs

Objectif : Amélioration des conditions d'accueil dans les campements touristiques, amélioration des conditions de confort et de sécurité des lanches à voiles.

Activités :

- Appuyer une rénovation progressive des équipements des campements en encourageant l'acquisition de tentes traditionnelles et en cherchant à valoriser l'artisanat local et national.
- Améliorer la qualité des services proposés aux visiteurs (réfection, hygiène, confort);
- Renforcer les compétences des coopératives en matière de gestion de l'activité touristique.
- Renforcer la qualité d'aménagement des lanches en matière de sécurité (visites annuelles et certificats d'aptitude, radio-VHF, matériels de sécurité) ainsi qu'en matière de confort (équipements de rangements, propreté, tauds de soleil, possibilités de couchage etc.)

Objectif : Améliorer la signalisation sur les parcours recommandés pour les visites du Parc.

A l'intérieur du PNBA, il n'existe pas encore de signalisation permettant de se déplacer selon des parcours recommandés (notamment pour limiter l'impact des véhicules sur l'environnement) et dans des conditions de sécurité optimales. Une signalisation adéquate devra permettre d'orienter les visiteurs vers les sites les plus intéressants en matière de découverte.

Activités :

- Mettre en place une signalisation destinée à matérialiser les parcours recommandés ;
- Installer des panneaux d'information thématiques sur les sites d'observation ou d'intérêt particulier (sites archéologiques par exemple)
- Concevoir et mettre en place des circuits naturalistes équipés de matériels d'interprétation et d'observatoires .

Objectif : Mettre en place dans l'ensemble des villages des mécanismes et des moyens permettant une gestion efficace des déchets.

Les déchets domestiques, liés au développement des échanges entre les villages et l'extérieur du Parc, sont malheureusement très visibles dans tous les villages et sur les plages du Parc. Les communautés Imraguen et de pasteurs présents sur le Parc n'ont ni tradition culturelle ni moyen matériels pour lutter efficacement contre ces déchets. La réalisation de campagnes d'assainissement et la mise à disposition d'équipement pour le nettoyage dans chaque village, ainsi que la mise en place d'incinérateurs s'inscrivent dans les actions prioritaires.

Activités

- Produire un modèle d'incinérateur domestique à partir de matériaux de récupération (fûts) et le diffuser dans les villages les moins peuplés ;
- promouvoir un schéma d'assainissement du village de Mamghar accompagné de la mise à disposition d'incinérateurs de capacité moyenne et de la formation appropriée des agents municipaux ;

- informer et éduquer les populations sur les risques des déchets en matière de santé et d'impact sur l'environnement ;
- informer les visiteurs sur les mesures préconisées par rapport aux différentes catégories de déchets ;
- organiser des campagnes de propreté du littoral du PNBA.

Objectif : Mettre en place un programme de formation continue en matière de gestion et d'accueil des visiteurs.

La formation est l'une des conditions de réussite de ce programme d'écotourisme au plan de la durabilité. Les différents intervenants du Parc doivent être en mesure d'accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions possible sur le plan de la sécurité (par rapport aux dangers bien réels des milieux désertiques), de l'hygiène et, plus généralement, sur le plan de l'intérêt de la visite : découverte des écosystèmes, de la faune et de la flore, patrimoine historique et archéologique, dimension socioculturelle etc.

Activités :

- Elaborer et mettre en œuvre un programme de formation adéquat pour le personnel du Parc en matière de guidage naturaliste et de techniques d'accueil ;
- Renforcer la capacité individuelle et collective des femmes en matière d'accueil des visiteurs, de gestion des équipements et des revenus générés par les visites ;

BUDGET

Le budget prévisionnel global pour la période 2004 – 2008 est de 600.000 Euros

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ECOTOURISME DANS LA RESERVE DE BIOSPHERE DU DELTA DU SALOUM SENEGAL

CONTEXTE

La Réserve de la Biosphère du Delta du Saloum (RBDS) couvre la partie estuarienne du bassin hydrographique du Sine, du Saloum, du Diombos et du Bandiala.

Elle se caractérise par la présence de trois milieux écologiques distincts: un domaine continental riche en forêts et limité dans sa partie basse par la mangrove, un domaine amphibie composé de trois grands groupes d'îles avec un réseau dense de chenaux et de galeries de mangroves et une frange maritime, habitat privilégié de la faune aviaire. Ces trois milieux sont fortement interdépendants du point de vue de leur fonctionnement, de leur dynamique et de leur évolution. La diversité des écosystèmes et le grand nombre de sites d'importance biologique, historique et archéologique, confèrent à la RBDS un important potentiel écotouristique jusqu'ici peu connu et sous valorisé.

La mise en œuvre du plan de gestion de la RBDS a permis de développer l'initiative sur les aires marines protégées. Ainsi, par la formation, l'information et la sensibilisation une dynamique organisationnelle s'est développée autour de ces sites ; dynamique sur laquelle pourrait s'appuyer la promotion et le développement d'activités écotouristiques.

Le tourisme dans sa forme classique et conventionnelle est en train de se développer dans la zone. Il est promu par des chaînes hôtelières et des « tours operators ». Les statistiques du Ministère du tourisme estiment à 7500 le nombre de touristes qui ont visité la réserve en 2001. Ce nombre, bien que pouvant être jugé important, reste en deçà des possibilités de visites qu'offre la zone.

OBJECTIFS ET ACTIVITES

La promotion d'activités écotouristiques, dans la RBDS, qui impliquent effectivement les populations locales et qui contribuent à une meilleure conservation des divers écosystèmes de la réserve, est encore à l'état embryonnaire. Le but du projet est de développer la dynamique et de stimuler l'exploitation de l'important potentiel écotouristique de la réserve. Il développera des activités orientées vers la découverte de la nature, des pratiques culturelles et des vestiges historiques de l'occupation très ancienne du delta du Saloum par l'homme.

Au-delà des retombées économiques dans la zone et sa périphérie, la gestion de ces infrastructures par les villageois constituera pour ces derniers une importante incitation pour assurer la conservation des ressources naturelles de la réserve.

Dans cette perspective, le projet a trois objectifs stratégiques :

OS1 : Identification et aménagement des sites écotouristiques

Activités :

- Inventorier et caractériser les sites écotouristiques et définir les produits touristiques à offrir pour chaque site ;
- Concevoir et aménager des sentiers et pistes qui seront les parcours reliant les différents sites écotouristiques ;

- Concevoir et aménager des panneaux d'interprétation le long des sentiers et des pistes et au niveau des sites pour expliquer leurs valeurs écologiques, culturelles, historiques et archéologiques.

OS2 : Renforcement des capacités de gestion des aménagements écotouristique des populations

Activités :

- Appuyer le développement de partenariats entre les opérateurs économiques, les associations communautaires de base et les collectivités locales pour l'exploitation des sentiers écotouristiques ;
- Concevoir des modules de formation dans les domaines de l'accueil, des services de guidage et de l'éco-interprétation ;
- Organiser des sessions de formation sur le guidage écotouristique ;
- Initier la création de fonds communautaires de promotion pour appuyer l'équipement écotouristique au niveau de la communauté.

OS3 : Création de structures légères de support aux activités écotouristiques

Activités :

- Appuyer la création d'un centre polyvalent d'apprentissage et d'échange des savoirs-faire entre les populations locales et les touristes ;
- Appuyer la construction d'équipements secondaires comme des buvettes relais, les boutiques artisanales et des cases d'accueil le long des circuits et des sites écotouristiques.

MODE OPERATIONNEL

Le renforcement des capacités de gestion écotouristiques des populations sera l'axe principal du projet. Il sera mis en œuvre en collaboration avec le service régional du Tourisme de Fatick, le syndicat d'initiative du tourisme du Sine Saloum, les collectivités locales et associations communautaires de base. L'UICN administrera le projet et jouera un rôle de facilitateur et d'appui conseil.

Le système proposé sera bâti sur le modèle des sentiers balisés. Ces sentiers comprendront des milieux-étapes (mangrove, bolons, tannes, vasières, amas coquilliers, massifs forestiers sites culturels villageois,...).

La mise en œuvre du projet fera intervenir de nombreux partenaires dont la Direction des Parcs nationaux et la Direction des Eaux et Forêts, les services du Ministère du Tourisme, les Institutions de recherche scientifique, les Communautés rurales, les ONG, les partenaires au développement et les privés.

La formation et l'implication des jeunes des villages périphériques sera une priorité. Les jeunes recevront une formation leur permettant d'expliquer aux visiteurs tout sur leur passage (histoire des populations et civilisation, caractéristiques des ressources et leurs usages traditionnels, activités économiques actuelles, éléments socioculturels, etc).

Le long des circuits touristiques des infrastructures légères seront implantées (buvettes, boutiques artisanales, écomusées, campements villageois).

Les organes de suivi de la mise en œuvre seront constitués d'un cadre local de concertation, et d'un comité d'orientation et de suivi.

BUDGET

Le projet sera mis en œuvre pour une durée de trois ans, son coût est estimé à 850.000 euros .

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'ECOTOURISME DANS LES AIRES MARINES PROTEGEES EN GUINEE-BISSAU

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Après le pétrole, le tourisme est la deuxième industrie du monde. En 1999, l'OMT a dénombré 657 millions d'arrivées (aéroportuaires) de touristes dans le monde, qui ont généré un total de 455 milliards \$US. Le continent africain n'en représentait que 1%, avec 6,12 millions de touristes. La Guinée Bissau en reçoit environ 1.500 par an (chiffres du Ministère chargé du tourisme) dont environ 1.000 pour le seul archipel des Bijagós.

Ces chiffres doivent être relativisés et tenir compte du tourisme domestique (à l'intérieur des frontières nationales) qui, à l'échelle mondiale, est réputé 10 fois plus élevé, mais n'apporte pas de devises. Cela représente pour la zone côtière de Guinée Bissau, un potentiel de 20 à 25.000 touristes «locaux» par an. La Guinée Bissau est aujourd'hui une destination quasiment inconnue et le tourisme ne représente qu'une infime partie des entrées de devises dans le pays. Pourtant la zone côtière et l'archipel des Bolama-Bijagos disposent d'attraits incontestables. Un tourisme respectueux des hommes et du milieu naturel est possible et se révèle être aujourd'hui une des opportunités de développement économique qui a le plus fort potentiel.

Les Aires Marines Protégées (AMP) de Guinée-Bissau recèlent une grande variété d'habitats et de paysages à cheval entre terre et mer, depuis les petits îlots jusqu'aux grandes étendues de mangrove, des savanes arbustives aux forêts, des falaises ocre aux plages de sable blanc. La diversité des sites et le caractère encore préservé de ces îles réparties sur des milliers de kilomètres carrés font des Bijagos un centre de grande diversité biologique, avec des espèces marines et terrestres emblématiques telles que les hippopotames et les tortues marines et de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs. Le peuple Bijagos qui habite les îles a une culture et des savoirs-faire traditionnels basés sur des liens culturels et écologiques particulièrement harmonieux avec leur milieu environnant. Ces savoir-faire ont inspiré le processus de gestion durable engagé depuis douze ans avec l'UICN et ses partenaires, qui s'est traduit, entre autres par la création d'une Réserve de Biosphère, puis des trois parcs nationaux Orango, Cacheu et Joao Vieira e Poilao, et l'édiction de nombreuses règles locales de gestion du milieu naturel.

Ainsi l'écotourisme que ce projet cherche à développer, s'inscrit-il dans un paysage social et culturel particulier, qui s'est déjà imposé des critères de durabilité environnementale et sociale propres. C'est dans ce contexte que le développement d'un tourisme respectueux des hommes et du milieu naturel, qui est une notion nouvelle, a été discuté et engagé à petite échelle. Les acteurs réalisent déjà l'importance de construire une stratégie de développement de l'écotourisme commune à tous les acteurs et institutions en place, qui permettra de créer les conditions favorables au développement équilibré de cette activité, en gardant en tête le conseil de R. Fox: «Tourism is like fire. It can cook your food or burn your house down».

Enfin l'UICN et ses partenaires disposent déjà des institutions, des infrastructures et des équipements minimums (poste d'accueil, maison de passage, maison de l'environnement, petit écomusée, radio communautaire locale et réseau des radios VHF) à partir desquelles développer l'accueil touristique. Les sièges des parcs nationaux et de la réserve de Biosphère constitueront l'instrument d'animation de ce projet de développement des circuits écotouristiques, en tant qu'acteurs du développement et de la conservation dans les AMP.

FINALITE ET OBJECTIFS DU PROJET

La vision du projet à long terme est de permettre le développement d'une activité écotouristique équilibrée qui contribue significativement à l'amélioration du niveau de vie des populations locales.

L'objectif du projet est de construire les bases sociales, institutionnelles et techniques du développement écotouristique dans les îles de Guinée Bissau avec et au bénéfice des acteurs en place.

Les objectifs spécifiques du projet traduisent sa stratégie basée en grande partie sur l'éducation et la communication environnementales et le renforcement des capacités locales.

1: Restaurer des sites historiques et culturels

Les sites historiques et culturels d'intérêt écotouristique sont nombreux sur les îles. Il est nécessaire de les recenser, ce qui n'a jamais été fait. Il conviendra ensuite d'élaborer et de mettre en œuvre un premier programme de réhabilitation des principaux sites d'intérêt écotouristiques identifiés.

2: Valoriser la faune et la flore

Pour valoriser la diversité biologique et la richesse culturelle qui s'y rattache, il convient :
de mieux en connaître le potentiel écotouristique,

d'approfondir l'utilisation des plantes médicinales, le comportement des espèces phares et de poursuivre les études socioéconomiques et culturelles liés à ces espèces,

enfin d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de mise en valeur des principales espèces d'intérêt écotouristique.

3: Création et amélioration de infrastructures légères

Des structures d'accueil existent dans les îles, liées aux aires protégées, mais leurs capacités d'accueil restent limitées, faute d'aménagements et de savoir-faire. Il convient de développer les infrastructures des parcs et tout particulièrement de la Maison de l'Environnement et de la Culture de Bubaque, véritable outil d'éducation et d'animation environnementale.

Le développement des capacités d'accueil passe par le renforcement du partenariat et un programme de formation et d'animation auprès des opérateurs économiques, de la population, du Centre Artisanal des Bijagós, des guérisseurs et des acteurs au développement intéressés.

4: Elaboration d'une stratégie de développement écotouristique dans l'Archipel

A travers un processus d'observation et de test de nouveaux produits et destinations écotouristiques et de suivi des partenariats, le projet et ses partenaires touristiques dégageront les grandes lignes d'un plan de marketing écotouristique auprès des opérateurs touristiques.

5: Mise en œuvre d'un programme intégré de communication et éducation environnementale

Des réseaux de radios communautaires, d'écoles d'initiation environnementales ont été mis en place autour de la maison de l'Environnement et de la Culture Bolama-Bijagós. Le développement de l'écotourisme doit permettre de dynamiser ces canaux de communication en associant le plus possible l'ensemble des composantes de la société locale à tous les projets en cours. Les bases existent pour un véritable programme d'animation qu'il convient de renforcer au bénéfice des populations locales mais aussi indirectement des touristes, dans une approche culturelle passionnante. Les activités à renforcer sont mises en œuvre par :

- Les Ecoles de Vérification Environnementales (EVA) : visites de découverte du milieu, observation de la faune sauvage ; visites d'échange pour les élèves dans les différents sites d'intérêt écologiques du Sénégal et de la Mauritanie ; publication de journaux scolaires de communication environnementale ; animation de groupes culturels de théâtre, danse, poésie ; création de réserves éducatives pilotes autour des EVA, véritables opérations de micro-restaurations des écosystèmes (mangrove, forêt);
- Les radios communautaires : programmes radiophoniques de présentation des sites d'importance historique et culturelle ; débats sur des thèmes spécifiques avec des opérateurs touristiques (pêche sportive, tourisme de vision, réglementation de la pêche) ; création de « clubs de la nature » dans les campements touristiques.
- Les maisons de l'environnement et de la culture : appui des centres de documentation aux chercheurs, aux opérateurs touristiques et aux visiteurs ; séances d'animation et d'éveil : ateliers, expositions thématiques, vidéocassettes, gastronomie, artisanat ; publication et diffusion de matériels promotionnel éducatif ; formations spécifiques pour les guides touristiques et les écogardes.

LA STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

La mise en place de l'écotourisme dans les AMP devra se faire progressivement, en tenant compte des contraintes et des capacités de travail des acteurs locaux. La méthodologie consistera à partir de l'existant, pour créer en premier lieu des produits simples, puis de plus en plus complexes, suivant la disponibilité des communautés concernées.

Phase préparatoire et expérimentale (deux ans) :

L'ensemble des acteurs, regroupés autour de l'UICN et des AMPs auront à mettre en œuvre une planification régionale du tourisme à travers un «schéma de développement de l'écotourisme». La phase préparatoire a pour objectifs la définition d'une vision de long terme, la planification, la communication sociale autour des objectifs de l'écotourisme dans les AMPs. Dans un premier temps, la mise en place d'un service d'accueil touristique au niveau de l'archipel sera appuyée par la réserve de biosphère. Cet office fonctionnera de pair avec la Maison de l'Environnement et de la Culture de Bubaque, et aura pour ambition d'accueillir tous les visiteurs de l'archipel. Ainsi, sur un même site, l'écotouriste trouvera les informations culturelles, scientifiques, des informations pratiques et commerciales. Chaque structure s'en trouvera renforcée.

Dans une deuxième phase de trois ans, des structures légères d'hébergement pour une ou deux nuitées pourront être créées à proximité de villages et gérées par les communautés. Ainsi, des visiteurs auront la possibilité d'avoir un contact direct avec les habitants des AMPs, ce qui renforcera également la conscience environnementale des habitants des îles.

Ce projet exige une large participation des structures d'état (Ministère de la Pêche et de la Mer, Secrétariat d'Etat au Tourisme, Bureau de Planification Côtière), de la société civile et des autres partenariats nationaux et internationaux (Réseau des Aires Protégées) et s'inscrira pleinement dans les projets nationaux à l'étude tel que le programme de la Banque mondiale de gestion intégrée de la zone côtière et marine de la Guinée Bissau et la démarche régionale du Programme Régional de Conservation Marine.

BUDGET

Budget du projet 414.000 Euros pour une durée de 5 ans.

UN CENTRE D'INTERPRETATION POUR LA REGION DE JOAL – FADIOUTH

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'UICN et la FIBA interviennent dans la région de Joal Fadiouth depuis 1999, à l'origine dans le cadre d'un projet de conservation des tortues marines. Le port de pêche de Joal, premier centre de débarquement de la pêche artisanale au Sénégal, est un des lieux où la viande de tortue était le plus couramment commercialisée, en partie à destination des populations de l'île de Fadiouth qui consommaient la chair de ces espèces de façon traditionnelle. Une des principales activités du projet consistait à sensibiliser les communautés concernées, notamment au travers d'émissions radiophoniques élaborées par la radio locale « la côtière ». Parmi les autres activités figurait la recherche d'alternatives économiques, essentiellement dans le domaine du tourisme.

Le travail de sensibilisation a été fructueux, au point que tout commerce (au moins le commerce visible) de viande de tortue a disparu sur l'île de Fadiouth. Le partenariat avec « la côtière » s'est étendu à d'autres domaines, en particulier à la valorisation des patrimoines culturels et naturels de la région. C'est ainsi que des enquêtes ont été menées auprès de personnes susceptibles de fournir des témoignages sur les différents aspects de l'histoire très originale de Fadiouth, sur les ressources naturelles et leurs modes d'exploitation, sur la flore et la faune etc. Outre leur diffusion sur les ondes locales, ces témoignages ont été repris sous forme de fiches destinées à être utilisées à plusieurs niveaux, dans le cadre de :

- l'élaboration d'un guide pour les visiteurs
- l'élaboration d'un document destiné aux scolaires de la région
- la réalisation d'un Centre d'interprétation consacré à l'île de Fadiouth

Un potentiel touristique à valoriser et développer

L'île de Fadiouth se situe au contact de la petite côte et du delta du Saloum. La petite côte est la principale destination touristique du Sénégal et dispose de plusieurs milliers de lits répartis dans des campements sur le littoral. Si la clientèle recherche avant tout les plaisirs de la plage et du soleil, elle semble de plus en plus intéressée par la découverte de la richesse culturelle et naturelle sénégalaise. L'une des destinations les plus intéressantes à cet égard est l'île de Fadiouth. Le village a été construit sur d'anciens tumulus de coquillages, des arches *Anadara senilis* ou « pagnes » tels que les appellent les habitants du Saloum, utilisés au cours des siècles pour ensevelir les morts. L'île s'est développée par poldérisation progressive à base de pagnes, au point d'abriter aujourd'hui 4 200 personnes. Une petite île proche, couverte de baobabs fait office de cimetière, à la fois catholique et musulman. D'anciens greniers à mil sur pilotis, aujourd'hui conservés pour agrémenter les visites touristiques, complètent cet ensemble insulaire. Les îles sont reliées au continent et entre elles par deux pontons en bois d'une architecture particulièrement esthétique. Les pagnes, encore exploités par les femmes à des fins de commercialisation, sont omniprésents : à la surface du sol, dans la construction des maisons, sur les tombes, dans les bijoux (où ils sont symboles de fertilité) et l'artisanat et, bien sûr, dans l'alimentation. L'exploitation de ce coquillage et d'autres espèces de mollusques, rencontre néanmoins des problèmes provoqués sans doute par une pression excessive sur la ressource et, peut-être, par une baisse de la qualité des eaux. L'ensemble du site tant par ses populations accueillantes et qui, sur le plan religieux, donnent un exemple de tolérance particulièrement salutaire, que par son histoire, ses paysages, sa faune (en particulier les oiseaux d'eau abondants dans la mangrove environnante) constitue un pôle d'attraction touristique qui accueille aujourd'hui près de 23 000 visiteurs chaque année. Ces derniers sont accompagnés sur le site par des guides à pied ou en pirogue, fournissant ainsi une opportunité d'emploi très recherchée.

BUT DU PROJET

Le but du projet est de développer la qualité de l'accueil touristique, aussi bien au profit des communautés locales que des visiteurs.

La construction d'un centre d'interprétation ou éco-musée permettra d'offrir aux visiteurs une documentation de meilleure qualité sur le patrimoine de Fadiouth et rendra ainsi les visites plus intéressantes, intelligentes et respectueuses de l'environnement humain et naturel. Le contact entre les 2 « populations » sera plus riche et imprégnera plus en profondeur les visiteurs de la richesse culturelle locale, de la réalité et des contraintes du développement, de la fragilité de l'environnement, donnant ainsi plus de substance aux liens de solidarité susceptibles de se créer dans ce genre de circonstances. Le Centre constituera à cet égard un lieu d'information qui permettra de sensibiliser un grand nombre de personnes.

Parallèlement, le centre d'interprétation de Fadiouth constituera une valeur ajoutée au « produit » touristique, d'autant qu'il s'accompagnera d'un processus de formation des guides. Les retombées économiques seront ainsi plus importantes, grâce notamment aux droits de visite, et l'on peut espérer à terme une progression sensible du nombre de visiteurs. La population de Fadiouth ayant été associée au projet dès son début, on peut imaginer que le Centre d'interprétation représentera un motif de fierté supplémentaire susceptible de contribuer à la conservation et la vitalité de son patrimoine. Le Centre constituera par ailleurs un lieu de rencontre pour les populations locales destiné à l'organisation de débats, projections, formations etc.

ACTIVITES A REALISER

A partir de janvier 2003 et durant une période de 2 années, les activités suivantes seront réalisées :

- compilation des informations recueillies sous forme d'enquêtes ou de documentation scientifique ;
- Notification de l'accord des populations et de la Municipalité de Joal (déjà obtenu de manière verbale) sur le site retenu pour le Centre d'interprétation (à proximité immédiate du ponton principal, partiellement sur pilotis) ;
- Définition du cahier des charges du Centre, en concertation avec le syndicat des guides et la Municipalité ;
- Concours d'architecture ;
- Recherche de partenariat en muséologie ;
- Définition du contenu du Centre, collecte d'objets (instruments, artisanat), création de l'exposition ;
- Construction du Centre ;
- Formation des guides ;
- Réalisation de la documentation associée et communication .

Une personne ressource issue de Fadiouth, M. Paul N'diaye, sera chargée de coordonner le dossier au cours des différentes étapes et d'en informer régulièrement les parties prenantes, sur la base d'un mi-temps .

Ce projet établira des connections « naturelles » avec des initiatives semblables ou complémentaires dans le cadre du Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest- PRCM et en particulier la Maison de l'Environnement et de la Culture Bijago (Archipel des Bijagos), le Centre d'Interprétation du Parc national du Banc d'Arguin, le projet « Femmes et Coquillages du Saloum et des Bijagos ».

BUDGET

Le budget provisoire a été évalué à 100.000 Euros. Une requête d'un montant de 50.000 Euros a été formulée auprès de la Fondation MAVA.

COMPOSANTE IV

BILAN PROSPECTIF

Bilan de l'évolution à long terme de l'environnement littoral d'Afrique de l'Ouest et étude prospective pour l'aide à la planification intégrée à l'échelle sous-régionale.

INTRODUCTION

L'évolution générale de l'Afrique de l'Ouest depuis une trentaine d'années a été caractérisée par de multiples crises climatiques et politiques et par un impact croissant de la mondialisation sur des systèmes agricoles déstabilisés et des économies fragiles. Cette évolution s'est traduite par une forte migration des populations depuis l'intérieur des terres vers la côte, induisant un développement urbain très rapide et peu maîtrisé.

Dans ce contexte, le littoral ouest-africain a non seulement joué un rôle majeur d'accueil des populations, mais a aussi servi "d'amortisseur" des conséquences de ces crises, en garantissant par ses ressources une sécurité alimentaire minimale aux populations concernées.

Cependant, l'accroissement important de la pression humaine sur les ressources littorales et côtières, le développement des conflits d'usages entre les différents secteurs d'activité, la poursuite des flux migratoires liés aux crises politiques et aux conflits armés dans certains états de la sous-région sont autant d'indicateurs montrant que les systèmes complexes à l'interface entre nature et société sont toujours en phase d'évolution rapide, sans que l'on puisse prédire le sens de cette évolution.

Dans la perspective des études menées depuis une vingtaine d'année sur la lutte contre la pauvreté, un accent fort a été mis sur la nécessité de mobiliser les énergies et de promouvoir une bonne gouvernance locale afin d'impliquer fortement les populations et les décideurs dans la prise en compte des savoirs et des énergies au niveau des territoires sur lesquels ils s'appliquent.

Parallèlement, ces vingt années d'expérience ont permis de dresser une liste des conditions qui permettent d'accroître l'efficacité de la lutte contre la pauvreté :

- il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble des composantes dynamiques responsables de l'évolution, aux différents niveaux d'échelle (globale, régionale, locale) où elles interviennent;
- les approches sectorielles de la lutte contre la pauvreté ont montré un manque d'efficacité qui ne peut être compensé que par une approche pluridisciplinaire intégrant les apports de différentes compétences afin d'analyser les interactions entre composantes physiques, biologiques, économiques et sociales.
- la condition préalable à toute action, en terme de gouvernance et de lutte contre la pauvreté, est la maîtrise des savoirs et des connaissances accumulées dans la sous-région, leur mise à disposition auprès des acteurs sous des formes utilisables afin que ceux-ci puissent se les approprier et les replacer dans le contexte de leurs activités quotidiennes ; cette condition est d'autant plus importante en Afrique de l'Ouest où, depuis près de cinquante ans, de nombreux instituts et programmes de recherche, projets de développement ou de conservation, ont permis d'accumuler une masse importante de connaissances qu'il faut à présent mobiliser, organiser, exploiter et diffuser. Cette démarche doit s'accompagner d'un développement des compétences, tant sur le plan des effectifs que sur celui du niveau d'expertise ou de vulgarisation.
- si la notion de pauvreté est indissociable de celles de gouvernance et de sécurité, les moyens de lutte doivent s'articuler avec une bonne connaissance des risques ; risques climatiques, risques industriels, économiques et sociétaux, risques environnementaux. Le risque étant produit par la conjonction de deux composantes, l'aléa et la vulnérabilité, on peut aujourd'hui assez facilement décrire qualitativement et quantitativement les différents aléas et en proposer une typologie. La vulnérabilité, ou plutôt les vulnérabilités, sont beaucoup moins bien connues et un effort important doit être mené dans ce domaine en mettant en perspective l'ensemble des connaissances déjà acquises.

Partant de ce constat, le projet "Bilan prospectif" s'inscrit dans le cadre du Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM) avec pour objectif de produire une synthèse des connaissances pluridisciplinaires sur le fonctionnement de l'environnement côtier d'Afrique de l'Ouest, d'en dériver un outil d'aide à la décision et de mettre à disposition ces connaissances en structurant les activités autour de 4 grands domaines :

- Définir une approche conceptuelle pluridisciplinaire de l'environnement côtier : l'objectif est d'adopter une représentation commune des systèmes côtiers ouest-africains, d'harmoniser les nomenclatures, de spécifier la forme et la nature des données et des indicateurs pertinents.

- Établir l'inventaire des données existantes et en analyser l'intérêt ; constituer les jeux de données utiles à l'analyse de l'évolution à long terme de l'environnement littoral ; mettre à disposition les informations sous une forme utilisable.
- Décrire les tendances des changements à long terme de l'environnement côtier selon des axes prioritaires identifiés à l'étape conceptuelle. En analyser l'amplitude (dérive, rupture) et les causes ; en déduire les principales caractéristiques de la vulnérabilité aux risques ; disposer des éléments permettant de développer un outil d'aide à la décision.
- Mise en place d'un outil régional d'aide à la décision (planification et gestion intégrée) pour l'environnement côtier d'Afrique de l'Ouest ; analyse des conflits d'usage et d'accès aux ressources, réflexions prospectives sur la base de scénarios d'évolution.

La réalisation de ce projet sera mise en œuvre dans le cadre du réseau inter-universitaire de recherche sur l'environnement côtier, sous-ensemble du réseau ouest-africain de planification côtière qui regroupe depuis 1997 l'ensemble des acteurs concernés.

Elle s'appuiera sur le tissu de relations déjà nouées entre chercheurs, décideurs et gestionnaires dans le cadre du réseau pour proposer la mise en place d'un observatoire des changements et des risques côtiers en se fondant sur la sélection d'indicateurs dont la pertinence sera mise en évidence au cours de l'étude.

Le cadre inter-universitaire est choisi à dessein afin d'accompagner ce projet par un programme ambitieux de formation de cadres techniques et scientifiques au sein de la sous-région aux trois niveaux significatifs des diplômes reconnus au niveau international : licence, master et doctorat.

MISE EN ŒUVRE DU PROJET

1. Une représentation commune des systèmes côtiers ouest-africains

objectifs : Adopter une représentation commune des systèmes côtiers ouest-africains et définir les axes de recherche prioritaires

- 1.1 Construire une représentation commune du système complexe d'interactions nature / société en confrontant les connaissances déjà acquises aux différentes échelles de temps et d'espace.
- 1.2 En déduire un modèle de système ou « modèle de réalité » permettant de fournir une représentation simplifiée des systèmes complexes et de leur dynamique, des continuités et des ruptures qui la caractérisent (spécification d'un modèle informatique préfigurant le modèle de données de la base d'information à construire)
- 1.3 description des sous-ensembles intégrés représentatifs des grandes tendances de l'évolution de l'environnement côtier. (croissance urbaine, variabilité du trait de côte, dynamiques migratoires, changements d'usages et d'occupation des sols)
- 1.4 définition des axes de recherche prioritaires de l'étude du changement à LT de l'environnement côtier, identification des données pertinentes, de leurs formes, échelles de temps et d'espace, et de leur précision sémantique (nomenclatures).

Produits attendus :

- modèle informatique de données,
- axes de recherche prioritaires,
- spécification des données (nature, échelles, précision, etc.)
- nomenclatures communes
- sélection d'indicateurs (pas de temps, précision) ; ébauche d'un système d'observation et de suivi.

2. Inventaire des informations existantes et constitution des jeux de données

Objectifs : Faire l'inventaire des informations existantes, en analyser l'intérêt, constituer les jeux de données utiles au projet

- 2.1 Première étape :
 - regrouper l'ensemble des références (bibliographie, bases d'information, banque de données, documents), les cataloguer et les mettre à disposition
- 2.2 Seconde étape (dépendant des résultats de l'approche conceptuelle) :
 - sélectionner les informations utiles,
 - les normaliser et les rendre accessibles (chaînes de traitement),
 - constituer des ensembles diffusables auprès des partenaires de l'étude (protocoles d'accord et d'échange avec les fournisseurs de données, méthodes de normalisation et de diffusion)

- identification des manques (production de séries nouvelles si nécessaires)

Produits attendus :

- Un catalogue de références bibliographiques, de bases et banques de données et de documents numérisés mis à la disposition des utilisateurs,
- Un site unique de validation des prétraitements de normalisation et de diffusion des données, et de gestion du site WEB du projet
- Un centre de ressources principal (économies d'échelle)
- La diffusion de jeux de données aux partenaires
- Poursuite de la définition de l'Observatoire ; lancement des premières séries de mesures

3. Etablissement du bilan de l'évolution à long terme de l'environnement côtier

Objectifs : Décrire les tendances des changements à LT de l'environnement côtier selon les axes prioritaires identifiés à l'étape conceptuelle. En analyser l'amplitude et les causes.

3.1 Mise en œuvre de l'étude des changements à long terme selon trois axes :

- analyse des modalités du changement : fluctuations à court terme, tendances à long terme
- analyse de la nature des changements : constat des évolutions, représentations simplifiées
- interprétation des causes des changements ou de la stabilité constatée; analyse de la résilience des systèmes

3.2 modélisation des tendances de l'évolution

3.3 Validation des modèles et tests de transposabilité

Produits attendus :

- production de séries temporelles normalisées pour l'analyse de l'évolution;
- indicateurs du changement (pas de temps et précision), renforcement du système d'observation et de suivi,
- exploitation cartographique sous forme d'atlas de l'évolution de l'environnement
- achèvement de la mise en place de l'Observatoire
- définition des bases méthodologiques d'un outil d'aide à la décision (bases de données, outils de simulation)

4. Aide à la décision, valorisation, transfert

Objectif : Mise en place d'un outil régional d'aide à la décision (planification et gestion) pour l'environnement côtier d'Afrique de l'Ouest ; analyse des conflits d'usage et d'accès aux ressources, réflexions prospectives

Trois phases principales de mise en œuvre :

4.1 Concertation avec les décideurs : réflexion sur les objectifs de planification et de gestion à long terme concernant des composantes de l'environnement (ressources terrestres et marines) intéressant le niveau sous-régional - problématiques communes, réflexions stratégiques prospectives

4.2 Élaboration des scénarios permettant de simuler les différentes modalités du changement en fonction de l'adéquation entre les actions envisagées et les objectifs attendus ; diagnostics, analyse des différentes possibilités et des scénarios les mieux adaptés et/ou les plus acceptables

4.3 Validation des scénarios : analyse à terme (5 ans ?) des premiers indices du changement attendu à partir :

- du système d'observation et de suivi
- de compléments d'information permettant d'analyser la répartition du phénomène (images satellitaires).

4.4 Prise en compte des résultats (retour à la phase 4.1)

Produits attendus :

- scénarios des changements liés aux décisions (exploitation graphique et cartographique de restitution des résultats)
- Transfert de l'outil d'aide à la décision à une structure sous-régionale opérationnelle
- Validation des indicateurs (pertinence, échantillonnage) et validation finale de l'observatoire

CALENDRIER INDICATIF

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Approche conceptuelle (1.)				
Inventaire des données (2.1)				
Production SIG (2.2)				
Bilan des changements (3.1)				
Modélisation des tendances (3.2, 3.3)				
Aide à la décision (4.)				

COUT GLOBAL DU PROJET

Le coût global du projet est estimé à 2.000.000 d'Euros

ELABORATION D'UNE VISION ENVIRONNEMENTALE POUR LE FUTUR A TRAVERS LE PARTENARIAT DANS L'ECO-REGION MARINE DE L'OUEST AFRICAIN (Western African Marine Eco-region : WAMER)

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'éco-région WAMER (Western Africa Marine Eco-region / Ecorégion Marine de l'Ouest Africain) abrite des zones marines et côtières qui sont parmi les plus importantes au niveau mondial sur le plan biologique et économique. L'éco-région s'étend de la Mauritanie au nord à la Guinée au sud. Elle inclue également les îles du Cap-Vert. Les fragiles économies des pays de l'éco-région dépendent en grande partie du maintien de la productivité des écosystèmes marins et côtiers.

L'éco-région peut être subdivisée en cinq zones liées par des éléments physiques (courants, upwellings, etc.), biologiques (espèces migratrices de poissons, d'oiseaux et de reptiles) et sociaux (migration des pêcheurs, liens entre les économies nationales, institutions communes).

Le maintien de la bonne santé de l'environnement dépend de la mise en place d'un système de gestion disposant de suffisamment d'informations pertinentes. Il est indispensable de connaître où se trouvent les habitats importants et les espèces, comment elles vivent et interagissent, et quelles sont leurs relations avec les êtres humains. Sur la base de ces informations, des priorités stratégiques peuvent être dégagées pour aider les partenaires nationaux, régionaux et internationaux à utiliser de manière plus opportune et plus ciblée les ressources techniques et financières disponibles.

La conservation au niveau éco-régionale est une technique éprouvée pour établir des priorités de conservation à différentes échelles. Elle est basée sur une analyse intégrée de paramètres écologiques, sociaux et économiques. Elle permet l'identification de priorités basées sur la compréhension d'évolutions se déroulant à une échelle plus vaste que le niveau national. Elle facilite le développement, au niveau régional, d'une vision partagée à long terme (30-50 ans) basée sur l'intégration des priorités nationales et régionales en matière d'économie, de développement social et d'environnement. La conservation au niveau éco-régionale promeut également l'efficacité en mobilisant et en encourageant l'expertise locale et en aidant à concentrer les ressources sur les zones considérées comme les plus importantes. Une fois que les priorités sont définies de manière consensuelle, tous les acteurs peuvent travailler pour les atteindre à partir d'une perspective internationale, régionale ou nationale. Ce type de planification consensuelle fournit aussi une vision cohérente, qui peut être présentée à des bailleurs de fonds potentiels avec différentes priorités de financement, du fait qu'il reflète des liens complexes entre des facteurs tels que l'intégrité environnementale, la sécurité alimentaire à long terme, la responsabilisation des populations locales et la réduction de la pauvreté.

Pour commencer le processus de la conservation éco-régionale au niveau de WAMER, le WWF a produit un rapport pour chacun des six pays pour avoir une vue d'ensemble sur les paramètres écologiques, juridiques et sociaux clés. Ces rapports, bien qu'assez superficiels, fournissent un premier niveau d'analyse et suggèrent plusieurs actions à mener. Cinq principales sous-régions ont été définies. A l'intérieur de ces cinq sous-régions, huit principaux types d'habitats ont été identifiés. En outre, les espèces ou groupes d'espèces particulièrement importants et les caractéristiques écologiques marquantes telles que les voies de migrations et les zones d'upwellings ont été aussi identifiées.

La subdivision de l'éco-région

- 1^{ère} Zone Frontière Nord de la Mauritanie - Fosse de Kayar = Zone à Upwelling
- 2^{ème} Zone de Kayar à l'île de Diogué (Casamance) = Zone à estuaires
- 3^{ème} Zone de l'île de Diogué au nord de la Guinée = Zone à rias et estuaires
- 4^{ème} zone Archipel des Bijagos
- 5^{ème} zone Archipel de Cap Vert

A l'intérieur de ces zones, plusieurs types d'habitats clés et communautés d'espèces clés ont été identifiés.

Types d'habitats clés et communautés d'espèces clés

Types d'Habitats	Espèces
<ul style="list-style-type: none">• Herbiers• Vasières• Forêts de mangrove• Récifs coralliens/communautés d'espèces• Estuaires et rias• Zone pélagique• Zone benthique• Iles (continentales, volcanique, corallienne)	<ul style="list-style-type: none">• Poissons (pélagiques et démersaux)• Tortues marines• Oiseaux (migrateurs et résidents)• Mammifères marins (phoque moine, lamantin)

OBJECTIFS

- des cartes détaillées des ressources marines et côtières,
- les sites prioritaires (à l'échelle mondiale, éco-régionale, nationale) pour la conservation, objectivement identifiés sur la base de paramètres de biodiversité et d'éléments socio-économiques ;
- une vision partagée à long terme pour l'éco-région dans 30-50 ans ;
- l'identification des priorités de recherche appliquée, basées sur une bonne compréhension des lacunes en matière de connaissance ;
- un accord sur les étapes à venir.

ACTIVITES

Un atelier de 3 jours auquel seront invités des spécialistes de l'environnement et des sciences sociales et les différents acteurs intervenant dans les pays de WAMER.

Au niveau national et sous-région, cette analyse des ressources présentera des avantages particulièrement importants pour les pêcheries, les organismes d'aménagement et de gestion des régions côtières (gouvernementaux et non-gouvernementaux) et les instituts de recherches océanographiques (CRODT, IMROP, etc.). Sur le plan international, elle contribuera au processus du NEPAD et de la Convention d'Abidjan, elle fournira des informations capitales pour la négociation des accords de pêche et renforcera les organisations sous-régionales telles que la Commission Sous-Régionale des Pêches.

MODE OPERATIONEL

Ce projet PRCM est exécuté par le WWF en collaboration avec des partenaire de tous les six pays de l'ecorégion.

BUDGET

Le budget total sera approximativement 60.000 Euros dont 30.000 sont déjà disponible.

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME INTÉGRÉ ET DURABLE D'OBSERVATIONS CÔTIÈRES EN MAURITANIE (SIDOC)

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le littoral mauritanien est très varié (falaises rocheuses, vasières, plages sableuses, marais maritimes, mangroves à palétuviers, gisements de sable et de coquillage) et recèle des potentialités économiques importantes : tourisme, industrie, commerce, ressources halieutiques... Abritant les deux parcs nationaux du pays à savoir le Diawling et le Banc d'Arguin, le littoral mauritanien est également une zone de conservation par excellence.

La façade maritime mauritanienne abrite les deux grandes villes du pays (Nouakchott et Nouadhibou) avec plus d'un tiers de la population. Selon les tendances actuelles, dans les deux prochaines décennies, la quasi-totalité de la population mauritanienne se concentrera sur la côte et le long du fleuve sénégal.

Les modes d'exploitation actuels des ressources de la frange côtière mauritanienne sont marqués par une connaissance partielle du fonctionnement de cet écosystème et par l'absence d'une vision d'exploitation à long terme. Cet état de fait est accentué par la surexploitation, parfois menaçante, des ressources naturelles et une dynamique de développement et d'urbanisation extrêmement forts que viennent consolider entre autres, la réalisation de l'axe routier Nouadhibou-Nouakchott, la création d'un nouveau port de pêche, et le démarrage de la recherche pétrolière sur l'ensemble du littoral. Par ailleurs, des risques d'érosion, de submersion ou de pollution menacent des zones côtières urbanisées ou présentant des caractéristiques naturelles exceptionnelles.

Ce développement incontrôlé de ces multiples activités économiques entraîne une concurrence pour l'exploitation des ressources limitées, une dégradation de l'environnement et des conflits d'usage de nature écologique et sociale tant au niveau national que régional. Les écosystèmes et les échanges biologiques, de même que la dynamique sociale et économique ne s'arrêtent pas aux frontières nationales et obligent à repenser à une plus grande échelle le contexte régional de planification côtière,

Face à cette fragilité du littoral mauritanien, il est donc important que la gestion des zones côtières soit fondée sur le concept de « gestion durable ». Un développement basé sur une connaissance scientifique solide et un suivi rigoureux des évolutions permettra de tenir compte des sensibilités des écosystèmes naturels et de concilier les exigences des divers secteurs économiques présents sur la frange littorale. La connaissance scientifique et le suivi sont nécessaires pour rationaliser les politiques d'aménagement et de gestion des zones côtières et de leurs ressources naturelles, à commencer par les aires marines protégées.

C'est pourquoi le projet Plan d'Aménagement du Littoral Mauritanien (PALM) de l'UICN a appuyé récemment la mise en place au sein de la Direction de la Marine Marchande (MPEM) d'un Observatoire du Littoral Mauritanien. Ce projet en place depuis 2001, a consisté, à travers une démarche participative, à mettre au point les outils techniques et législatifs préparant à terme l'élaboration d'un document commun à l'ensemble des institutions mauritaniennes de planification des activités littorales. Outre l'observatoire du littoral embryonnaire, le projet PALM a contribué à la mise en place de la loi littorale et de ses textes d'application ainsi que d'un cadre de concertation entre les différents acteurs du littoral.

L'observatoire est structuré autour d'un Système d'Information Géographique et encadré par un comité scientifique et d'un comité technique d'appui au comité interministériel d'aménagement du littoral. L'observatoire s'est volontairement restreint à 5 thématiques prioritaires (érosion côtière - accès à l'eau - socio-économie - infrastructures - pollution terrestre et marine)

Afin de pouvoir piloter efficacement un suivi régulier de l'environnement littoral mauritanien, cet observatoire devrait être renforcé et étendu à l'ensemble des caractéristiques socio-économiques, biologiques et physiques des écosystèmes, devenant un système intégré et durable d'observations côtières en Mauritanie (SIDOC). L'analyse des données du système d'observations permettra de mettre en évidence les grandes tendances écologiques et sociales de l'évolution de l'environnement côtier et proposer en concertation avec toutes les parties prenantes, des scénarios de planification côtière adaptés.

OBJECTIFS

L'objectif à long terme est **la gestion durable de la zone côtière ouest africaine sur la base de données fiables.**

L'objectif du projet est **d'établir et maintenir un système intégré et durable d'observations côtières en Mauritanie, axé sur les Aires Marines Protégées, à travers le renforcement de l'Observatoire Mauritanien du Littoral.**

Cet objectif permettra au SIDOC de décrire à l'échelle nationale l'évolution interannuelle de l'environnement côtier et de nourrir le processus de planification intégrée de la zone côtière à l'échelle régionale en réfléchissant à des options de planification avec toutes les parties prenantes de la sous région.

Les objectifs spécifiques de ce projet sont :

OS1 - Rendre compte de l'état de l'environnement du littoral et de son évolution au cours du temps afin d'évaluer les progrès vers un développement durable

Les activités consistent à :

- Opérer un système d'acquisition régulière, de traitement de données aboutissant à la création d'une base de données structurée
- Produire et analyser les évolutions interannuelles à travers les données utiles et structurées basées sur des indicateurs agréés
- Mettre en place un Système d'Alerte précoce aidant à la prise de décision de planification

OS2 - Etablir un réseau de partenaires scientifiques et administratifs, producteurs ou utilisateurs de données et d'informations sur le littoral mauritanien en général et plus particulièrement sur les aires marines protégées

Les activités contribuant à cet objectif sont les suivantes :

- Lancer et soutenir un cadre de concertation et de réflexion sur la gestion intégrée de la zone côtière mauritanienne afin d'alimenter la réflexion des décideurs en matière d'aménagement.
- Mettre en réseau les différents producteurs de données et les différents systèmes d'observations concernant le littoral mauritanien

OS3 - Renforcer le fonctionnement institutionnel de l'observatoire

Les activités prévues sont les suivantes :

- Acquisition d'un matériel adapté pour le suivi du littoral
- Renforcement des capacités du personnel à travers des cycles de formation adaptés
- Mise en place d'une assistance technique extérieure visant au renforcement des capacités et compétences

OS4 - Communication et diffusion d'information

Les activités comprennent :

- La mise en place d'un site WEB et d'un fond documentaire informatisé
- La diffusion des résultats du suivi de l'état de l'environnement côtier
- Des actions d'éducation et la diffusion d'information en direction du public

MODE OPERATIONNEL ET PARTENARIAT

La mise en place d'un système d'observations côtières en Mauritanie est du ressort de l'Observatoire du littoral Mauritanien qui sera chargé d'élaborer un programme d'activités composé de deux phases : une phase pilote d'une année qui sera consacrée à la mise en œuvre d'un suivi régulier d'une partie limitée du littoral mauritanien afin de tester les hypothèses et de caler les modèles, et de préparer l'Observatoire à un suivi global de l'ensemble de la zone côtière mauritanienne. La deuxième phase sera de trois ans et permettra de couvrir l'ensemble du littoral mauritanien par la réalisation de campagnes de mesures périodiques des différentes parties sensibles du littoral Mauritanien.

La mise en oeuvre du projet comprend les activités de planification, d'exécution et de suivi des activités et de contrôle des résultats. Pour assurer une efficacité optimale, les structures suivantes sont proposées pour diriger le projet :

- un comité de pilotage mandaté pour planifier les activités et contrôler l'atteinte des résultats
- un comité scientifique rassemblant des experts étrangers et nationaux
- une unité de coordination chargée de l'exécution des activités programmées. Elle dépendra administrativement du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime.

La réussite du présent projet passe par l'implication de plusieurs partenaires potentiels parmi lesquels on pourra mentionner :

- le Ministère des pêches et de l'économie Maritime à travers ses différentes directions ;
- le Ministère du développement rural et de l'environnement à travers la direction de l'environnement
- les différentes Aires marines protégées
- l'Union Mondiale de Conservation de la Nature (UICN)
- PNUD, FIBA, WWF
- Le Réseau Mauritanien de Planification Côtière et le Réseau Régional de Planification
- L'Université de Nouakchott
- L'Institut Mauritanien de Recherches Océanographique et de Pêche

BUDGET GLOBAL

Le Budget global est de 433.528 Euros pour une période de 4 ans.

COMPOSANTE V

COMMUNICATION

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La communication est un aspect fondamental transversal du PRCM, destiné à renforcer les actions entreprises (notamment par des activités de plaidoyer et de sensibilisation), à les valoriser et à créer des synergies entre les différents aspects du programme qu'il s'agisse de l'appui à la création des AMP, la gestion des espèces et des habitats, l'écotourisme et la recherche. La gestion participative étant la clé de voute du PRCM et la garantie de son succès, il est fondamental que les populations concernées soient pleinement sensibilisées aux buts et objectifs du programme.

La communication doit être une préoccupation majeure de chaque projet du PRCM, des outils communs pourront être élaborés ainsi que des actions d'éducation à l'environnement destinées à faciliter l'appropriation du programme auprès des populations côtières des pays concernés (Mauritanie, Sénégal, Guinée Bissau, Cap-Vert, Gambie, Guinée). D'autre part, les différents volets du programme doivent pouvoir se renforcer mutuellement afin d'atteindre leur but : la valorisation d'une diversité naturelle et culturelle pour contribuer au développement durable de la région. L'approche régionale nécessite elle aussi une forte composante communication dans la mesure où, à l'échelle de l'écorégion, il est important de créer des synergies entre les acteurs concernés et les projets mis en oeuvre.

Enfin, le volet communication participera aux actions de plaidoyer nécessaires à la création des AMP et à une gestion plus durable de l'environnement côtier. La sensibilisation des décideurs est fondamentale pour leur adhésion au programme car le PRCM devra être intégré aux politiques locales, nationales et régionales.

OBJECTIFS

Le volet communication permettra donc :

- d'apporter un appui à la communication et à la sensibilisation aux différents projets du PRCM.
- de concevoir des outils communs de communication, d'éducation et d'information
- de créer des synergies entre les organisations partenaires de l'initiative PRCM et entre le PRCM et les organisations qui travaillent à la conservation côtière et Marine dans l'écorégion
- de sensibiliser les décideurs, populations locales et grand public aux objectifs du PRCM

ACTIVITES

A - Volet communication institutionnelle et plaidoyer

Objectif : promouvoir les buts et objectifs du PRCM

Cible : grand public, décideurs

Activité A-1 : Séminaire régional de validation du volet communication du PRCM

Un séminaire de validation du volet communication du PRCM permettra à tous les partenaires du Programme de réfléchir à une politique commune de communication, d'élaborer une stratégie régionale et de la valider suivant les 3 axes retenus :

- communication institutionnelle et plaidoyer
- éducation à l'environnement
- valorisation du patrimoine côtier et maritime

Ce séminaire devrait se tenir au cours du 1^{er} trimestre 2004 et rassembler une vingtaine de personnes

Activité A-2 : Outils communs

Un certain nombre d'outils communs ont déjà été élaborés (poster, plaquette de vulgarisation, stratégie, logo, lettre du PRCM) mais il est prévu d'en produire pendant toute la durée du Programme, en concertation avec les différents volets. Ces outils seront adaptés à différents supports.

En dehors de brochures plus traditionnelles, un site internet permettra de donner une visibilité commune au PRCM. Il ne sera pas seulement une vitrine du programme mais un centre de ressources qui regroupera toutes les productions des différents partenaires et des centres de recherche concernés. Le site PRCM proposera également un cadre pour des groupes de discussion et facilitera des échanges d'expériences. Il est également prévu de produire :

- Des rapports annuels
- Un CD-ROM sur les AMP
- Un film (en cours de réalisation)

Un fichier de presse sera élaboré et les principaux médias des pays concernés seront régulièrement tenus au courant des activités du PRCM.

Activité A-3 : Appui à la communication des projets

Le volet communication du PRCM agira comme une structure d'appui à la communication auprès des différents coordinateurs de projets en apportant à la fois une aide technique et financière. Qu'il s'agisse de produire une brochure spécifique ou des posters, de mettre en œuvre une campagne, de traduire des documents afin de faciliter les échanges d'expériences, le volet communication travaillera en partenariat avec les autres composantes du projet. Par exemple, il pourra participer activement aux cérémonies de création des AMP (dons à la terre) ou aider à la définition et à la mise en œuvre de campagnes pour les espèces menacées.

Un certain nombre de vidéos seront produites sur des thèmes qui seront définis lors du séminaire de validation du volet communication (ex : les AMP, Pour une pêche responsable en Afrique de l'Ouest...)

Activité A-4 : Séminaire continental sur les AMP

Afin de valoriser l'approche du PRCM, de mieux le faire connaître, de lui conférer des appuis internationaux et de faciliter les échanges d'expériences entre les différentes AMP d'Afrique, un séminaire international sera organisé. Il s'inscrira dans le suivi de l'*African Protected Areas Initiative* (APAI) de la conférence de Durban et rassemblera les principaux responsables d'AMP en Afrique et les principaux leaders régionaux concernés par la question. Il donnera lieu à une publication largement diffusée.

Activité A-5 : Séminaire de restitution des négociations avec les états membres de la Commission sous-régionale des pêches pour des accords de pêche équitables

Une étude comparative des accords de pêche des pays de la sous-région permettra de broser un état des lieux des prélèvements internationaux actuels sur les stocks halieutiques des côtes ouest-africaines. Sur la base de cette documentation, un séminaire de restitution permettra de définir certaines pistes d'actions du PRCM.

Activité A-6 : Séminaires de formation à la communication

Renforcer les capacités des institutions en charge des AMP passe également par un renforcement de leurs capacités à communiquer. Trois ateliers régionaux seront organisés à cet effet en fonction des zones linguistiques.

B – Volet éducation à l'environnement

Objectifs : - Développer une stratégie régionale pour l'éducation environnement et mettre en place les activités correspondantes dans chaque AMP.

- Inscrire l'éducation à l'environnement dans les curricula scolaires des pays concernés par le PRCM

Cible : populations locales et en particulier les jeunes, décideurs

Activité B-1 : Kit pédagogique d'éducation à l'environnement

Un kit pédagogique d'éducation à l'environnement sera élaboré avec des experts en collaboration avec les organisations partenaires et les structures nationales d'éducation en plusieurs étapes :

- élaboration d'un kit expérimental en tenant compte du matériel déjà existant dans la région
- expérimentation du kit dans quelques classes pilotes
- fabrication et distribution du kit en 3 langues
- suivi et évaluation de l'utilisation du kit

Le kit est destiné aux élèves du secondaire. Il comprendra plusieurs parties sur la zone côtière, les ressources, leur utilisation durable, le patrimoine, la gestion des déchets et l'eau.

Activité B-2 : Kit d'information sur les AMP

Un kit d'information sur les AMP sera destiné au grand public et aux organisations de la société civile et aux pouvoirs locaux opérant dans les zones côtières. Il est destiné à sensibiliser à la nécessité de préserver ces zones et au potentiel qu'elles représentent en terme de développement durable.

Activité B-3 : Exposition itinérante

Une exposition sur les AMP sera montée en utilisant l'expertise des organisations partenaires, que ce soient les centres de recherche ou les Organisations de la Société Civile. Cette exposition, disponible en 3 langues, aura pour objectif de sensibiliser à la nécessité de créer les AMP pour un développement durable de la région. Il valorisera aussi les objectifs du PRCM, les études réalisées dans ce cadre et les projets de développement local en cours.

Loi d'être statique, cette exposition sera itinérante et circulera du Nord au Sud de la côte ouest-africaine visant principalement un public scolaire et le grand public. Des associations-hôtes, partenaires du PRCM, seront identifiées. Celles-ci auront la tâche de présenter l'exposition et d'assurer l'animation nécessaire à cette opération de sensibilisation.

Activités B-4 : Journées de la mer

A l'occasion du passage de l'exposition itinérante, des débats seront organisés par l'organisation hôte. Ceux-ci seront l'occasion d'échanges entre chercheurs, professionnels et grand public. Des films produits dans le cadre du PRCM seront également diffusés.

Activité B-5 : Réseau des radios pour l'écorégion

Un séminaire rassemblant les radios côtières et les organisations partenaires sera organisé avec pour objectif de renforcer les capacités des producteurs dans les domaines qui intéressent le PRCM (espèces protégées, AMP, écotourisme...), de faciliter les échanges d'émissions radiophoniques et d'initier une série d'émissions visant à sensibiliser les populations locales.

Activité B-6 : Emissions radiophoniques - scénarios pour nos mers et nos côtes

Une série d'émissions radiophoniques sera produite sur le modèle des témoignages oraux. Suite à l'élaboration de scénarios, ceux-ci seront adaptés par chaque radio partenaire du projet dans les langues locales de leur zone d'audience.

C - Volet valorisation du patrimoine côtier et maritime

Objectifs : - Préserver un patrimoine naturel commun et le faire connaître.

Valoriser les savoir-faire locaux

Cible : grand public régional et international

Activité C-1 : Musée régional du patrimoine côtier et maritime

Un appui à un musée existant permettra de créer une mémoire du patrimoine maritime régional et valoriser les savoir-faire locaux. D'autre part, il pourra héberger l'exposition itinérante à la fin du programme.

Activité C-2 : Guide d'écotourisme en Afrique de l'Ouest

Les activités d'écotourisme seront recensées et feront l'objet d'un guide trilingue qui sera largement diffusé. Il permettra de valoriser les projets en cours, de promouvoir un tourisme respectueux des AMP et de mieux faire connaître l'écorégion.

MODE OPERATIONNEL ET PARTENARIAT

Il est prévu de recruter un chargé de communication au secrétariat du PRCM. Il sera assisté par un groupe de conseillers de programme regroupant les personnes en charge des questions de communication dans chaque organisation fondatrice. Celui-ci se réunira tous les 6 mois avec le chargé de communication du PRCM et des personnes ressources nécessaires en fonction de l'agenda.

Toutes les actions de communication seront conçues, mises en œuvre et suivies par les organisations fondatrices. Certaines d'entre elles en auront la responsabilité directe en fonction de leurs domaines d'actions. Parmi les partenaires du volet communication, on compte Tinguena, ENDA, Fenagie pêche, Océanium, PNBA, PND (Diawling), les radios communautaires....

BUDGET GLOBAL

200.000 à 250.000 Euros par an.



Le poisson-scie constitue en Afrique de l'ouest un symbole des puissances de la mer et était utilisé à ce titre, sous forme d'objet en laiton, comme unité de mesure servant à peser l'or. C'est pour cette raison qu'il orne encore de nos jours les billets de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest. En même temps, les différentes espèces de poisson-scie semblent avoir complètement disparu des eaux ouest-africaines après avoir fait l'objet d'une pêche intensive, notamment pour alimenter le marché asiatique en ailerons de raies et requins. Le poisson-scie constitue pour cette raison un triple symbole -sur le plan culturel, économique et de la conservation- qui a été retenu par le PRCM.

